



Récupération des ressources en Ontario

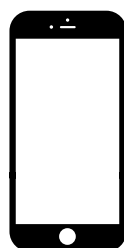


Programme des boîtes bleues

780 555

tonnes gérées

Exploitation par Intendance
Ontario. Données pour 2018
(les plus récentes
disponibles).



Programme de réacheminement des déchets d'équipements électroniques et électroniques

48 124

tonnes recueillies

Exploitation par Ontario
Electronic Stewardship.

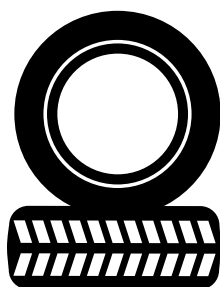


Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

30 701

tonnes recueillies

Exploitation par Intendance
Ontario et des organismes
de gérance industrielle.



Règlement sur les pneus

152 000

tonnes recueillies

Pneus désignés en vertu de
la LRREC et réglementés par
l'Office. Données sur le rendement
de 2019 non vérifiées. Données
vérifiées disponibles en 2020.



The Beer Store

311 446

tonnes gérées

201 822 : Programme
The Beer Store

109 624 : Programme de
consignation de l'Ontario

The Beer Store n'est pas supervisé
par l'Office. Chiffres déclarés par
The Beer Store, mais non vérifiés
par l'Office.

Vers un avenir sans déchets



Principaux acronymes

ACR	Agent de la conformité et du Registre	OPRR	Office de la productivité et de la récupération des ressources
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques	ORP	Organisme assumant les responsabilités d'un producteur
C4C	Communication pour la conformité	PCO	Programme de consignation de l'Ontario
CSSA	Canadian Stewardship Services Alliance	PGDD	Programme de gestion des déchets dangereux
DEEE	Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques	PGI	Plan de gérance de l'industrie
DMDS	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	PRVP	Programme de recyclage des vieux pneus
LRREC	<i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i>	RIP	Responsabilité individuelle des producteurs
LTRD	<i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets</i>	SGPUO	Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
OES	Ontario Electronic Stewardship		
OFI	Organisme de financement de l'industrie		
OGI	Organisme de gérance de l'industrie		

Sections

01	Message de la présidente du Conseil	2	08	Fiche de pointage organisationnel	18
02	Message du chef de la direction	3	09	Données financières	
03	Message du registraire	4	A	Rapport et analyse de gestion	22
04	À propos de l'Office	5	B	États financiers vérifiés	25
05	Faits saillants de 2019	9	10	Annexes	
06	Conformité et application de la loi	13	A	Rapport annuel d'Intendance Ontario	40
07	Surveillance des programmes visés par la LTRD	15	B	Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship	77
			C	Rapport annuel de Product Care Association	99
			D	Rapport annuel de SodaStream	126
			E	Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship	142
			F	Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario	190
			G	Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc.	217

Accélérer l'économie circulaire de l'Ontario

La transition de l'Ontario vers une économie circulaire a pris de l'ampleur en 2019 avec l'approbation par l'Office des plans de liquidation pour le programme de réacheminement des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) et le programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), la directive du ministre d'abolir le programme des boîtes bleues, et la première année de collecte et de gestion des pneus en vertu du cadre de réglementation de la responsabilité individuelle des producteurs de l'Ontario.

L'approbation d'un plan de liquidation enclenche le processus visant à mettre fin à un programme existant de réacheminement des déchets et à l'organisme de financement de l'industrie qui le met en œuvre afin que les producteurs individuels puissent assumer la responsabilité de la collecte et de la gestion des matières dans le cadre de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC). Le cadre de réglementation décrit dans la LRREC touchant la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) oblige les producteurs à assumer la responsabilité opérationnelle et financière des produits et de l'emballage qu'ils vendent sur le marché ontarien lorsque les consommateurs s'en débarrassent.

En 2019, le gouvernement de l'Ontario a également modifié le mandat de l'Office afin d'offrir des services de rapports numériques pour d'autres programmes de récupération des déchets et des ressources. Le programme de réacheminement des déchets dangereux industriels a été proposé comme premier programme pour les services de rapports numériques fournis par l'Office.

Depuis sa création en novembre 2016, l'Office s'est acquitté de son mandat prescrit par la loi de mettre sur pied un Registre, de superviser l'abolition des programmes existants de réacheminement des déchets en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) et d'appliquer les exigences relatives aux déchets réglementés en vertu de la LRREC, en commençant par les vieux pneus gérés en vertu du Règlement sur les pneus à compter du 1^{er} janvier 2019.

La conformité aux exigences du Règlement sur les pneus était élevée et les relations des inscrits avec l'équipe de la conformité et du Registre de l'Office étaient largement axées sur la collaboration. Un marché concurrentiel pour les services de conformité a émergé avec l'établissement de multiples organismes assumant les responsabilités d'un producteur. De plus, nous avons pu observer les premiers signes d'innovation sur le marché du traitement des pneus grâce au déploiement de nouvelles technologies.

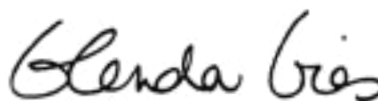
Les réalisations de l'Office ont été rendues possibles grâce à la cohésion entre le conseil d'administration, l'équipe

de la haute direction et le personnel qui travaillent en collaboration les uns avec les autres, mais également avec l'industrie, les municipalités, les Premières Nations, le gouvernement de l'Ontario et d'autres intervenants. En tant que présidente du conseil d'administration de l'Office, je tiens à souligner tout particulièrement le travail du conseil d'administration ainsi que l'engagement et le dévouement de ses administrateurs au cours de la deuxième année d'activité en tant que conseil d'administration à part entière de 11 membres.

L'Office a connu son premier roulement avec le départ de deux administrateurs (Nidhi Tandon et Joyce Barretto) en novembre 2019. Les deux administrateurs ont été nommés par le ministre au conseil d'administration initial de l'Office et ont réalisé un travail exceptionnel. Je leur suis profondément reconnaissante de leur contribution aux réalisations de l'Office au cours de ses trois premières années d'existence, ainsi que de leur esprit de collégialité et de leur amitié.

En 2020, l'Office se concentrera sur la mise en œuvre de l'orientation actuelle du ministre, soit la supervision de la liquidation de la partie piles et batteries du programme de réacheminement des DMDS le 30 juin 2020 et du programme de réacheminement des DEEE le 31 décembre 2020; il tentera de mettre en œuvre le plan d'abolition du programme des boîtes bleues avant décembre 2020 et d'élaborer les registres des piles et des batteries et des produits électroniques ainsi que la nouvelle plateforme numérique pour le programme des déchets dangereux. Parallèlement, nous savons que 2020 sera une année difficile pour bon nombre des entreprises que nous réglementons à mesure qu'elles relèveront leurs défis organisationnels et financiers découlant de la pandémie de COVID-19. Nous chercherons activement des moyens de trouver un équilibre entre nos obligations d'exécuter notre mandat prescrit par la loi et la nécessité de soutenir les inscrits profondément touchés par la pandémie.

Malgré les nombreuses incertitudes pour le reste de l'année, je suis convaincue que notre résilience en tant que société et économie nous permettra de continuer à collaborer aux travaux nécessaires pour faire progresser l'économie circulaire de l'Ontario et créer un élan vers l'objectif ambitieux de l'Ontario d'un avenir sans déchets.



GLENDA GIES
Présidente du conseil

Stimuler l'innovation et la concurrence grâce à la responsabilité individuelle des producteurs

Il y a quatre ans, l'Ontario a adopté la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* dans le but d'accélérer les progrès vers une économie circulaire dans la province.

Depuis la transition vers la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) dans le secteur des pneus le 1^{er} janvier 2019, nous avons été témoins de la gestion efficace des pneus usagés, ainsi que de l'introduction de technologies novatrices de traitement des pneus à mesure que les entreprises investissent pour être concurrentielles sur ce nouveau marché. En 2020, à la suite du rapport sur le rendement des producteurs pour l'année de fonctionnement 2019, nous produirons un rapport sur la quantité de pneus usagés recyclés ou réutilisés en Ontario, ce qui contribuera à l'évaluation de l'efficacité de la RIP à faire progresser l'économie circulaire de l'Ontario. Ces premières indications sur le marché des pneus usagés sont de bon augure pour les trois programmes de réacheminement des déchets restants qui devraient faire l'objet d'une transition au cours des prochaines années.

Un processus de transition souple est essentiel pour assurer la continuité de la gestion des déchets pendant la transition vers la RIP et afin d'établir les conditions pour des marchés concurrentiels en vertu du nouveau cadre de réglementation. Une grande partie des travaux concrets de l'Office concernant la transition en 2019 a consisté à travailler avec Intendance Ontario et Ontario Electronic Stewardship (OES; Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario) pour veiller à ce que leurs plans de liquidation pour les programmes de réacheminement des DMDS et des DEEE soient conformes aux obligations législatives et conformes aux directives du ministre et du guide de liquidations de l'Office.

L'un des principaux enseignements tirés de notre expérience de la liquidation du Programme des pneus usagés et de la transition des pneus au cadre de réglementation de la RIP était l'importance de mobiliser les intervenants et de communiquer avec eux. Nous avons continué d'appliquer ces apprentissages au cours des processus de transition des DMDS et des DEEE dans le cadre de nos consultations et de notre approche générale en matière de communications afin d'appuyer les intervenants dans leurs efforts pour comprendre les exigences réglementaires et s'y conformer.

Nous avons également mobilisé les intervenants au moyen de deux groupes consultatifs : le Groupe consultatif de l'industrie qui a été mis sur pied en 2018 pour fournir une tribune aux associations de producteurs afin qu'elles interagissent avec l'Office et le Groupe consultatif des

fournisseurs de services en 2019 afin de donner la même tribune aux intervenants du secteur de la gestion des déchets pour collaborer avec l'Office. Ces groupes de travail ont fourni des renseignements précieux sur les enjeux et les préoccupations de nos intervenants et ils ont fourni un moyen supplémentaire aux intervenants pour qu'ils puissent formuler leurs commentaires sur nos initiatives.

En tant qu'autorité administrative, nous sommes mandatés par le gouvernement de l'Ontario pour veiller à l'application des obligations législatives. Dans l'exercice de ce mandat, nous avons cherché à obtenir des résultats environnementaux, tout en réduisant le fardeau réglementaire et les coûts pour nos inscrits. Comme le montrent nos états financiers, nous continuons de fonctionner de façon rentable et de contrôler étroitement les dépenses, même si le budget de l'Office augmente afin de s'acquitter de son mandat croissant. En 2019, le total de nos charges était de 7,5 millions de dollars, soit 11 % de moins que les 8,45 millions de dollars prévus dans le plan d'affaires de 2019. Nous y sommes parvenus grâce à nos efforts continus visant à cibler les gains d'efficacité et les économies, tout en maintenant une attention rigoureuse sur notre mandat principal.

Cette année, nous avons demandé à une tierce partie d'entreprendre un sondage officiel pour mieux comprendre nos intervenants et ainsi améliorer notre prestation de services. Nous avons reçu des commentaires à la fois élogieux et constructifs, qui contribueront tous à nos efforts visant à remplir notre mandat de réglementation. Ces commentaires sont essentiels pour nous responsabiliser et améliorer nos activités, et nous encourageons nos intervenants à nous faire part de leurs expériences et de leurs opinions en tout temps.

L'année 2020 a apporté de nombreux défis aux entreprises que nous réglementons. Nous reconnaissons l'ampleur considérable des répercussions de la pandémie sur nos intervenants et nous continuerons de fonctionner d'une manière qui respecte à la fois les contraintes financières des secteurs que nous réglementons et notre mandat prescrit par la loi.



FRANK DENTON
Chef de la direction

Première année des RIP

Au cours de la première année d'application du Règlement sur les pneus, l'Ontario est en bonne voie de récupérer des ressources équivalant à environ 14 millions de vieux pneus de voiture. Nous disposons d'un solide système de gestion des pneus usagés avec cinq ORP, 20 transformateurs, 14 entreprises de rechapage, 173 transporteurs et 7 090 collecteurs qui contribuent à l'économie de l'Ontario, créant et maintenant des emplois et fournissant des services à 454 producteurs de pneus. Et, ce qui est tout aussi important, les vieux pneus ne sont pas jetés ou empilés. Ils sont rechapés pour une réutilisation ou traités pour récupérer les ressources utilisées dans de nouveaux produits.

J'attribue ce succès à l'engagement de nos producteurs de pneus à respecter leurs obligations en matière de récupération des ressources; des ORP, des transformateurs, des transporteurs et des collecteurs qui ont fourni les services nécessaires pour que les producteurs s'acquittent de leurs obligations; et aux agents de la conformité et du Registre (ACR) de l'Office ainsi qu'à l'équipe des communications de l'Office pour le soutien efficace qu'ils ont fourni aux inscrits afin qu'ils se conforment aux nouvelles exigences réglementaires.

Grâce à tout cela, nous avons réussi à assurer une conformité quasi totale sans recourir à des ordonnances exécutoires ou à des poursuites. Les chiffres qui sous-tendent nos interactions avec les inscrits du secteur des pneus révèlent comment nous avons véritablement atteint cette conformité. En 2019, nous avons échangé plus de 6 000 courriels avec les inscrits du secteur des pneus, la plupart contenant des questions et des réponses au sujet du Règlement sur les pneus; nous avons reçu près de 3 000 appels téléphoniques d'intervenants qui avaient des questions liées à la conformité; et nous avons passé plus de 2 000 appels proactifs afin de fournir du soutien aux inscrits. Au total, nous avons enregistré plus de 12 000 interactions uniques avec les inscrits du secteur des pneus qui étaient axées sur le nouveau cadre de réglementation et sur la façon de s'y conformer. Ces interactions témoignent de l'importance que nous accordons à la communication pour assurer la conformité.

En 2019, nous avons continué d'investir dans ce que nous appelons la communication pour la conformité (C4C) afin de fournir à nos intervenants le soutien nécessaire pour respecter les exigences réglementaires. Cette stratégie utilise les communications, notamment les courriels, les appels téléphoniques, les consultations et les présentations, pour aider nos inscrits à se conformer. Cette approche est privilégiée par les inscrits et par l'équipe de la conformité et du Registre parce qu'elle favorise la bonne volonté, coûte moins cher que les activités d'application de la loi et génère des résultats positifs.

Dans le cadre de notre stratégie C4C, nous avons publié huit bulletins de conformité pour aider les inscrits à comprendre le Règlement sur les pneus. Nous avons également organisé une série de consultations afin d'élaborer des facteurs de conversion du poids et des procédures de vérification pour l'approvisionnement en pneus et les rapports sur le rendement.

Nous avons organisé des séances d'information, tant en ligne qu'en personne, afin d'aider les transporteurs de pneus et les municipalités à adapter leurs activités au nouveau marché concurrentiel. Nous avons établi un partenariat avec le Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles (COCVA) afin de mobiliser les concessionnaires automobiles de la province et l'Ontario Tire Dealers Association pour qu'ils communiquent avec les détaillants de pneus au sujet des nouvelles exigences relatives aux pneus usagés. Nous avons organisé des réunions de travail régulières avec tous les ORP afin de régler les problèmes courants. Nous avons de plus lancé la série d'apprentissages sur l'économie circulaire pour expliquer notre approche d'application des nouvelles exigences.

Nous avons également lancé plusieurs autres campagnes d'application de la loi pour maintenir des règles du jeu équitables. En 2019, les inspecteurs de l'Office ont examiné les comptes des 454 producteurs et ont relevé 118 cas de rapport insuffisant et 70 cas de rapport excessif de données sur l'approvisionnement. Nous avons également ciblé 37 producteurs récalcitrants qui devaient s'inscrire et produire des rapports, mais qui ne l'ont pas fait; ils se conforment maintenant aux nouvelles obligations. Ces résultats renforcent l'importance d'une solide stratégie d'application de la loi pour appuyer notre stratégie C4C afin d'assurer une concurrence équitable.

À mesure que nous passons à la RIP, pour les piles et les batteries le 1^{er} juillet 2020, puis pour les produits électroniques le 1^{er} janvier 2021 et pour d'autres déchets dangereux ou spéciaux le 1^{er} juillet 2021, selon les directives du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, nous avons l'intention de poursuivre une stratégie semblable pour aider les parties réglementées à se conformer tout en mettant en œuvre une stratégie d'application de la loi efficace.

Alors que les entreprises de l'Ontario cherchent à se remettre des effets dévastateurs de la crise de la COVID-19, j'ai l'intention d'adopter une approche souple pour donner aux entreprises la latitude nécessaire pour se conformer aux exigences réglementaires. Nos activités d'application de la loi continueront de mettre l'accent sur l'identification des producteurs récalcitrants afin de maintenir une équité pour les entreprises qui respectent leurs obligations réglementaires. Si notre expérience avec les pneus en vertu de la RIP nous donne un indice quelconque, je suis convaincu que la transition pour les batteries, les produits électroniques et d'autres déchets dangereux ou spéciaux se fera de la même façon, en douceur et avec des niveaux de conformité élevés.



PATRICK MORAN
Registraire

À propos de l'Office

Mandat

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office) est un organisme de réglementation mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario jouant un rôle à titre d'organisme de réglementation responsable de l'application des exigences de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets \(LTRD\)](#) et de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire \(LRREC\)](#) et leurs règlements connexes.

En vertu de la LTRD, l'Office est chargé de superviser les activités en cours et, éventuellement, l'abolition des programmes de réacheminement des déchets qui se poursuivent en vertu de la LTRD, ainsi que celles des organismes de financement de l'industrie (OFI) et des organismes de gérance de l'industrie (OGI) responsables de leur exécution. En vertu de la LTRD, l'Office est responsable des éléments suivants :

- Superviser les OFI et surveiller les programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. Cela comprend Intendance Ontario (IO), qui gère le programme des boîtes bleues et celui des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), et Ontario Electronic Stewardship (OES; Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario), qui gère le programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). La Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) continue d'être supervisée par l'Office pour sa liquidation à titre d'OFI après l'abolition du programme de recyclage des vieux pneus le 31 décembre 2018.
- Approuver les plans d'abolition et superviser l'abolition des OFI et des programmes qu'ils exécutent selon les directives du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.
- Superviser les OGI et surveiller les programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. Cela comprend l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) pour les peintures et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais; SodaStream Canada pour ses bouteilles de CO₂ exclusives; et Automotive Materials Stewardship (AMS) pour les contenants d'huile usagés, les filtres à huile et l'antigel.
- Exploiter le Programme municipal annuel Datappel qui compile les renseignements afin de déterminer le coût du système municipal des boîtes bleues et établir l'obligation de gérance de ces dernières.
- Créer et exploiter un registre pour consigner les données

transférées des OFI au moment de leur liquidation.

En vertu de la LTRD, le registraire est responsable des éléments suivants :

- Prendre en charge des mesures de conformité, notamment des inspections, des sanctions pécuniaires et des poursuites, pour faire respecter les exigences énoncées dans la LTRD et ses règlements connexes.

La *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) décrit le cadre de réglementation de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) pour la collecte et la gestion des matériaux désignés. La RIP oblige les producteurs à assumer la responsabilité opérationnelle et financière des produits et de l'emballage qu'ils vendent sur le marché ontarien lorsque les consommateurs ne les utilisent plus. En vertu de la LRREC, l'Office est responsable des éléments suivants :

- Fournir des renseignements au public sur la récupération des ressources ou des déchets en Ontario.
- Informer le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'appuyer le processus décisionnel ministériel.

En vertu de la LRREC, le registraire est responsable des éléments suivants :

- Établir, exploiter et tenir à jour un registre public pour enregistrer les producteurs de matériaux désignés et les autres parties visées par le règlement et recevoir des renseignements de ces parties, comme l'exige le règlement.
- Prendre des mesures de conformité, notamment en menant des inspections, en délivrant des ordonnances exécutoires, en imposant des sanctions pécuniaires et en engageant des poursuites pour faire respecter les exigences de la LRREC et de ses règlements connexes.

En vertu de la LRREC et de la LTRD, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exerce une surveillance législative de l'Office. Un [accord de fonctionnement](#) entre le ministre et ce dernier établit les responsabilités et les rôles respectifs des deux parties.

Comme la plupart des autorités administratives, l'Office finance ses activités au moyen de droits et de frais versés par les parties réglementées selon le principe du recouvrement des coûts et ne reçoit aucun financement du gouvernement de l'Ontario.

La vision de l'Office est la suivante : une économie circulaire aujourd'hui pour un avenir sans déchets. Et sa mission est : renforcer la responsabilité des producteurs et préconiser une

économie circulaire afin de stimuler l'innovation et protéger l'environnement.

Gouvernance et équipe de direction

L'Office est dirigé par un conseil d'administration compétent composé de 11 membres. Le Conseil est responsable de l'orientation stratégique globale et du mandat de l'Office. Il rend compte au ministre de l'exécution du mandat et des responsabilités de l'Office en vertu de la LRREC et de la LTRD ainsi que de l'accord de fonctionnement. Les procès-verbaux

des réunions du conseil sont affichés sur le site Web de l'Office, conformément à l'engagement de ce dernier d'être transparent.

Le ministre nomme cinq membres au conseil d'administration et le conseil élit six autres membres. Le Conseil élit ses dirigeants aux postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier.

Le tableau suivant présente les membres du conseil d'administration de l'Office de 2019.

Conseil d'administration

Glenda Gies	Présidente	Renommée en février 2018
Tom Wright	Vice-président	Renommé en novembre 2017
Ken Kwall	Trésorier	Élu en juillet 2017
Mary Shensstone	Secrétaire	Élue en novembre 2017
Joyce Barretto	Secrétaire	Mandat terminé en novembre 2019
David Brezer	Administrateur	Renommé en novembre 2017
Saqib Cheema	Administrateur	Ré-élu en novembre 2018
Andrea Nemtin	Administratrice	Ré-élue en novembre 2019
Robert Poirier	Administrateur	Ré-élu en novembre 2018
Rajesh Sharma	Administrateur	Ré-élu en novembre 2019
Nidhi Tandon	Administratrice	Mandat terminé en novembre 2019

Les membres du Conseil sont rémunérés pour l'exécution de leurs fonctions à des taux harmonisés avec les indemnités journalières établies dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario pour les personnes nommées à temps partiel à des

organismes de réglementation. Un membre du Conseil, qui a été nommé par le ministre et qui est employé par la fonction publique de l'Ontario, n'a pas droit à une rémunération. Les taux des indemnités journalières pour les autres membres en 2019 sont les suivants :

Présidence – 744 \$

Vice-présidence – 583 \$

Membre – 472 \$

La rémunération totale du conseil en 2019 était de 298 903 \$.

La prise de décisions du Conseil est appuyée par les comités suivants :

Comités

Vérification et risques	Effectuer la surveillance en ce qui a trait aux normes d'intégrité et de comportement de l'Office, aux rapports sur l'information financière, à la gestion des risques et aux pratiques de contrôle de la gestion.
Finances et technologie	Effectuer la surveillance des actifs financiers et technologiques de l'Office et préparer le plan d'activités annuel, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations, ainsi que la gestion générale des ressources financières. S'assurer que la direction dispose de politiques et de procédures adéquates et efficaces en matière de rapports financiers ainsi que pour surveiller et examiner le rendement financier et les contrôles internes. Superviser l'approvisionnement et la mise en œuvre du Registre de l'Office et d'autres projets d'immobilisations liés aux TI.
Gouvernance	Surveiller les processus organisationnels de gouvernance, les politiques et protocoles du Conseil, le code de conduite et les conflits d'intérêts de l'Office, ainsi que les évaluations du conseil d'administration. Effectuer la surveillance de la conformité de l'Office à la LRREC, à la LTRD et à l'accord de fonctionnement, notamment le protocole relatif à la fonction de conformité et d'application de la loi dans le contexte de la responsabilité indépendante du registraire en matière de prise de décisions.
Ressources humaines	Surveiller la gestion des ressources humaines de l'Office et veiller à la pertinence et à l'efficacité des politiques et procédures en matière de ressources humaines.
Surveillance des activités en vertu de la LTRD et transition	Superviser les activités de l'Office relatives aux programmes de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD, notamment le rendement des programmes, la transition et l'abolition.

L'Office est géré par une équipe de direction qui apporte des compétences et une expérience des secteurs privé et public, notamment en matière de gestion des déchets, de droit de l'environnement, de conformité réglementaire,

d'élaboration de politiques réglementaires, de technologies de l'information, de gestion des ressources financières et humaines et de gestion du changement.

Le Conseil nomme le chef de la direction et le registraire. Le chef de la direction nomme d'autres membres de l'équipe de la haute direction.

Équipe de direction

Frank Denton	Chef de la direction
Patrick Moran	Registraire
Noah Gitterman	Directeur des services juridiques
Wilson Lee	Directeur des communications et des relations avec les intervenants
Sandra Montague	Directrice des finances et de l'administration
John Pinard	Directeur de l'information et de la technologie de l'information
Geoff Rathbone	Directeur de la transition

04 À propos de l'Office

L'Office compte six dirigeants qui sont à la fois membres du Conseil et cadres supérieurs :

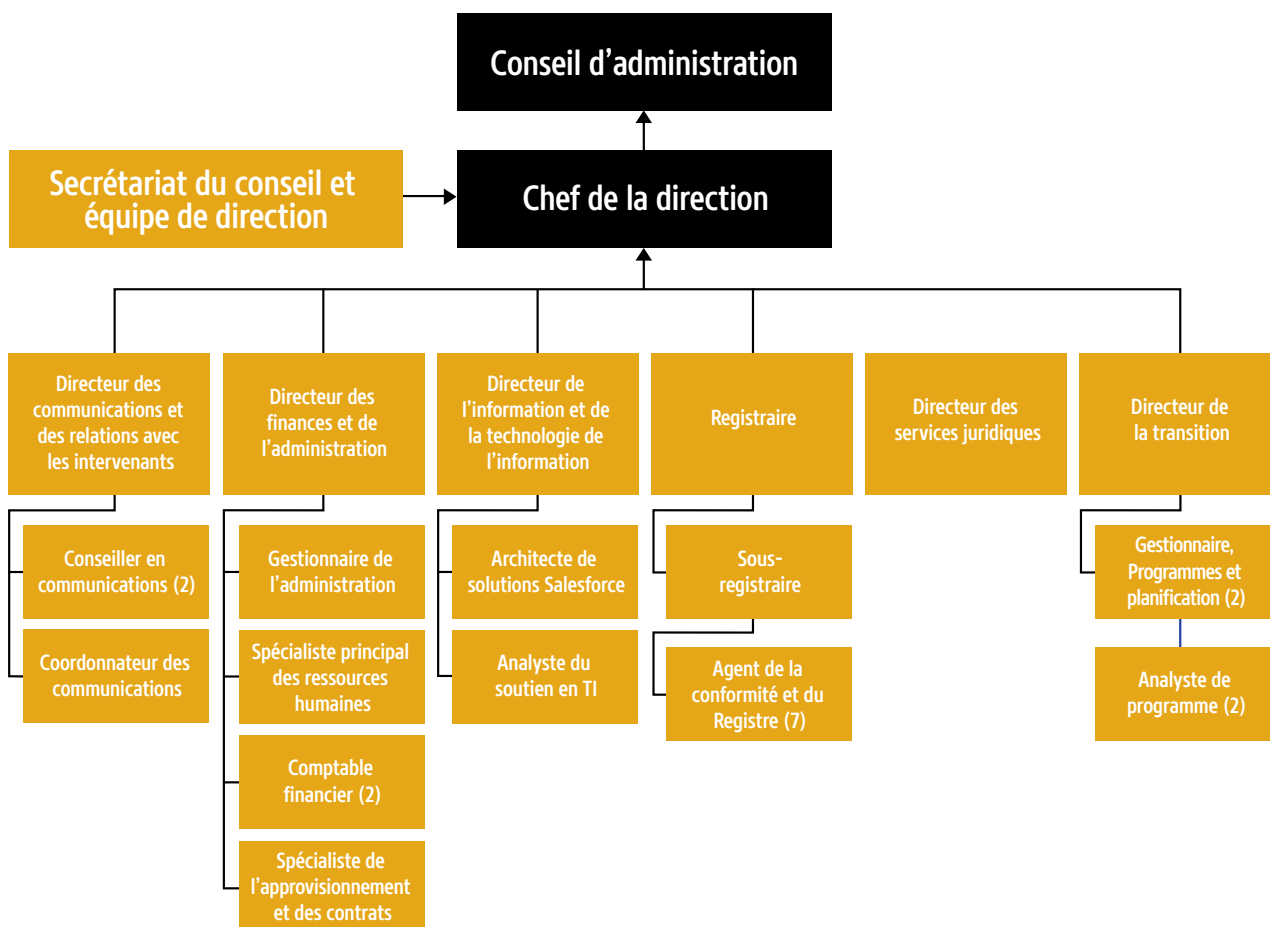
Glenda Gies	Présidente du conseil
Tom Wright	Vice-président
Ken Kawall	Trésorier
Mary Shenstone	Secrétaire générale
Frank Denton	Chef de la direction
Patrick Moran	Registraire

Des renseignements supplémentaires sur le [Conseil d'administration](#) et sur [l'équipe de direction](#), comme des biographies et les coordonnées des membres, se trouvent sur le site Web de l'Office.

Les membres du Conseil et les employés de l'Office sont assujettis à un [Code de conduite](#) ainsi qu'à d'autres politiques de gouvernance qui sont également disponibles sur le site Web de l'Office.

Ressources humaines

La structure organisationnelle de l'Office en 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous :



Bilan de l'année

L'année 2019 a été l'année où les pneus, le premier déchet désigné pour la transition vers la responsabilité individuelle des producteurs (RIP), ont été réglementés en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC). Au cours de l'année, des progrès ont également été réalisés en vue de mettre fin aux trois autres programmes de réacheminement des déchets qui se sont poursuivis en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) et de les faire passer au cadre de la RIP en vertu de la LRREC.

Après la fin du programme de recyclage des vieux pneus, le 31 décembre 2018, l'Office a continué de superviser la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), l'organisme de financement de l'industrie (OFI) qui avait auparavant exploité le programme, alors qu'elle a entrepris des activités de liquidation tout au long de 2019. Il s'agissait notamment de surveiller la mise en œuvre par la SGPUO du plan de liquidation approuvé par l'Office et la sélection d'un liquidateur. Le liquidateur a été nommé en mars 2020 et il assumera la responsabilité de la mise en œuvre des dispositions restantes du plan de liquidation, notamment la modification du plan pour donner suite à l'orientation du ministre sur la répartition des fonds restants et la dissolution de la SGPUO en tant que personne morale.

L'Ontario Electronic Stewardship (OES; Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario), l'OFI responsable de l'exploitation du Programme de réacheminement des déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE), a présenté son plan de liquidation proposé à l'Office en décembre 2018, conformément aux directives du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Au début de 2019, l'Office a consulté les intendants, les municipalités, les fournisseurs de services et d'autres intervenants touchés au sujet du plan. À la suite des commentaires des intervenants, le ministre a retardé jusqu'au 31 décembre 2020 l'abolition du programme de réacheminement des DEEE et a demandé à l'OES d'éliminer les frais facturés pour la collecte et le recyclage des DEEE pendant la durée du programme afin de réduire les fonds excédentaires au profit des consommateurs de l'Ontario. L'Office a approuvé le plan révisé d'OES en août et a commencé à superviser la mise en œuvre du plan.

En 2019, l'Office a également consulté des intervenants au sujet du plan d'abolition proposé par Intendance Ontario pour le programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), présenté à l'Office en juin 2019. En juillet, le ministre a retardé l'abolition du programme jusqu'au 30 juin 2021, au lieu du 31 décembre 2020, pour tous les déchets, à l'exception

des batteries à usage unique, dont la date d'abolition du programme est restée le 30 juin 2020. L'Office a approuvé le plan en décembre 2019.

En août 2019, le ministre a demandé à Intendance Ontario d'abolir le programme des boîtes bleues, le dernier des programmes de réacheminement des déchets poursuivi dans le cadre de la LTRD et de procéder à l'abolition de ce programme sur une période de trois ans, soit de janvier 2023 à décembre 2025. Comme première étape de l'élaboration de son plan d'abolition, Intendance Ontario a collaboré avec l'Office afin de créer et de mettre en œuvre un plan pour s'assurer que tout problème de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, soit traité avant et pendant le processus d'abolition. L'Office continuera d'appuyer Intendance Ontario en 2020 dans l'élaboration et la consultation de son plan proposé d'abolition du programme des boîtes bleues, qui doit être présenté à l'Office en août 2020.

En 2019, l'Office a également répondu à un différend soulevé par Intendance Ontario au sujet de l'obligation annuelle d'intendance qui est déterminée par l'Office en vertu du plan du programme des boîtes bleues. Par ailleurs, l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la Ville de Toronto ont également rapporté un différend sur l'obligation d'intendance. Le différend soulevé par Intendance Ontario fait l'objet d'un arbitrage conformément à l'entente de programmes conclue entre Intendance Ontario et l'Office. Le différend entre l'AMO et la Ville de Toronto peut faire l'objet d'un contrôle judiciaire devant la Cour divisionnaire. En date du présent rapport annuel, ces différends n'avaient pas encore été réglés et sont toujours en cours.

L'Office a également continué de superviser les trois programmes de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD, tout en planifiant leur abolition conformément aux directives du ministre. Les détails sur le rendement des programmes de réacheminement des DEEE, des DMDS et des boîtes bleues sont présentés dans la section Surveillance du programme en vertu de la LTRD du présent rapport et dans les rapports annuels des OFI et OGI annexés à ce dernier. L'Office a également publié le [Rapport sur le Datappel 2018](#), qui présente les résultats des programmes de réacheminement des déchets résidentiels mis en œuvre par les municipalités, les associations de recyclage et les collectivités des Premières Nations. Les renseignements du rapport servent à déterminer les coûts d'exploitation nets du système des boîtes bleues et à établir l'obligation d'intendance.

À la fin de 2019, le gouvernement a modifié le mandat statuaire de l'Office afin d'y inclure l'exploitation de services de rapports numériques pour un plus large éventail de

programmes de récupération des déchets et des ressources. Le 21 avril 2020, la ministre a envoyé une lettre demandant à l'Office de se préparer à fournir un service de rapports numériques pour le Programme de gestion des déchets dangereux de l'Ontario pour les déchets industriels dangereux à compter du 1^{er} janvier 2022. La modification du mandat de l'Office lui permet de tirer parti de la plateforme de Registre et de son expertise pour appuyer les entreprises qui produisent des rapports par voie électronique.

L'Office mène régulièrement des sondages auprès des intervenants pour obtenir leurs commentaires afin d'améliorer son service à la clientèle.

Communications

L'Office utilise une stratégie de communication qui vise à fournir aux intervenants des renseignements clairs, pertinents et en temps opportun pour les aider à comprendre le mandat de l'Office ainsi que les exigences réglementaires afin de favoriser la conformité.

En 2019, le registraire a amélioré le Registre en ajoutant un système intégré de gestion des communications afin de communiquer plus efficacement avec les inscrits et d'autres intervenants. Le système permet à l'Office d'automatiser, de personnaliser et de cibler les communications afin d'appuyer ses fonctions de mobilisation et de conformité des intervenants. Le système deviendra de plus en plus utile à mesure que le nombre d'inscrits augmentera grâce à la désignation de déchets supplémentaires aux pneus en vertu de la LRREC, en commençant par les piles et les batteries en juillet 2020 et les produits électroniques et autres déchets dangereux ou spéciaux en 2021.

Dans le cadre d'un effort plus important visant à soutenir les inscrits et les intervenants, le registraire a également mis au point un outil « Trouver un site de collecte » sur le site Web de l'Office pour aider les résidents et les entreprises de l'Ontario à trouver des endroits où déposer des pneus usagés. L'outil sera élargi au fur et à mesure que d'autres déchets seront désignés en vertu du nouveau cadre de réglementation de l'Ontario pour la récupération des ressources afin de fournir aux utilisateurs un moyen facile de trouver les endroits où déposer les déchets pour les réutiliser et les recycler.

En avril, l'Office a lancé un bulletin mensuel pour communiquer plus régulièrement et plus efficacement avec les intervenants. Ce bulletin, qui s'adresse à plus de

1 400 lecteurs, regroupe les nouvelles sur les activités de l'Office et les développements connexes en matière de récupération des ressources afin de fournir aux intervenants de l'information sur la récupération des ressources et la réduction des déchets en Ontario.

L'Office a également cherché à aider les intervenants à comprendre le nouveau cadre de réglementation de l'Ontario pour la récupération des ressources en lançant une série d'apprentissages continus qui vise à aider les entreprises, les municipalités et d'autres intervenants à s'adapter aux initiatives de l'Ontario en matière d'économie circulaire. Le premier atelier de la série d'apprentissages sur l'économie circulaire a été la RIP 101, tenu en personne à Toronto en décembre 2019. Un deuxième atelier a eu lieu en ligne. Les ateliers étaient dirigés par le registraire et portaient sur l'échange d'information et de commentaires concrets sur le nouveau cadre de réglementation et la façon de participer aux nouveaux marchés émergents. Des conférenciers du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, du Bureau de la concurrence du Canada et des représentants d'associations de producteurs et d'organismes assumant les responsabilités d'un producteur ont également participé aux ateliers.

Le registraire a également organisé plusieurs événements en personne et des webinaires pour donner aux intervenants l'occasion de discuter avec le personnel de l'Office afin de comprendre le nouveau cadre de réglementation et leurs obligations. En plus du personnel de l'Office qui a pris la parole lors de réunions et de conférences avec les intervenants, le registraire a également organisé plusieurs événements à l'intention des parties visées par l'obligation afin de régler des problèmes de conformité particuliers liés au Règlement sur les pneus. Un webinaire organisé avec l'Association des municipalités de l'Ontario afin d'informer les municipalités sur les aspects du Règlement sur les pneus qui les concernent, une séance en personne à l'intention des transporteurs de pneus de Brantford pour expliquer les exigences relatives au transport des pneus et des webinaires de consultation pour élaborer des procédures de vérification afin de vérifier les données sur l'approvisionnement en pneus et les rapports de rendement présentés à l'Office en font partie.

Mobilisation des intervenants

Dans le cadre des efforts continus de l'Office visant à mobiliser les intervenants, le Groupe consultatif des fournisseurs de services a été mis sur pied afin d'offrir régulièrement une occasion aux intervenants du secteur de la gestion des déchets, aux municipalités, aux Premières Nations ainsi qu'aux ré-utilisateurs et aux transformateurs de déchets de collaborer avec le personnel de l'Office. Il s'agit du deuxième groupe consultatif à être mis sur pied. En 2018, un Groupe consultatif de l'industrie pour les associations de producteurs a été mis sur pied afin de permettre un dialogue entre les producteurs et le personnel de l'Office.

L'Office mène régulièrement des sondages auprès des intervenants pour obtenir leurs commentaires afin d'améliorer son service à la clientèle. En 2019, l'Office a retenu les services d'une tierce partie pour mener un sondage plus officiel auprès des intervenants afin d'obtenir des renseignements plus détaillés sur les points de vue, les enjeux et les préoccupations des intervenants. Le sondage a été réalisé en deux parties : la première comprenait des entrevues approfondies avec des intervenants représentatifs en juillet et en août. La deuxième partie consistait en un vaste sondage mené auprès de tous les inscrits pour les pneus en novembre et en décembre.

La recherche a porté sur quatre thèmes clés : la transition, l'inscription et la production de rapports; la connaissance et la perception des intervenants de l'Office; la compréhension et le soutien du mandat de l'Office, de la RIP et de l'économie circulaire; et enfin, les interactions avec le personnel de l'Office, et la prestation des services et le rendement de l'Office.

Le sondage a révélé un niveau généralement faible de connaissance de l'Office, ce qui correspond à un nouveau système de réglementation encore en transition. De nombreux intervenants semblent réserver leur jugement, ce qui n'est pas inhabituel pour un nouvel organisme établi par la loi. Le sondage a révélé que de nombreux intervenants semblaient confondre le rôle de l'Office en tant qu'organisme de réglementation et son rôle en tant que prestataire de services des organismes assumant les responsabilités d'un producteur.

Les résultats du sondage ont également révélé que l'expérience de nombreux intervenants avec l'Office se limite au processus d'inscription. Alors que nous nous lançons dans des projets de registre pour les piles et les batteries, les appareils électroniques, d'autres déchets dangereux ou spéciaux et dans la production de rapports numériques pour les déchets industriels dangereux au cours des prochaines années, cette perspective souligne l'importance de veiller à ce que le Registre soit convivial.

Le sondage a révélé un large soutien, mais non universel, au mandat de l'Office, à la RIP et à l'économie circulaire. Ces constatations aideront l'Office à améliorer les communications avec les intervenants et leur participation dans les années à venir.

À l'avenir, l'Office a l'intention de mener des sondages périodiques auprès de ses intervenants à titre d'outil de mobilisation pour obtenir des renseignements et des commentaires constructifs afin de peaufiner ses communications et son service à la clientèle.

Consultations

L'Office a tenu cinq consultations officielles en 2019 dans le cadre de son engagement à faire participer les intervenants

aux décisions essentielles liées à son mandat.

1. Entre janvier et mars, le registraire a demandé aux intervenants du secteur des pneus d'élaborer une procédure de vérification des données de collecte et de gestion des pneus qui doit être soumise à l'Office en vertu du Règlement sur les pneus. Trois webinaires ont eu lieu à différentes étapes du processus d'élaboration afin de s'assurer que la procédure était pratique, applicable et réduisait au minimum le fardeau administratif.
2. Les intervenants du secteur des pneus ont été consultés de nouveau en juin, alors que le registraire examinait les facteurs de conversion du poids des pneus. Deux webinaires ont été organisés, un pour les producteurs et un pour les fournisseurs de services, afin d'évaluer si des révisions étaient nécessaires et pour examiner les solutions possibles.
3. D'octobre à décembre, le registraire a fait participer les intervenants du secteur des pneus à deux webinaires sur l'élaboration d'une procédure de vérification des données sur l'approvisionnement en pneus que les producteurs doivent présenter à l'Office. Au total, plus de 300 intervenants ont participé aux consultations menées auprès des intervenants du secteur des pneus.

L'Office a tenu cinq consultations officielles en 2019 dans le cadre de son engagement à faire participer les intervenants aux décisions essentielles.

4. En mars et en avril, des intervenants du secteur de l'équipement électrique et électronique ont participé à l'élaboration du plan de liquidation du programme de réacheminement des DEEE proposé par l'Ontario Electronic Stewardship (OES; Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario). L'Office a tenu deux webinaires et quatre séances en personne, consultant plus de 300 intervenants du secteur de l'équipement électrique et électronique.
5. Les intervenants du secteur des déchets dangereux ou spéciaux ont été consultés tout au long des mois d'octobre et de novembre sur le plan de liquidation proposé par l'Intendance Ontario pour le programme de

réacheminement des DMDS au moyen de deux webinaires et de cinq réunions en personne, auxquelles ont participé près de 400 intervenants.

L'Office publie des sondages à la suite de ses consultations afin de recueillir des commentaires à l'appui de nos efforts d'amélioration continue. Les résultats globaux des consultations de 2019 ont été globalement positifs et éclaireront notre stratégie de consultation en 2020.

Plaintes

L'accord de fonctionnement conclu entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs l'oblige à présenter un rapport annuel sur la façon dont les plaintes liées à ses activités ont été traitées.

L'Office s'engage à respecter les normes professionnelles les plus élevées et à faire preuve de courtoisie dans l'exécution de son mandat de réglementation. Cela comprend la mise en place d'un processus accessible, équitable, transparent et simple lorsqu'une plainte est reçue au sujet de l'Office ou d'une personne agissant au nom de l'Office.

La [Politique sur les plaintes du public](#) de l'Office est affichée sur son site Web et explique comment un membre du public peut déposer une plainte à l'Office concernant la prestation de services et la conduite du personnel.

L'Office n'a reçu aucune plainte officielle en vertu de la Politique sur les plaintes du public en 2019.

Prestation de services en français

Conformément à ses obligations légales et aux exigences énoncées dans son accord de fonctionnement avec le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'Office s'engage à veiller à ce que ses services, ses communications et ses réponses aux demandes de renseignements du public soient disponibles en français.

Le [Programme de prestation des services en français](#) de l'Office décrit comment il entend répondre aux obligations légales en matière de prestation de services en français.

En plus de traduire en français les principaux documents ministériels et de conformité, l'Office a recours à des agents de la conformité et du Registre bilingues ainsi qu'à un service de traduction simultanée en temps réel et sur demande pour fournir des services en français.

En 2019, l'Office a reçu une demande de services de traduction simultanée en français.

L'Office continuera d'examiner et d'améliorer son Programme de prestation des services en français afin de respecter les obligations légales.

Règlements, politiques et procédures

L'accord de fonctionnement entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exige que l'Office décrive chaque année toute modification apportée à ses règlements et à ses politiques.

En 2019, aucun nouveau règlement n'a été présenté.

En 2019, le Conseil a approuvé une nouvelle politique de surveillance de la fonction de conformité et a révisé les politiques et protocoles suivants :

- La Politique sur la rémunération des administrateurs a été mise à jour pour ajuster les taux afin qu'ils s'harmonisent à ceux indiqués dans la Directive sur les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario.
- La Charte de gouvernance a été mise à jour pour tenir compte des changements apportés aux structures et aux responsabilités des comités.
- Le Plan de gestion des risques de l'entreprise est révisé et mis à jour chaque année.

Les règlements, les politiques ou les procédures qui sont assujettis aux obligations de l'Office en matière de divulgation publique se trouvent sur la page [Documents organisationnels](#) de son site Web.

Conformité et application de la loi

À titre d'organisme de réglementation, l'Office est tenu d'élaborer et d'exécuter une fonction de conformité pour faire respecter les exigences de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* et de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* ainsi que de leurs règlements connexes.

L'Office adopte une approche de la conformité fondée sur le risque qui concentre les ressources sur les secteurs où le risque de non-conformité est le plus élevé. Le registraire utilise une évaluation de ces risques pour entreprendre des activités d'application de la loi appropriées qui maximisent la conformité tout en réduisant le fardeau pour les entreprises. Le registraire peut choisir parmi les outils de conformité suivants :

1. Éducation et sensibilisation proactives
2. Inspection et vérification
3. Communications sur la non-conformité
4. Ordonnances exécutoires
5. Ordonnances de sanctions administratives
6. Poursuites

En 2019, l'objectif principal de l'équipe du registraire et de la conformité et du Registre de l'Office était d'assurer la conformité en aidant les entreprises à comprendre les exigences du Règlement sur les pneus, notamment les exigences en matière de collecte et de gestion qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le Programme des pneus a réussi à recueillir environ 14 millions de pneus, (chiffre non vérifié), soit environ 152 000 tonnes, pour les réutiliser ou les recycler (données non vérifiées). Les chiffres vérifiés seront présentés en 2020.

L'Office a continué d'utiliser la communication comme principale stratégie de conformité, notamment par les plateformes numériques (site Web, courriel, médias sociaux), les séances d'information en personne et par webinaire, les consultations et la collaboration avec les chefs de file de l'industrie et les principaux participants du marché, ainsi que par la communication directe avec des agents de la conformité et du Registre.

En vertu du Règlement sur les pneus, les producteurs de pneus étaient tenus de déclarer leurs données sur les ventes de pneus de 2017 en 2019, qui, avec les données précédemment déclarées pour 2015 et 2016, ont été utilisées pour déterminer les cibles de collecte et de gestion de chaque producteur pour 2020 et les frais d'inscription du producteur pour 2019. L'équipe de la conformité et du Registre a collaboré avec l'équipe des Communications et des Relations avec les intervenants de l'Office pour lancer une campagne de communication comprenant une série de six avis et rappels envoyés aux producteurs de pneus tout au long de la période de déclaration. La campagne a fourni des directives claires sur

la façon de déclarer et sur les éléments à déclarer, ainsi que sur les conséquences de la non-conformité. Les inspecteurs ont effectué un suivi auprès des producteurs qui n'ont pas respecté la date limite de déclaration du 31 mai. En définitive, 96 % des producteurs accrédités ont déclaré leurs données d'approvisionnement de 2017, ont reçu leurs cibles de collecte de 2020 et ont payé leurs droits d'enregistrement, et un petit nombre d'entreprises ont fermé leurs portes.

Bien que les communications appuient la conformité volontaire, des tactiques d'application de la loi supplémentaires, notamment des inspections et des vérifications, sont nécessaires pour favoriser l'égalité des chances. En 2019, l'équipe de la conformité et du Registre de l'Office a mis en œuvre trois initiatives prioritaires.

La première visait à cibler les producteurs de pneus qui ne se sont pas inscrits à l'Office et qui n'ont pas effectué de déclaration, comme l'exige le Règlement sur les pneus. Les inspecteurs ont réussi à identifier 37 « récalcitrants » en 2019; ils sont maintenant en conformité.

La deuxième consistait à effectuer un examen des données sur l'approvisionnement des producteurs de pneus dans le Registre pour en vérifier l'exhaustivité et l'exactitude. Les inspecteurs ont examiné le compte de chaque producteur et ont constaté que 188 producteurs avaient mal présenté leurs données, 118 d'entre eux sous-déclarant le nombre de pneus fournis sur le marché ontarien. Les inspecteurs ont ensuite travaillé avec chacun des 188 producteurs pour corriger leurs données d'approvisionnement, l'obligation de collecte et les droits d'enregistrement en fonction de ces données.

Le registraire a également mis en œuvre une troisième initiative qui a été coordonnée entre l'Office, Ontario Electronic Stewardship et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour assurer la conformité avec l'élimination des écofrais pour les appareils électroniques au point de vente, qui étaient recueillis pour financer le programme de réacheminement des DEEE. Les inspecteurs de l'Office ont visité les installations de détaillants physiques et en ligne et ont relevé plusieurs cas où des détaillants continuaient de facturer des frais aux consommateurs. L'OES a effectué un suivi pour informer les détaillants et, au besoin, pour rembourser les consommateurs à qui des frais ont été facturés après l'élimination des écofrais pour les appareils électroniques.

En 2019, le registraire a ouvert cinq affaires de conformité liées à l'intendance de la LTRD concernant les frais d'intendance; un cas a été réglé au cours de la même année. Les quatre autres cas seront traités en 2020.

Le registraire, après avoir examiné une question soulevée

Le registraire a accordé la priorité à la mobilisation des intervenants pour les informer de leurs obligations réglementaires.

par un organisme de gérance de l'industrie au sujet des frais de gérance d'Intendance Ontario (IO) et de l'utilisation des fonds de réserve, a déterminé que la méthodologie sur les coûts communs faisant partie du Plan du programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) autorisait IO à facturer et à percevoir des frais de gérance dans des situations où cela était interdit en vertu de la LTRD. En avril, le conseil d'administration de l'Office a approuvé une modification au plan de programme qui a réglé le problème.

Chaque cas de non-conformité potentielle qui a été porté à l'attention de l'Office a entraîné une vérification par un inspecteur pour établir la non-conformité. Toutes les situations de non-conformité corroborées ont été traitées dans les 30 jours.

En raison du taux élevé de réussite de l'utilisation des communications pour appuyer la conformité en 2019, le registraire et l'équipe de la conformité et du Registre ont été en mesure de résoudre toutes les affaires de non-conformité importante sans avoir à recourir à des ordonnances exécutoires ou à des poursuites.

Appui au Registre

En vertu de son mandat prescrit par la loi, l'Office est tenu d'élaborer et d'exploiter un registre public pour enregistrer les parties réglementées et recevoir les rapports exigés par les règlements.

Dans le cadre de la stratégie de conformité de 2019, le registraire a accordé la priorité à la mobilisation des intervenants pour les

informer de leurs obligations réglementaires afin de maximiser la conformité volontaire au cours d'une année de transition pour les producteurs de pneus. L'équipe de la conformité et du Registre a enregistré 12 040 interactions uniques avec des parties réglementées au moyen de l'adresse électronique, de la ligne téléphonique et du formulaire « Contactez-nous », comme l'indique le tableau suivant :

Interactions

Boîte vocale	276
Formulaires de contact	607
Courriels (entrants et sortants)	6 191
Appels entrants	2 736
Appels sortants	2 230
Total des interactions	12 040

Les demandes les plus fréquemment reçues des parties réglementées comprenaient des demandes d'aide technique pour la création d'un compte ou l'ouverture d'une session dans le Registre, la clarification des obligations en vertu du Règlement sur les pneus et la création de réseaux de collecte de pneus ou la participation à de tels réseaux. Le registraire a utilisé les interactions avec les parties réglementées pour élaborer des bulletins de conformité et des documents d'information, ainsi que pour améliorer continuellement le portail, le site Web et les communications par courriel du Registre.

Surveillance des programmes visés par la LTRD

En 2019, l'Office a supervisé les activités de trois programmes de réacheminement des déchets en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), ainsi que les organismes de financement de l'industrie (OFI) et les organismes de gérance de l'industrie (OGI) responsables de l'exécution des programmes suivants :

- Le programme des boîtes bleues exploité par Intendance Ontario.
- Le programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) exploité par Intendance Ontario, Product Care Association, SodaStream et Automotive Materials Stewardship.
- Le programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) administré par l'Ontario Electronic Stewardship (OES; Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario).

Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a ordonné l'abolition des trois programmes actuels et la transition vers le cadre de responsabilité individuelle des producteurs.

Le programme de recyclage des vieux pneus administré par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) en vertu de la LTRD a pris fin le 31 décembre 2018, conformément aux directives du ministre. La Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) a poursuivi ses activités tout au long de 2019 afin de respecter ses obligations financières et juridiques en suspens et est sur le point d'être liquidée.

Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a ordonné l'abolition des trois programmes actuels et la transition vers le cadre de responsabilité

individuelle des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*. Le ministre a demandé que le volet des piles et des batteries du programme de réacheminement des DMDS soit aboli le 30 juin 2020 et que les autres volets du programme de réacheminement des DMDS soient abolis l'année suivante, soit le 30 juin 2021. Le programme de réacheminement des DEEE doit se terminer le 31 décembre 2020 et le programme des boîtes bleues doit se terminer entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025.

Les organismes qui administrent les programmes doivent présenter un rapport annuel à l'Office qui fournit des renseignements détaillés sur le rendement et les données financières du programme. The Beer Store, qui n'est pas supervisé par l'Office, doit également lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics.

Ces rapports sont annexés au présent document. Les points saillants du rendement des programmes sont résumés ici.

Programme des boîtes bleues

Du papier ainsi que des emballages en papier, en verre, en plastique ou en métal sont recueillis dans des résidences de plus de 240 municipalités et collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui contribue au financement de ces services dans le cadre du programme des boîtes bleues au nom des intendants (propriétaires de marque, franchiseurs ou premiers importateurs) des emballages et des papiers imprimés. Les municipalités gèrent et financent le reste des coûts des services de collecte et de gestion.

Chaque année, les municipalités, les associations de recyclage et les collectivités des Premières Nations de l'Ontario déclarent leurs activités liées aux boîtes bleues, notamment le tonnage et les données financières, à l'Office dans le cadre du Datappel annuel. Selon les données du Datappel de 2018, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, le programme des boîtes bleues a atteint un taux de récupération de 60,2 %, dépassant légèrement la cible de 60 % du programme.

Au total, 780 555 tonnes ont été recyclées en 2018, soit une diminution de 5,2 % par rapport à 2017. Les taux de recyclage ont constamment diminué depuis 2013, principalement en raison des changements dans le mélange de papier imprimé et d'emballage fourni aux résidents et des marchés de produits de recyclage. Les changements du marché ont également fait baisser les revenus provenant

de la vente de matériaux des boîtes bleues, qui ont diminué de 32,9 % par rapport à 2017.

Des renseignements sur l'exploitation du programme des boîtes bleues par Intendance Ontario se trouvent à l'annexe A du présent rapport.

Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Le programme des DMDS permet aux résidents de l'Ontario d'éliminer en toute sécurité les produits ménagers qui nécessitent une manutention particulière. Dix types de déchets sont recueillis, soit l'antigel, les engrais, les contenants d'huile, les filtres à huile, la peinture et les revêtements, les pesticides, les contenants sous pression non réutilisables et réutilisables,

les piles à usage unique et les solvants. Ces déchets sont recueillis dans le cadre du :

- Programme Dépôt orange d'Intendance Ontario pour les piles à usage unique et les contenants pressurisés non réutilisables et réutilisables;
- Programme de régénération de la Product Care Association pour la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais;
- Programme de l'Automotive Materials Stewardship pour l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile;
- Programme de SodaStream pour ses propres bouteilles réutilisables.

En 2019, ces organismes ont déclaré avoir recueilli 30 701 tonnes de déchets dangereux ou spéciaux, comparativement à 30 540 tonnes en 2018. Le tableau ci-dessous montre le rendement de la collecte des déchets de chaque programme de réacheminement des DMDS.

Déchet	Tonnes réelles recueillies	Taux de collecte cible (tonnes)	% de la cible collectée
Antigel	3 021	2 196	138 %
Engrais	28,5	S. O.	S. O.
Contenants d'huile	4 507	2 614	172 %
Filtres à huile	9 171	8 170	112 %
Peinture et revêtements	9 745	8 811	111 %
Pesticides	26,4	15	176 %
Contenants sous pression			
Non réutilisables	327	364	90 %
Réutilisables	415	452	92 %
Piles à usage unique	3 224	2 380	135 %
Solvants	236	646	37 %
Total	30 701	25 648	120 %

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement pour chaque déchet, consultez les rapports annuels d'Intendance Ontario, Automotive Materials Stewardship, Product Care Association et SodaStream dans les annexes du présent rapport.

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Le programme de réacheminement des DEEE exploité par l'OES veille à ce que le matériel électronique en fin de vie soit manipulé de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Les déchets recueillis dans le cadre du programme de réacheminement des DEEE comprennent les dispositifs d'affichage comme les téléviseurs et les écrans, les ordinateurs de bureau et portatifs, les appareils cellulaires et autres, et les imprimantes. Les résidents de l'Ontario peuvent apporter ces articles à des points de dépôt situés partout dans la province et sans frais. Dans

certaines municipalités, ces articles sont aussi ramassés sur le trottoir.

En 2019, le programme a recueilli 48 124 tonnes d'appareils électroniques, une légère augmentation par rapport aux 47 711 tonnes recueillies en 2018.

L'OES continue d'observer une croissance mineure de la réutilisation et de la remise à neuf des appareils électroniques, avec 3 364 tonnes déclarées en 2019 comparativement à 3 359 tonnes en 2018. Les ordinateurs de bureau demeurent les articles les plus réutilisés ou remis à neuf, représentant 45 % des articles réutilisés en poids.

L'annexe E du présent rapport contient des renseignements

sur le fonctionnement du programme de réacheminement des DEEE de l'OES.

Pneus usagés

Le PCVP administré par la SGPUO a cessé ses activités le 31 décembre 2018. Par conséquent, la SGPUO n'a pas déclaré de données sur la collecte ou le réacheminement des pneus pour 2019.

Les activités de la SGPUO en 2019 étaient axées sur la finalisation des ententes avec les participants au programme et la mise en œuvre des mesures nécessaires pour mettre fin à ses activités conformément au plan de liquidation approuvé par l'Office.

Des renseignements sur les activités de la SGPUO en 2019 se trouvent à l'annexe F du présent rapport.

The Beer Store

The Beer Store est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. The Beer Store recueille les contenants de bière

et les emballages vendus dans ses magasins et administre le programme de consignment de l'Ontario, qui recueille les contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris les vins, les spiritueux, la bière et les panachés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme de réacheminement des déchets supervisé par l'Office, la LTRD exige que le rapport annuel de The Beer Store soit fourni à l'Office et rendu public afin d'appuyer la transparence dans les rapports publics de The Beer Store.

En 2019, la société The Beer Store a recueilli plus de 1,8 milliard de contenants et a détourné 311 446 tonnes de déchets des sites d'enfouissement. Selon le rapport annuel de The Beer Store, le taux de retour global des déchets recyclables dans le cadre du programme de consignment de l'Ontario était de 79 %, tandis que le taux de retour des contenants vendus à The Beer Store était de 85 %.

Le rapport annuel de The Beer Store se trouve à l'annexe G du présent rapport.

Rendement de l'Office

En octobre de chaque année, l'Office présente au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs un plan d'affaires qui énonce ses priorités stratégiques pour les trois années suivantes, ses objectifs annuels et ses

cibles de rendement pour l'année à venir. Dans son rapport annuel et lors de son assemblée publique annuelle, il rend compte de ses progrès à l'égard de l'atteinte des objectifs de rendement fixés l'année précédente.

Les tableaux ci-dessous décrivent les objectifs stratégiques et les cibles de l'Office tirés du [Plan d'activités 2019](#) ainsi que le rendement associé à l'atteinte de ces objectifs.

Première priorité stratégique : Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectif	Cible	Rendement en 2019	Commentaires
Surveillance continue des programmes de réacheminement des déchets	Fonctionnement des OFI et OGI conformément aux exigences de la LTRD	Atteint	Les OFI et OGI ont été exploités conformément aux exigences de la LTRD.
	Réponse aux plaintes dans les 30 jours	Atteint	Chaque plainte au sujet d'une non-conformité aux exigences réglementaires reçue par l'Office a fait l'objet d'une évaluation par un inspecteur dans les 30 jours.
	Réagir dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés par un inspecteur ont donné lieu à une mesure de conformité dans les 30 jours.
Liquidation efficace des OFI et de leurs programmes	Approbation des plans de liquidation dans les délais prévus par le ministre	Atteint	L'Office a approuvé en août le plan de liquidation du programme de réacheminement des déchets d'équipement électrique et électronique de l'Ontario Electronic Stewardship et le plan de liquidation du programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario en décembre.
	Mise en œuvre des plans de liquidation comme ils ont été approuvés	Atteint	L'Office a continué de superviser la mise en œuvre du plan de liquidation du programme de recyclage des vieux pneus de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario et a commencé à superviser la mise en œuvre du plan de liquidation du programme de réacheminement des déchets d'équipement électrique et électronique de l'Ontario Electronic Stewardship.

Deuxième priorité stratégique : Gestion responsable des données

Objectif	Cible	Rendement en 2019	Commentaires
Élaborer et tenir le Registre pour remplir le mandat de l'organisme	Terminer l'élaboration du Registre pour l'inscription des producteurs conformément au règlement sur l'équipement électrique et électronique	Sans objet	Comme la version finale du Règlement sur les produits électroniques n'était pas disponible en 2019, le Registre de ce règlement n'a pas été élaboré en 2019.
Soumission des données requises par les inscrits	Répondre dans un délai de 30 jours à tout cas de non-conformité corroboré aux exigences d'inscription, de déclaration et de rendement énoncées dans le Règlement sur les pneus.	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés par un inspecteur ont donné lieu à une mesure de conformité dans les 30 jours.
Protection des données privées et commerciales sensibles	Conformité au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et aux dispositions de la LRREC et de la LTRD sur la confidentialité de l'information	Atteint	Aucune infraction au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'Office n'a été observée, et l'Office a respecté toutes les dispositions en matière de confidentialité de la LRREC et de la LTRD.

Troisième priorité stratégique : Un Office de confiance

Objectif	Cible	Rendement en 2019	Commentaires
Permettre aux entreprises de se conformer et les y aider	Niveau de satisfaction des inscrits égal ou supérieur à la référence de 2018	Sans objet	Cette cible se rapporte aux nouveaux projets du Registre et à l'inscription des parties nouvellement visées par des obligations. Comme la version finale du Règlement sur les produits électroniques n'était pas disponible en 2019, le Registre de ce règlement n'a pas été élaboré et les parties réglementées ne sont pas inscrites en 2019.
Favoriser des règles équitables pour les parties réglementées en vertu de la LRREC.	Réponse aux plaintes dans les 30 jours	Atteint	Chaque plainte au sujet d'une non-conformité aux exigences réglementaires reçue par l'Office a fait l'objet d'une évaluation par un inspecteur dans les 30 jours.
	Réagir dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés par un inspecteur ont donné lieu à une mesure de conformité dans les 30 jours.

Quatrième priorité stratégique : Responsabilité

Objectif	Cible	Rendement en 2019	Comments
Se conformer aux exigences en matière de rapports de la LRREC, de la LTRD et de l'accord de fonctionnement.	Présentation du rapport annuel de 2018 au plus tard le 1 ^{er} juin 2019	Atteint	Présenté le 1 ^{er} juin 2019
	Tenue de l'assemblée annuelle publique en juin 2019	Atteint	Assemblée annuelle publique tenue le 27 juin 2019
	Présentation du plan d'activités de 2020 90 jours avant la fin de l'exercice	Atteint	Présenté le 2 octobre 2019
Mobiliser et consulter largement et ouvertement les intervenants	Fin des consultations sur le plan de liquidation du programme de réacheminement des DMDS avec une satisfaction des participants égale ou supérieure au niveau de référence de 2018	Atteint	Des consultations sur le plan de liquidation du programme de réacheminement des DEEE ont eu lieu en mars et en avril 2019. La satisfaction des participants selon les résultats du sondage était de 3,5 sur 5, dépassant le niveau de référence de 2,8 pour 2018.
	Fin des consultations sur le plan de liquidation du programme de réacheminement des DMDS avec une satisfaction des participants égale ou supérieure au niveau de référence de 2018	Atteint	Des consultations sur le plan de liquidation du programme de réacheminement des DMDS ont eu lieu en octobre et en novembre 2019. La satisfaction des participants selon les résultats du sondage était de 3,4 sur 5, dépassant le niveau de référence de 2,8 pour 2018.
	Fin des consultations et approbation des droits d'inscription de 2020 avec une satisfaction des participants égale ou supérieure au niveau de référence de 2018	Sans objet	Les consultations sur les droits d'enregistrement pour 2020 n'ont pas eu lieu en 2019 parce que le Règlement sur les piles et les batteries et les appareils électroniques n'a pas été finalisé.

Cinquième priorité stratégique : Viabilité organisationnelle

Objectif	Cible	Rendement en 2019	Commentaires
Fixer les droits et autres frais qui soutiennent l'organisme	Recouvrement des coûts sans déficit ou excédent important	Atteint	Les droits d'enregistrement de 2019 pour les pneus et les frais facturés aux OFI ont généré les revenus nécessaires pour couvrir les coûts associés à l'Office. Un surplus mineur provenant des frais pour les pneus sera appliqué afin de réduire les droits futurs pour les pneus.
	Contribution à la réserve conforme à la politique du fonds de réserve	Atteint	Les contributions versées au fonds de réserve respectaient le montant indiqué au budget.
Établir une culture organisationnelle diversifiée fondée sur le professionnalisme, l'amélioration continue, l'intégrité, la responsabilisation, le respect et la collaboration	Engagement égal ou supérieur aux niveaux établis dans le sondage de 2017 sur l'engagement des employés	Atteint	La cote d'engagement des employés en 2019 était de 83,8 %, dépassant la cote de 2017 de 75,1 %.

Rapport et analyse de gestion

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources est un organisme de réglementation mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario. Il a pour mandat de faire respecter les obligations de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) et de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et de leurs règlements connexes.

L'article 50 de la LRREC oblige l'Office à établir, à tenir à jour et à exploiter un Registre. Le but du Registre est d'enregistrer et de recevoir des rapports des parties assujetties à la LRREC afin que l'Office puisse faire appliquer les obligations énoncées dans la LRREC et ses règlements connexes et recevoir des données des organismes de financement de l'industrie avant la liquidation. Il permettra également à l'Office de suivre les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire et un avenir sans déchets et d'en publier un rapport public.

Revenus

L'Office fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts et est autorisé, en vertu de son mandat prescrit par la loi, à établir et à facturer des frais :

- Les articles 33 et 41 de la LTRD autorisent l'Office à recouvrer les coûts auprès des OFI et des OGI associés à la surveillance par l'Office des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI ou les OGI;
- L'article 41 de la LRREC autorise l'Office à percevoir des droits et des frais aux fins du recouvrement des coûts pour des activités liées à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu de la LRREC ou de toute autre loi.

En 2019, l'Office a perçu 2,0 millions de dollars en droits en vertu de la LRREC facturés aux fabricants de pneus et aux organismes assumant les responsabilités d'un producteur de pneus, dont 1,8 million de dollars ont été utilisés pour financer les activités d'élaboration du Registre des pneus de 2019 et celles de conformité aux termes du Règlement sur les pneus. 0,2 million de dollars de frais reportés ont également été comptabilisés, lesquels serviront à réduire les frais d'enregistrement pour les pneus en 2020. Les frais en vertu de la LRREC représentaient environ 24 % des revenus de l'Office.

Le reste de ses revenus a été obtenu au moyen de frais imposés aux OFI et aux OGI en vertu des articles 34 et 41 de la LTRD pour financer les activités de l'Office liées à la surveillance des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI et les OGI. L'Office a recueilli 6,1 millions de dollars auprès des OFI et des OGI.

Il a enregistré des revenus totalisant 8,1 millions de dollars

en 2019, comparativement à 6,6 millions de dollars en 2018. Cette augmentation était nécessaire en raison des coûts de fonctionnement plus élevés liés à son nouveau mandat et à l'élargissement de la portée des responsabilités, qui sont examinées ci-dessous.

L'Office prévoit que l'entrée en vigueur de ces règlements en vertu de la LRREC aura pour effet de réduire progressivement la proportion des coûts recouverts en vertu des articles 33 et 41 de la LTRD et d'accroître celle des coûts recouverts en vertu de l'article 41 de la LRREC.

Dépenses de fonctionnement

L'Office répartit et recouvre ses dépenses selon les modalités suivantes :

- Affectation totale à la LTRD, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- Affectation totale à la LRREC, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- Affectation proportionnelle à la LTRD et à la LRREC, lorsque des fonctions doivent poursuivre leurs activités en vertu de la LTRD tout en soutenant des activités en vertu de la LRREC.

Les dépenses liées aux activités en vertu de la LRREC sont recouvrées auprès des inscrits assujettis à la loi et à ses règlements connexes. En 2019, le Règlement sur les pneus était le seul règlement de la LRREC en vigueur.

Les dépenses imputables aux activités liées à la LTRD sont recouvrées auprès des OFI et OGI. Ces coûts comprennent les charges salariales et les autres charges de programmes directes, ainsi que les coûts indirects qui sont communs à l'administration de l'Office et de chacun des programmes qu'il supervise.

Les coûts indirects ont été répartis selon la méthodologie suivante :

- 50 % des coûts indirects sont partagés également entre les programmes;
- Les 50 % restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de dons en nature.
- Les plans de gérance industrielle se voient imputer une partie de la part des coûts indirects du programme proportionnellement au budget du programme pour le matériau visé.

Voici les points saillants des états financiers vérifiés de l'Office pour 2019 :

- Les dépenses globales de l'Office ont augmenté de

25,8 % pour atteindre 7,5 millions de dollars en 2019, comparativement à 6,0 millions de dollars en 2018. L'augmentation des dépenses globales est attribuable à l'augmentation des dépenses du Registre, notamment les dépenses liées à l'amortissement des actifs du Registre, les intérêts sur les prêts liés au financement du Registre, les activités de soutien du Registre et les dépenses de dotation supplémentaires, entre autres pour la gestion de projet, les communications et les TI, nécessaires pour exécuter le mandat de l'Office. De plus, les dépenses globales liées aux loyers et à l'amortissement des immobilisations ont augmenté à la suite de l'agrandissement des bureaux en 2019, ce qui était requis pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'équipes de projet nécessaires à la création du Registre et du personnel supplémentaire, notamment les agents de la conformité et du Registre et le personnel d'ITI, nécessaires à la réalisation du mandat de l'Office.

- Les coûts directs du programme de l'Office en vertu de la LTRD s'élevaient à 0,8 million de dollars en 2019, comparativement à 0,9 million de dollars en 2018. Cette diminution est principalement attribuable à la fin de plusieurs projets ponctuels en 2018 liés aux programmes des OFI.
- L'Office a déclaré des coûts recouvrables indirects en vertu de la LTRD de 4,9 millions de dollars en 2019, comparativement à 4,3 millions de dollars en 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à des dépenses de dotation de 2,5 millions de dollars en 2019, comparativement à 2,2 millions de dollars en 2018, en raison de l'augmentation du personnel nécessaire à l'exécution du mandat de l'Office.

Réserve de fonctionnement

La politique sur la réserve de fonctionnement de l'Office fixe le montant maximal de la réserve à 50 % des coûts de fonctionnement annuels de l'Office. L'excédent des revenus par rapport aux dépenses en 2019 était de 0,6 million de dollars comparativement à 1,2 million de dollars en 2018. La réserve de fonctionnement totale de l'Office à la fin de l'exercice était de 3,0 millions de dollars, soit 40 % des frais d'exploitation annuels de l'Office pour 2019.

Flux de trésorerie et liquidités

À la fin de l'année, l'Office affichait une situation négative du fonds de roulement d'environ 0,9 million de dollars, comparativement à un solde négatif d'environ 2,2 millions de dollars pour 2018, et une trésorerie et des placements à court terme de 3,4 millions de dollars, comparativement à 2,7 millions de dollars en 2018.

L'augmentation du fonds de roulement est principalement

attribuable à une augmentation de la trésorerie, des placements à court terme et des comptes débiteurs en 2019. Cette augmentation du fonds de roulement est également attribuable en partie à une diminution d'environ 0,3 million de dollars des revenus reportés reçus des inscrits de pneus en 2018.

L'Office dispose d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 3 millions de dollars avec une banque canadienne pour répondre aux besoins courants en fonds de roulement et aux besoins généraux de l'organisme, et d'une facilité de crédit d'exploitation supplémentaire avec la même banque pour financer le coût de la constitution du futur Registre. Le coût total et le nombre de projets liés au Registre sont inconnus pour l'instant et dépendront du nombre de matériaux désignés en vertu de la LRREC et du nombre de services de rapports numériques attribués à l'Office par le gouvernement de l'Ontario. De plus, l'Office dispose de prêts à terme engagés pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires lorsque certaines étapes sont franchies dans le cadre de chaque projet de Registre. Aucune des facilités de crédit n'a été convertie en prêt à terme en 2019. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

D'après sa politique de placement, l'Office doit investir les liquidités excédentaires détenues de temps à autre, conformément aux principes de saine gestion des placements. Les placements sont effectués en fonction des exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidités adéquates. Ils peuvent comprendre des bons du Trésor du Canada à court terme, des billets à terme des banques à charte canadiennes et des certificats de dépôt de première classe affichant des échéances à court terme ainsi que d'autres placements à faible risque.

Risques principaux et incertitudes

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs.

Les principaux risques associés aux activités de l'Office sont les suivants :

- Les principales hypothèses concernant le calendrier des initiatives gouvernementales sur la liquidation des programmes actuels de réacheminement des déchets dans le cadre de la LTRD et l'entrée en vigueur des règlements en vertu de la LRREC;
- Les principales hypothèses sur les inscrits à la suite de la désignation de matériaux supplémentaires en vertu de la LRREC;
- L'échéancier, l'estimation des coûts et la portée fonctionnelle des projets de Registre, qui dépendent des obligations énoncées dans les règlements connexes;

- La disponibilité, le recrutement et le maintien en poste de ressources humaines compétentes;
- La disponibilité du financement futur.

Le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'Office contribue à une gestion efficace à cet égard grâce à l'élaboration de plans de gestion du risque. L'Office surveille ses risques et évalue continuellement ses plans de réduction et d'atténuation des risques afin que ses stratégies en la matière renforcent sa résilience organisationnelle et lui permettent ainsi de réaliser ses priorités stratégiques.

Perspectives pour 2020

Pour réagir à la pandémie de COVID-19 au début de 2020, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont adopté des mesures d'urgence en vue de contenir la propagation du virus et de protéger le public. Ces mesures ont entraîné une incertitude économique pour les entreprises assujetties aux règlements en vertu de la LRREC et de la LTRD, et il n'est pas possible à l'heure actuelle de prévoir tous les effets de ces mesures en 2020.

À titre d'organisme de réglementation des entreprises, l'Office a été désigné par le gouvernement de l'Ontario comme un service essentiel et a été autorisé à poursuivre ses activités pendant la pandémie. Afin de protéger le personnel et d'appuyer les initiatives de santé publique plus générales contre la COVID-19, l'Office a adopté un programme de télétravail, qui a permis au personnel travaillant à distance de mener à bien ses activités quotidiennes et à l'organisme de rester pleinement opérationnel pendant cette période.

En 2020, il continuera de mettre l'accent sur son rôle de surveillance établi par la LTRD et favorisa la transition de la responsabilité pour les matériaux relevant des programmes visés par la LTRD vers la responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la LRREC. De plus, l'Office commencera à mettre en œuvre son nouveau mandat, qui consiste à fournir des services de rapports numériques, en commençant par le programme de réacheminement des déchets dangereux industriels.

Le coût du Registre pour les futurs matériaux désignés sera déterminé à mesure que chacun d'entre eux sera désigné, que le règlement pour le matériau en question sera publié et quand le Registre pour ce matériau sera élaboré. Les futurs projets du Registre seront approvisionnés et financés au cas par cas après la finalisation des règlements afin d'assurer l'exactitude de la budgétisation et des rapports des projets.

Dans le budget de 2020 préparé avant l'éclosion de la COVID-19, les revenus prévus étaient de 11,9 millions de dollars comparativement à 8,1 millions de dollars en 2019 et les dépenses prévues étaient de 11,5 millions de dollars comparativement à 7,5 millions de dollars en 2019. Toutefois, en raison des changements dans le calendrier prévu de la publication du règlement en vertu de la LRREC, de l'ajout du service de rapports numériques du programme de réacheminement des déchets dangereux et de l'examen continu qu'effectue l'Office des répercussions possibles sur le budget découlant de l'incertitude économique et financière causée par la pandémie de COVID-19, l'Office prévoit des ajustements à son budget 2020.

États financiers

Le 31 décembre 2019

États financiers

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	27
Bilan	29
État des revenus et des dépenses et de l'actif net	30
État des flux de trésorerie	32
Notes afférentes aux états financiers	33
Annexe des coûts du programme conformément à la <i>Loi transitoire sur le réacheminement des déchets</i>	38

Rapport des auditeurs indépendants

20 mai 2020

Au conseil d'administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources

Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, qui incluent le bilan au 31 décembre 2019 et les états des revenus et des dépenses et de l'actif net, les flux de trésorerie pour l'exercice qui se termine et des notes afférentes aux états financiers qui comprennent un sommaire des politiques importantes en matière de comptabilité.

À notre avis, les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin respectent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources à poursuivre son exploitation, de divulguer au besoin tout renseignement pouvant avoir une incidence sur la poursuite de l'exploitation ou l'utilisation de la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a pour intention de liquider l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, de cesser l'exploitation, ou encore si elle n'a aucun autre choix que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de production de rapports financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport de l'auditeur qui présente notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais n'est pas une garantie qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent être dues à une fraude ou à une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans l'ensemble, on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2019

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes de vérification canadiennes, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un certain scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même, nous :

- déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à des fraudes ou à des erreurs, concevons et exécutons des procédures d'audit qui tiennent compte de ces risques, et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante due à une fraude est plus élevé que pour une erreur, puisque la fraude peut être le résultat de collusion, de contrefaçon, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de l'esquive de contrôle interne.
- acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.
- évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- concluons sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation et, d'après les éléments probants d'audit obtenus, s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources de continuer de cette manière. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur les divulgations connexes dans les états financiers dans le rapport de nos auditeurs ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants de l'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de nos auditeurs. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que l'Office de la productivité et de la récupération des ressources cesse d'utiliser la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation.
- évaluons la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, notamment les divulgations, et déterminons si les états financiers représentent les activités et les événements sous-jacents d'une manière qui assure une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres choses, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de ce dernier, notamment toute lacune importante en matière de contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.



Chaplin & Co.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2019

Bilan

Exercice se terminant le 31 décembre

	Remarques	2019	2018
Actif			
À court terme			
Encaisse		1 390,533 \$	2 651 933 \$
Placements à court terme	3	2 010 370	-
Comptes débiteurs	4	2 097 759	1 471 193
Dépenses payées d'avance		158 737	143 693
		5 657 399	4 266 819
Dépôts		110,494	31,953
Immobilisations	5	694 910	738 467
Actifs incorporels	5	3 824 049	4 063 608
		10 286 852 \$	9 100 847 \$
Passif			
À court terme			
Prêt bancaire	2	5 380 000 \$	4 950 000 \$
Comptes créditeurs et charges à payer		544 596	628 825
Remises gouvernementales à payer		425 098	295 148
Revenus reportés	6	252 654	577 696
		6 602 348	6 451 669
Incitatifs à la location reportés	7	690 994	255 668
		7 293 342	6 707 337
Actif net	8	2 993 510	2 393 510
		10 286 852 \$	9 100 847 \$
Engagements et éventualités	10		
Voir les notes d'accompagnement			

Approuvé au nom du conseil d'administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources :


Glenda Gies, présidente du conseil



Ken Kawall, trésorier

État des revenus et des dépenses et actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Total	LTRD (1)	LRREC
Revenus			
Recouvrement des coûts	7 510 990 \$	5 680 092 \$	1 830 898 \$
Contribution de réserve	600 000	450 000	150 000
Intérêts créditeurs	15 711	11 783	3 928
	8 126 701	6 141 875	1 984 826
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	3 506 058	2 840 778	665 280
Registre	1 077 192	807 894	269 298
Honoraires professionnels	759 331	642 296	117 035
Amortissement	597 240	447 935	149 305
Loyer	414 741	311 056	103 685
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes	369 699	277 274	92 425
Autres activités	294 723	193 433	101 290
Intérêts sur prêts	192 340	-	192 340
Communications	229 441	112 916	116 525
Téléphone et Internet	85 936	58 293	27 643
	7 526 701	5 691 875	1 834 826
Revenus par rapport aux dépenses	600,000	450 000	150 000
Actif net, début de l'exercice	2 393 510	2,786 927	(393 417)
Actif net, fin de l'exercice	2 993 510 \$	3 236 927 \$	(243 417) \$

(1) L'annexe 1 présente la ventilation des dépenses de la LTRD par programme.

Voir les notes d'accompagnement

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Total	LTRD (1)	LRREC
5 981 299 \$	5 144 739 \$	836 560 \$
600 000	450 000	15 000
-	-	-
6 581 299	5 594 739	986 560
2 782 967	2 478 297	304 670
837 677	628 258	209 419
835 660	811 140	24 520
364 095	295 604	68 491
290,070	261 063	29 007
330 720	299 066	31 654
237 107	178 803	58 304
87 547	-	87 547
135 272	120 385	14 887
80 184	72 123	8 061
5 981 299	5 144 739	836 560
600 000	450 000	150 000
1 793 510	2 336 927	(543 417)
2 393 510 \$	2 786 927 \$	(393 417) \$

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 décembre

	2019	2018
Encaisse nette liée aux (utilisée par)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	600 000 \$	600 000 \$
Amortissement	597 240	364 095
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(626 566)	408 928
Dépenses payées d'avance	(93 585)	(123 600)
Comptes créditeurs et charges à payer	351 097	(1 687 247)
Remises gouvernementales à payer	129 950	188 284
Revenus reportés	(325 042)	577 696
	633 094	328 156
Activité de financement		
Augmentation du prêt bancaire	430 000	4 950 000
	430 000	4,950 000
Activités d'investissement		
Achat de placements	(2 010 370)	-
Ajouts aux immobilisations	(116 030)	(110 167)
Ajouts aux actifs incorporels	(198 094)	(2 923 010)
	(2 324 494)	(3 033 177)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 261,400)	2 244,979
Encaisse, début de l'exercice	2 651,933	406 954
Encaisse, fin de l'exercice	1 390 533 \$	2 651 933 \$

Voir les notes d'accompagnement

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2019

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a été établi dans le cadre de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*.

Il incombe à l'Office d'exploiter un registre pour recueillir et stocker l'information, de fournir de l'information à la population conformément à un code d'accès et de protection des renseignements personnels, de surveiller les organismes de financement industriel et les plans de gérance industrielle maintenus en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), de surveiller la liquidation de programmes exploités par les organismes de financement industriel et d'assurer la conformité et l'application de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et la LTRD.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

1. Résumé des politiques comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers ont été préparés selon les normes de la Partie III du Guide comptable de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, il comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les comptes débiteurs. Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les remises gouvernementales à payer. L'entité n'a désigné aucun actif ou passif financier à comptabiliser à sa juste valeur.

Constatation des revenus

L'organisme suit la méthode de report de la constatation des revenus. Les revenus proviennent des droits imposés aux organismes de financement industriel (OFI) en vertu du paragraphe 33(5) de la LTRD, des droits imposés aux organismes de gérance industrielle (OGI), en vertu de l'article 41 de la LTRD et des droits imposés aux inscrits en vertu de l'article 41 de la LRREC. Les droits facturés aux OFI et aux OGI sont établis de manière à couvrir les frais d'exploitation connexes de l'organisme et à constituer une réserve pour éventualités. Les revenus sont comptabilisés lorsque le montant de ceux-ci peut être évalué de façon fiable, que la perception est probable et que les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable.

Les montants reçus qui se rapportent à des exercices futurs sont comptabilisés comme des fonds reportés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations à compter de leur date de mise en service.

Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

Logiciels informatiques	3 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5-7 ans
Infrastructure et réseaux de TI	5-10 ans
Améliorations locatives	Au cours de la période du bail

L'organisme comptabilise un amortissement d'une demi-année dans l'année d'acquisition, à l'exception des améliorations locatives qui sont amorties à partir de la date d'achèvement.

Office de la productivité et de la récupération des ressources**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 décembre 2019

1. Résumé des politiques comptables (suite)

S'il y a une indication selon laquelle les immobilisations ont pu subir une moins-value, il s'agit d'effectuer un test de dépréciation qui consiste à comparer la valeur comptable à la valeur recouvrable nette, qu'on détermine normalement en estimant les revenus moins les coûts directs de façon non actualisée sur la durée de vie restante de l'immobilisation. Il n'y a pas eu d'indicateurs de dépréciation en 2019.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les dépenses de constitution du Registre. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés qui ont trait au remboursement par le locateur de certaines dépenses restreintes pour les améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail.

Affectation des dépenses directes et indirectes

L'organisme supervise un certain nombre de programmes en vertu de la LTDR. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts associés au personnel et les autres dépenses qui sont directement liées à la supervision du programme. Il engage également un certain nombre de coûts indirects qui sont communs à l'administration de l'organisme et de chacun de ses programmes.

Les coûts indirects sont affectés selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'organisme :

- i. 50 % des coûts indirects sont partagés également entre les programmes;
- ii. les 50 % restants des coûts indirects sont répartis en fonction des coûts directs du programme à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de l'ACJ/AJCO.
- iii. La part de contribution au fonds de réserve attribuée à la LTRD est répartie entre les programmes visés par la LTRD en fonction de la part proportionnelle de chaque programme à l'égard des dépenses totales indirectes (ou partagées) liées à la LTRD.

De plus, une partie de la part du programme de ii) est affectée aux plans de gérance industrielle (PGI) en fonction de la proportion relative du budget du programme pour le matériel des PGI.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes régissant les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les sommes déclarées de biens et d'obligations, ainsi que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges constatés au cours de la période de déclaration. Les postes importants assujettis à de telles estimations et hypothèses comprennent l'affectation des dépenses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviendront disponibles à l'avenir.

2. Facilité de crédit bancaire

L'organisme dispose d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 3 millions de dollars souscrite auprès d'une banque canadienne destinée aux besoins de fonds de roulement et d'exploitation générale, ainsi que de facilités de crédit d'exploitation supplémentaires de 37 millions de dollars souscrites auprès de la même banque, afin de financer les coûts de construction de l'infrastructure du Registre nécessaire pour effectuer les tâches lui incombant en vertu de la LRREC et de la LTRD et selon les directives du ministre. De plus, l'organisme dispose de prêts à terme engagés pouvant aller jusqu'à 37 millions de dollars, avec la même banque, pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires lorsque certaines étapes sont franchies en même temps que la construction de l'infrastructure.

Les facilités de crédit d'exploitation renouvelable et supplémentaires portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel moins 0,75 point de base par année. Les montants tirés de ces facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2019 s'élèvent à 5,38 millions de dollars (4,95 millions de dollars en 2018). Le taux d'intérêt sur les prêts à terme sera déterminé lorsque l'organisme utilisera ces facilités. Le montant tiré sur les prêts à terme au 31 décembre 2019 est nul (également nul en 2018). Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2019

3. Placements à court terme

Les placements à court terme sont indiqués ci après (nuls en 2018).

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Durée	Montant
Certificat de placement garanti (CPG)	1,76 %	27 janvier 2020	60 jours	1 000 000 \$
Certificat de placement garanti (CPG)	1,83 %	180 jours	180 jours	1 010 370 \$
				2 010 370 \$

4. Comptes débiteurs

Exercice se terminant le 31 décembre

	2019	2018
Intendance Ontario - Boîtes bleues	737 870 \$	436 562 \$
Incitatifs à la location	504 835	-
Ontario Electronic Stewardship		
- Déchets d'équipements électriques et électroniques	337 092	422 510
Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario		
- Pneus usagés	178 405	399 247
Automotive Materials Stewardship - Plan de gérance industrielle		
- Matériaux automobiles	130 738	76 313
Product Care Association - Plan de gérance industrielle		
- Peinture et revêtements	87 582	77 018
Intendance Ontario - Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	82 382	40 252
Product Care Association - Plan de gérance industrielle		
- Peinture et revêtements	14 811	12 416
Inscrits LRREC	11 352	4 343
Revenus d'intérêts courus	10 622	-
Intendance Ontario		
- Fonds d'amélioration continue	1 643	405
Médias d'information Canada	427	2 127
	2 097 759 \$	1 471 193 \$

5. Immobilisations et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
Immobilisations				
Logiciels informatiques	3 764 \$	2 311 \$	1 453 \$	2 708 \$
Équipement informatique	127 326	69 077	58 249	67 251
Équipement et mobilier de bureau	176 262	58 172	118 090	132 491
Infrastructure et réseaux de TI	134 685	61 130	73 555	86 062
Améliorations locatives	630 896	187 333	443 563	449 955
	1 072 933 \$	378 023 \$	694 910 \$	738 467 \$

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2019

Immobilisations et immobilisations incorporelles (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
Actifs incorporels				
Registre - fondation et systèmes	2 326 933 \$	329 231 \$	1 997 702 \$	2 022 397 \$
Registre - pneus	2 148 643	322 296	1 826 347	2 041 211
	4 475 576 \$	651 527 \$	3 824 049 \$	4 063 608 \$

Les améliorations locatives comprennent les coûts des améliorations toujours en cours de 60 289 \$ au 31 décembre 2019. L'amortissement commencera lorsque les travaux seront terminés et sera effectué sur la durée restante du bail.

6. Revenus reportés

	2019	2018
Solde, début de l'exercice	577 696 \$	- \$
Revenus reçus	1 206 547	810 391
Utilisés pendant l'année	(1 531 589)	(232 695)
Solde, fin de l'exercice	252 654 \$	577 696 \$

7. Incitatif à la location reporté

L'incitatif à la location reporté représente le remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives apportées par l'organisme comme incitatifs à conclure un nouveau bail à long terme. L'incitatif à la location est amorti selon une méthode linéaire pendant la durée du bail et est comptabilisé comme une réduction des frais de loyer :

	2019	2018
Incitatif à la location	325 395 \$	325 395 \$
Ajouts	504 835	-
Moins : Amortissement cumulé	(139 236)	(69 727)
	690 994 \$	255 668 \$

8. Actif net

L'actif net comprend les éléments suivants :

	LTRD	LRREC	Réserve pour éventualités	Total
Solde, début de l'exercice	- \$	(918 000) \$	3 311 510 \$	2 393 510 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	-	-	600 000	600 000
Solde, fin de l'exercice	- \$	(918 000) \$	3 911 510 \$	2 993 510 \$

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Il verse 1,5 % du salaire annuel de l'employé au régime. Les employés ne sont pas tenus de cotiser au régime, mais celui-ci permet une cotisation volontaire pouvant atteindre 5 % du salaire annuel de l'employé. Pour toute contribution volontaire, l'organisme versera en contrepartie une somme équivalente. Au cours de l'exercice, l'organisme a déclaré 148 577 \$ (117 122 \$ en 2018) pour les dépenses liées aux cotisations et à l'administration du régime de retraite. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'organisme dans un fonds administré de façon indépendante.

10. Engagements et éventualités

Engagements

L'organisme a conclu un contrat d'un montant de 55 071 \$ par mois pour la prestation de services gérés du Registre jusqu'au 30 septembre 2021. Ce contrat peut être rompu avec un préavis de 90 jours. Cet engagement n'est pas prévu dans les états financiers.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2019

Engagements et éventualités (suite)

De plus, l'organisme a signé un bail pour des locaux à bureaux. Les paiements annuels minimaux sont les suivants :

	Montant
2020	424 559 \$
2021	437 367
2022	503 042
2023	503 042
Années suivantes	1 566 518
	3 434 527 \$

Éventualités

Intendance Ontario conteste la détermination par l'Office des obligations de 2019 et des obligations d'intendance subséquentes dans le cadre du programme des boîtes bleues. L'Association des municipalités de l'Ontario et la Ville de Toronto contestent également la décision de l'Office concernant l'obligation d'intendance des boîtes bleues. Bien qu'il soit impossible de déterminer l'issue de ces différends ou différends potentiels, la direction est d'avis que le règlement de ces questions ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'Office.

L'organisme demande conseil à l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur une question fiscale liée à des transactions particulières. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le résultat final d'une telle demande, le résultat pourrait entraîner un passif supplémentaire pour l'organisme au-delà de l'estimation actuelle de 378 438 \$ (231 687 \$ en 2018). L'incidence résiduelle de ce résultat sur les états financiers n'est pas déterminable avec les renseignements actuels et, par conséquent, aucune réserve n'a été prévue dans les états financiers au-delà de l'estimation.

11. Risques financiers**Risque de crédit**

L'exposition de l'organisme au risque de crédit porte sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. L'organisme atténue son exposition aux créances irrécouvrables en plaçant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans une grande banque à charte canadienne.

Les comptes débiteurs comprennent principalement les montants que les organismes de financement industriel sont tenus de payer en vertu de la LTRD. Les dispositions de la LTRD permettent à l'Office de déterminer et de percevoir « une part des coûts engagés » auprès des organismes de financement industriel existants et durant la période de transition.

Risque de liquidité

L'organisme estime disposer de facilités de crédit suffisantes pour garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers actuels et à moyen terme à un coût raisonnable.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque lié au taux d'intérêt sur les flux de trésorerie découlant de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses dépôts à terme et sur sa facilité de crédit à taux variable.

12. Événements ultérieurs

Après le 31 décembre 2019, la pandémie de COVID-19 a amené les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux à adopter des mesures d'urgence pour contenir la propagation du virus et protéger la population. Ces mesures, qui comprennent l'imposition d'interdictions de voyager, des périodes de quarantaine volontaire, l'auto-isollement, l'éloignement physique et social et la fermeture d'entreprises non essentielles, ont provoqué des perturbations importantes pour les entreprises en Ontario, ce qui a entraîné un environnement économique incertain et difficile.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2019

12. Événements ultérieurs (suite)

En conséquence, des incertitudes économiques sont apparues et elles peuvent, directement ou indirectement, nuire grandement à l'Office. À l'heure actuelle, ces développements laissent planer l'incertitude à l'égard de toute incidence potentielle sur les flux de trésorerie futurs, les changements d'actifs ou de passifs, ou les opérations futures. Une estimation de l'incidence financière que de tels éléments pourraient avoir sur l'Office n'est pas réalisable pour l'instant.

13. Reclassification de la présentation de l'année précédente

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassifiés par souci de cohérence avec la présentation de l'exercice en cours. Ces reclassifications n'ont eu aucun effet sur les résultats d'exploitation déclarés et sont conformes à la présentation par l'organisme de ses plans d'activités.

Tableau des coûts du programme conformément à la *Loi transitoire sur le réacheminement des déchets*

Exercice se terminant le 31 décembre 2019

	Plan d'intendance de l'industrie	Fonds d'amélioration	Déchets boîtes bleues	Pneus usagés
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	11 081 \$	13 307 \$	162 887 \$	47 597 \$
Communications et consultants	-	-	-	-
Bureau et autres	680	3 122	2 029	468
Honoraires professionnels	-	-	349 278	7 364
Dépenses indirectes	781 119	-	1 836 317	884 777
Total	792 880 \$	16 429 \$	2 350 511 \$	940 206 \$

Exercice se terminant le 31 décembre 2018

	Plan d'intendance de l'industrie	Fonds d'amélioration	Déchets boîtes bleues	Pneus usagés
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	8 154 \$	3 595 \$	136 695 \$	72 898 \$
Communications et consultants	-	-	-	-
Bureau et autres	1 412	-	16 068	8 151
Honoraires professionnels	448	148	300 754	113 004
Dépenses indirectes	579 586	-	1 330 226	1 188 582
Total	589 600 \$	3 743 \$	1 783 743 \$	1 382 635 \$

Déchets électriques et électroniques	Médias Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
87 195 \$	9 035 \$	60 213 \$	391 315 \$
5 486	-	-	5 486
6 839	-	6 961	20 099
28 516	-	1 405	386 563
1 190 919	-	195 280	4 888 412
1 318 955 \$	9 035 \$	263 859 \$	5 691 875 \$

Déchets électriques et électroniques	Médias Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
58 264 \$	13 730 \$	18 512 \$	311 848 \$
-	-	-	-
1 560	-	336	27 527
69 283	-	27 804	511 441
1 050 632	-	144 897	4 293 923
1 179 739 \$	13 730 \$	191 549 \$	5 144 739 \$



Stewardship Ontario

**Dépôt du rapport de 2019
sur le rendement du
programme à l'OPRR**

1 avril 2020

TABLE DES MATIÈRES

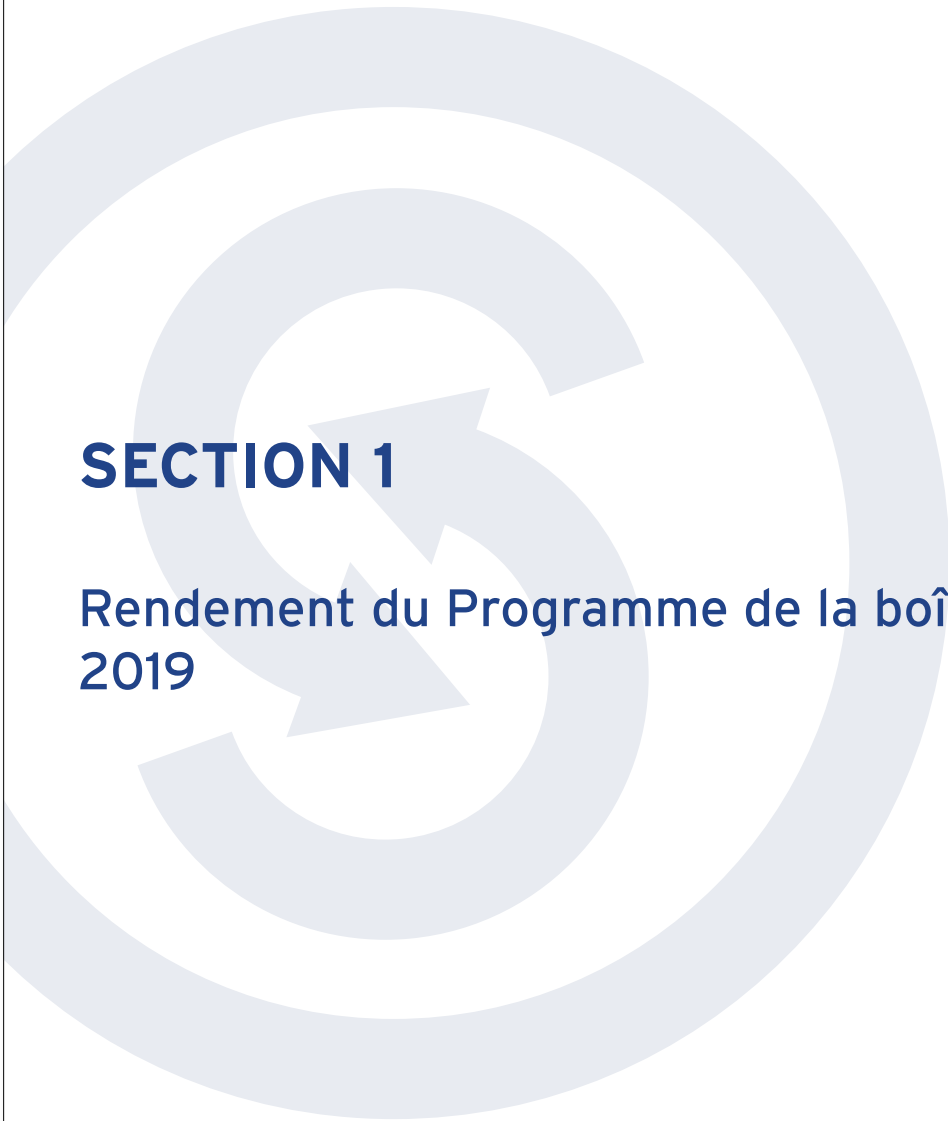
Signature du président du conseil d'administration	3
SECTION 1	
Rendement du Programme de la boîte bleue 2019	4
Contexte	5
Orientation pour la cessation du Programme de la boîte bleue	5
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit	5
Rendement du programme de réacheminement des déchets	6
Coût du programme	8
Développement de marchés	9
Verre brisé mélangé	9
Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique	10
Projet pilote sur les pellicules de plastique souple	10
Promotion et éducation	11
Campagne de réduction de la contamination	11
Médias sociaux	11
SECTION 2	
Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2019	12
Contexte	13
Consultation des parties prenantes	13
Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit	13
Chaîne d'approvisionnement du programme	14
Accessibilité	15
Rendement du programme par rapport aux objectifs	16
Promotion et éducation	18
Site Web	18
Publicité	18
Partenariat avec Parcs Ontario	19
Médias sociaux	19
SECTION 3	
États financiers vérifiés de 2019	20

Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.



Robyn Collver
Présidente
Conseil d'administration d'Intendance Ontario



SECTION 1

Rendement du Programme de la boîte bleue 2019

Dépôt du rapport de 2019 sur le rendement du programme à l'OPRR | 4

Contexte

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1er février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web d'Intendance Ontario et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

www.stewardshipontario.ca
www.rpra.ca

Le 24 octobre 2019, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment un document de travail, une présentation et des foires aux questions de la rencontre, est publiée à <https://stewardshipontario.ca/engagement/information-sessions>.

Orientation pour la cessation du Programme de la boîte bleue

La transition du Programme de la boîte bleue à la pleine responsabilité des producteurs a été amorcée par une lettre d'orientation du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs le 15 août 2019, qui rendra l'industrie responsable à la fois du financement et de l'exploitation du recyclage résidentiel dans la province.

Intendance Ontario doit soumettre un plan de cessation du Programme de la boîte bleue à OPRR d'ici le 30 juin 2020. On s'attend à ce que l'OPRR approuve le plan d'ici le 31 décembre 2020. Pendant ce temps, le gouvernement de l'Ontario élaborera des règlements à l'appui du nouveau cadre de responsabilité pour le Programme de la

boîte bleue et lancera une consultation à l'égard de ces derniers. Selon la lettre du ministre, les premières collectivités devront faire l'objet d'une transition à compter du 1er janvier 2023, et toute la province sera assujettie au nouveau cadre d'ici le 31 décembre 2025.

Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2019, on comptait 1 830 responsables de la gérance inscrits au Programme de la boîte bleue d'Intendance Ontario. En 2019, 1 454 rapports de responsables de la gérance ont été présentés (contre 1 424 en 2018). Les droits totaux facturés aux responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2019 ont totalisé 128 700 725 \$ (comparativement à 127 879 724 \$ en 2018, ce qui représente une augmentation de 0,6 %). Les revenus tirés des droits de 2019 étaient inférieurs de 1,1 % aux revenus prévus au budget.

Les rapports des responsables de la gérance ont été analysés afin de signaler les incohérences dans les rapports par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont signalées, des activités de suivi sont entreprises pour confirmer les quantités déclarées et apporter des corrections au besoin. À la fin de 2019, les rapports des responsables de la gérance représentant plus de 90 % des tonnes déclarées avaient fait l'objet d'une vérification et d'une révision sommaire.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale

dans l'amélioration de la qualité des rapports. Quatorze vérifications de conformité touchant les rapports relatifs au papier à usage graphique et aux emballages de 2019 ont été entreprises à l'automne 2019. De plus, toute demandes de rajustement soumis par un responsable de la gérance portant sur un montant important fait l'objet d'une vérification indépendante par un tiers.

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue appuie les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.

D'après les rapports municipaux soumis à l'aide de la fonction Datacall de l'OPRR, le Programme de la boîte bleue continue de surpasser les cibles de 60 % fixées par le gouvernement et enregistre une légère diminution de son taux global de recyclage, qui est passé de 61,3 % à 60,2 % au cours de la dernière année. Les déchets recyclés (en tonnes) gérées par le Programme de la boîte bleue en 2019 ont diminué par rapport à l'année précédente en raison de la diminution de la collecte et de la commercialisation de papier et de papier journal. Les déchets produits (en tonnes), une estimation de la quantité totale d'emballages résidentiels et de papier imprimé produits par les ménages, ont également diminué. Le taux de recyclage en kilogrammes par habitant affiche une diminution de 6,0 %, ce qui reflète le nombre de tonnes gérées.

Rendement du programme de réacheminement des déchets

	2018	2017	2016	2015	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Rendement en matière de recyclage					
Déchets recyclés (en tonnes)	780 555	822 979	836 227	852 437	-5,2 %
Déchets produits (en tonnes)	1 296 207	1 342 017	1 340 947	1 332 544	-3,4 %
Taux de recyclage	60,2 %	61,3 %	62,4 %	64,0 %	-1,8 %
Objectif de recyclage provincial	60,0 %	60,0 %	60,0 %	60,0 %	0,0 %
Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages	13 078 155	12 962 740	12 814 578	12 830 228	0,9 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	59,7	63,5	65,3	66,4	-6,0 %
Rendement en matière d'accessibilité					
Nombre de ménages desservis	5 278 332	5 237 905	5 174 930	5 165 154	0,8 %
Pourcentage de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages	94,0 %	94,4 %	94,6 %	95,3 %	-0,4 %
Sensibilisation des consommateurs	97,0 %	97,0 %	97,0 %	97,0 %	0,0 %

Dépôt du rapport de 2019 sur le rendement du programme à l'OPRR | 7

Coût du programme

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a augmenté de 19,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la diminution des revenus tirés des produits de base, comme

le prévoit le resserrement des restrictions commerciales sur les matières recyclables à l'échelle mondiale. Par conséquent, le coût net par tonne et par habitant a également augmenté par rapport à 2018.

Province	Ontario 2018	Ontario 2017	Ontario 2016	Ontario 2015	Écart par rapport à l'année précédente (%)
Évolution des coûts					
Déchets recyclés (en tonnes)	780 555	822 979	836 227	852 437	-5,2 %
Coût net*	299 307 268 \$	249 809 925 \$	258 540 366 \$	263 726 504 \$	19,8 %
Coût net par tonne	\$383	\$304	\$309	\$309	26,3 %
Coût net par habitant	23 \$	19 \$	20 \$	21 \$	-4,5 %
Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant	0,61 \$	0,56 \$	0,64 \$	0,58 \$	8,9 %
Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant)	59,7	63,5	65,3	66,4	-6,0%

* Le coût net comprend les coûts totaux liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes tirées des produits de base, les activités de promotion et d'éducation, la réglementation, le développement du marché et les coûts de gestion du programme.

Développement de marchés

En vertu du Programme de la boîte bleue, Intendance Ontario a l'obligation « d'investir dans des activités de développement de marchés, si possible en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex. secteur privé, et partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux) ».

Les investissements continus dans les technologies émergentes et la collaboration avec les partenaires sont deux éléments clés qui contribuent au succès de l'élargissement des marchés des matières recyclables. Intendance Ontario a investi des sommes importantes et a déployé de nombreux efforts en matière de recherche, d'investissement et pour favoriser l'utilisation de certains matériaux, comme le plastique rigide mélangé et la pellicule plastique, et plus récemment, les emballages stratifiés, le verre brisé mélangé et les gobelets de boissons chaudes. Les efforts déployés pour développer des marchés et pour assurer leur durabilité se poursuivent, et le personnel d'Intendance Ontario s'assure de demeurer au fait des plus récentes technologies et approches en la matière afin de veiller à ce que les activités de développement de marchés donnent des résultats tangibles et mesurables. Les grandes lignes des travaux des 12 derniers mois sont indiquées ci-dessous.

Verre brisé mélangé

L'une des responsabilités d'Intendance Ontario dans le fonctionnement du Programme de la boîte bleue de l'Ontario consiste à entreprendre des recherches et à travailler à l'amélioration du rendement du programme, ainsi qu'à étudier des options pour tenir compte des matières problématiques dans le programme.

Le verre a été considéré comme un matériau problématique dans le Programme de la boîte bleue en raison de sa tendance à se mélanger à



des matériaux pendant la collecte et parce qu'il se casse facilement et peut causer des problèmes de qualité dans la récupération et la recyclabilité d'autres matériaux. En tenant compte de ces facteurs, Intendance Ontario a commencé à mettre à l'essai une approche de rechange pour la manipulation du verre résidentiel au début de 2018, qui comprend l'obtention de données pour mesurer l'efficacité et l'efficacité d'une méthode de collecte distincte.

Intendance Ontario a établi un partenariat avec le Fonds d'amélioration continue (FAC) pour entreprendre le projet pilote de collecte de verre résidentiel séparé. Le but de ce projet est de déterminer les incidences financières et opérationnelles d'une collecte de verre séparé des autres collectes en bordure des rues. Cela comprend l'examen d'aspects comme les coûts globaux, la participation et l'acceptation des résidents, les taux de récupération, la contamination, la valeur potentielle du verre et l'incidence sur les autres valeurs des produits de base.

Le projet pilote a été mené en collaboration avec le comté de Northumberland (un système de collecte entièrement intégré) et a fonctionné de septembre 2018 à février 2019. Le projet concernait 200 ménages (deux itinéraires de collecte de 100 ménages), où les résidents ont reçu un contenant distinct pour séparer le verre de leurs autres matières recyclables. Au cours de

la période de collecte pilote, des observations et des mesures ont été effectuées pour déterminer la participation des résidents au projet, ainsi que la quantité et la qualité du verre recueilli.

Les résultats du projet pilote ont démontré que :

- Les résidents ont accepté le projet pilote et y ont participé. La plupart du verre résidentiel des résidences de la zone pilote était placé dans le contenant de collecte séparé;
- Le verre recueilli dans le cadre du projet pilote était extrêmement propre et très peu contaminé.

L'analyse financière du projet a indiqué que l'augmentation des coûts d'exploitation pour la collecte du verre comme collecte distincte (biens d'équipement, opérations régulières, etc.) serait plus importante que les économies réalisées par d'autres aspects du programme. Une collecte distincte pour le verre résidentiel améliorerait les taux de cueillette et de réacheminement des matériaux, mais l'augmentation des coûts d'exploitation serait un facteur prohibitif.

Recueillir davantage de matériaux d'usage domestique

En 2019, Intendance Ontario a poursuivi son partenariat avec le FAC pour entreprendre des études sur la composition des déchets issus des collectes porte-à-porte et aux immeubles d'habitation. Ces études sont destinées à recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités sur les types de papier et de matériaux d'emballage qui sont triés par les résidents pour être recyclés. Dix municipalités ont participé aux études, dont trois ont effectué des vérifications des déchets d'immeubles d'habitation et d'un site de collecte. Les données de ces études ont fourni de précieux renseignements sur l'évolution dans l'assortiment des matériaux placés dans la boîte

bleue. Ces renseignements seront utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir les exigences du programme et la communication avec les résidents, afin de bien gérer cette évolution dans l'assortiment des matériaux.

Pour tirer davantage profit des données recueillies par les collectes porte-à-porte, des études sur la composition des matériaux conditionnés dans les installations de récupération de matériaux et des études de densité ont été menées au cours de deux saisons dans six installations de récupération de matériaux en Ontario. Les données ont été utilisées pour aider à déterminer la quantité totale de tonnes des divers matériaux de la boîte bleue récupérées en Ontario chaque année. Intendance Ontario répartit le matériel pour les matières mélangées déclarées en fonction des données sur la composition des déchets. Bien que les mesures du rendement et des coûts du Programme de la boîte bleue soient principalement exprimées sous forme de mesures fondées sur le poids (c.-à-d. tonnes recueillies en proportion des tonnes produites, coût du matériel par tonne gérée et droits par kilogramme), il est tout aussi important de comprendre le volume de déchets individuels de la boîte bleue.

Projet pilote sur les pellicules de plastique souple

Pour veiller à ce que le Programme de la boîte bleue suive le rythme des changements continus apportés au papier et à l'emballage, et continue d'améliorer le rendement en récupérant les matériaux propres aux fins de recyclage, il faut étudier de nouvelles stratégies pour recueillir les matériaux en bordure des rues. En 2019, ce projet pilote en était à l'étape initiale de la recherche, et des partenaires potentiels ont été mobilisés pour solliciter des commentaires sur le concept et aider à l'élaboration d'un plan qui sera pratique

et faisable sur le plan opérationnel et qui fournira des données pour mesurer l'efficacité. Le projet pilote devrait être lancé au milieu de 2020.

Il y a toujours un défi à relever lorsque les changements dans les matériaux d'emballage, comme les pellicules de plastique souple, modifient continuellement la composition des matériaux présents dans la collecte de déchets. Les matières des pellicules de plastique souple causent des problèmes de qualité pour d'autres collectes de matières. Il s'agit d'un segment de matières de plus en plus important et il est nécessaire d'élaborer des méthodes de collecte et de traitement pour veiller à ce qu'elles soient recueillies efficacement et récupérées, et n'aient aucune incidence sur la qualité des autres matières recyclables.

Le projet pilote vise à recueillir, à récupérer et à recycler la pellicule de plastique souple à usage résidentiel dans un Programme de boîte bleue avec chariots. Le projet pilote prévoit l'utilisation d'une méthode pour séparer les matières de la pellicule de plastique souple, ce qui isolera ces matières dans la collecte de recyclage. Cela permettra de recueillir les matériaux dans le cadre du programme à chariots sans perte d'efficacité de la collecte des chariots, et de les trier facilement des autres matériaux recyclés sans perturber les opérations actuelles de l'IRM. Dans le cadre de ce projet pilote, on vérifiera également si la collecte séparée peut entraîner une collecte et une récupération importantes de ces matières.

Promotion et éducation

Campagne de réduction de la contamination

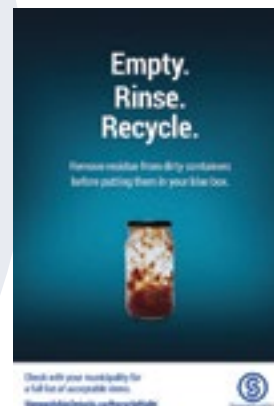
Intendance Ontario a continué d'appuyer les efforts des municipalités pour réduire la contamination dans les boîtes bleues

résidentielles avec sa campagne de publicité de 2019. La campagne visait à éduquer les résidents à rincer les contenants sales et à éviter de mettre des matières organiques et d'autres matériaux non acceptés, comme des jouets, dans leurs bacs.

Résultats de la campagne :

- 24 370 041 impressions au total
- 8 004 visites de la page d'accueil de la campagne
- 1 852 publicités radio
- 331 affiches GO Transit
- La recherche sur le rappel publicitaire a révélé que 65 % des résidents se rappelaient avoir entendu ou vu une publicité sur le recyclage résidentiel ou sur ce qui peut être placé dans le bac de recyclage

Une version des Fêtes de la campagne a été présentée en novembre et en décembre pour rappeler aux résidents que les lumières et les décorations de Noël n'ont pas leur place dans leur bac de recyclage. La campagne a généré plus de 5,9 millions d'impressions.



Médias sociaux

Intendance Ontario fait participer les résidents sur Twitter en leur fournissant des conseils et des rappels utiles sur le recyclage. En 2019, les messages Twitter d'Intendance Ontario ont généré 97 000 impressions.

SECTION 2

Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2019

Dépôt du rapport de 2019 sur le rendement du programme à l'OPRR | 12

Contexte

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à recueillir les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.

Consultation des parties prenantes

Le 12 avril 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a demandé à Intendance Ontario de mettre fin au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'ici le 31 décembre 2020. Une fois le programme terminé, les matériaux recueillis dans le cadre de ce dernier seront gérés selon un cadre de responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*.

Le 11 décembre 2018, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a modifié l'échéancier pour l'abandon du volet des batteries à usage unique. Le programme de réacheminement des déchets pour les batteries à usage unique cessera d'être en vigueur le 30 juin 2020.

Le 2 juillet 2019, Intendance Ontario a reçu d'autres directives du ministre concernant la cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Les modifications apportées à la nouvelle lettre d'orientation sont résumées ci-dessous :

- Le programme de gestion de tous les matériaux désignés, à l'exception des batteries à usage unique, cessera d'être en vigueur le 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020;

- Le programme de gestion des batteries à usage unique prendra fin le 30 juin 2020;
- Intendance Ontario doit élaborer une proposition pour rendre les fonds excédentaires aux consommateurs ontariens de déchets municipaux dangereux ou spéciaux dans son plan de cessation proposé;
- Pour les catégories de déchets municipaux dangereux ou spéciaux dont le rétablissement est géré par Intendance Ontario, le plan établira des règles régissant l'élimination des frais pendant la période de cessation;
- Pour les catégories de déchets municipaux dangereux ou spéciaux qui sont gérées au moyen de plans de gérance industrielle, le plan comprendra des options pour retourner les fonds excédentaires aux consommateurs de déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

Intendance Ontario a consulté les parties prenantes sur ces sujets et a présenté un plan de cessation révisé à l'OPRR avant la date limite du 30 septembre 2019 fixée par le ministre. L'OPRR a approuvé le plan de cessation du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en décembre 2019 qui rend les fonds excédentaires aux consommateurs grâce à la mise en œuvre de réductions de frais pour tous les matériaux MHSW. Des informations complémentaires sont disponibles sur <https://stewardshipontario.ca/mhsw-windup>.

Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2018, on comptait 443 responsables de la gérance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. En 2019, 1 573 rapports de responsables de la gérance ont été reçus (contre 1 126 en 2018). 14 479 758 \$ en revenus de droits ont été facturés en 2019, comparativement à 19 595 160 \$ en

2018, soit une diminution de 26,1 % en raison des responsables de la gérance ayant quitté le programme. Les revenus tirés des droits de 2019 étaient inférieurs de 10,0 % au budget en raison des responsables de la gérance ayant quitté le programme.

Chaque trimestre, les rapports déposés par les responsables de la gérance sont analysés au moyen d'un outil d'analyse comparative, qui signale les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Les membres de l'équipe des Services nationaux de gérance de la CSSA examinent les rapports où des incohérences sont signalées et exécutent un programme de suivi.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports.

Pour faciliter l'harmonisation administrative et les économies de coûts, Intendance Ontario participe au processus de vérification des responsables de la gérance des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada. Dix cas de vérification des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont été exécutés par l'UOMA en 2019.

Chaîne d'approvisionnement du programme

Intendance Ontario supervise une chaîne d'approvisionnement inversée (collecte, transport et recyclage) des contenants pressurisés et des piles sèches jetables. Seuls les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario sont

autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d'Intendance Ontario. La liste la plus récente des fournisseurs de services approuvés se trouve à www.stewardshipontario.ca.

Les activités de la chaîne d'approvisionnement pour les sept autres matériaux ont été transférées aux exploitants de plan de gérance industrielle (PGI). Comme ce ne sont pas tous les responsables de la gérance qui ont fait la transition vers ces PGI, Intendance Ontario a toujours l'obligation de fournir des services de recyclage en leur nom. Par conséquent, Intendance Ontario a conclu des ententes avec les exploitants de PGI afin de s'acquitter de son obligation à l'égard de ces matières.

En 2019, Intendance Ontario a conclu une nouvelle entente avec l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) pour maintenir le partage des coûts de sa chaîne d'approvisionnement jusqu'au 30 juin 2021. Cette date a été choisie parce qu'elle coïncide avec la fin du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. On s'attend à ce qu'Intendance Ontario conclue une entente semblable avec Automotive Materials Stewardship (AMS) au début de 2020.

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario relativement à la chaîne d'approvisionnement, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

Intendance Ontario surveille le rendement par rapport aux normes de ses fournisseurs de services. Exemples d'activités de surveillance :

- Vérifications des fournisseurs de services, appuyées par la « liste de vérification » élaborée en 2018
- Visites sur place et durant des événements, selon la priorité ou à tour de rôle
- Vérifications des matériaux, du fournisseur de services et des sites de collecte
- Formation sur place pour les municipalités et les fournisseurs de services commerciaux sur les exigences du programme, les normes et les changements à la production de rapports
- S'assurer que les enjeux, les souhaits et les objectifs des partenaires du réseau sur le terrain sont communiqués et compris, et que les stratégies et les plans sont bien adaptés

En prévision de l'approbation du plan de cessation le 31 décembre 2019, des changements à l'entente municipale actuelle étaient nécessaires pour permettre à Intendance Ontario d'effectuer des paiements aux collectivités pour des matériaux qui continueront d'être utilisés dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux après le 30 juin 2020, à savoir les contenants

sous pression. En l'absence d'une modification à l'entente municipale actuelle, Intendance Ontario ne disposera d'aucun mécanisme pour continuer de verser des paiements après la date de cessation du programme des batteries à usage unique, le 30 juin 2020, et serait obligé de mettre fin à toutes les ententes en vigueur à cette date.

Pour résoudre ce problème, Intendance Ontario a publié des ententes modificatives à l'intention de tous les partenaires municipaux et des Premières Nations le 16 août 2019. Au quatrième trimestre, Intendance Ontario a fait un suivi auprès de tous les partenaires pour s'assurer que les ententes signées étaient reçues avant la date limite de résiliation. À la fin de l'année, Intendance Ontario avait reçu des réponses d'environ 85 % de tous les partenaires. La communication avec les partenaires dont les ententes modificatives sont en suspens se poursuivra au premier trimestre de 2020.

Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2019 pour les déchets municipaux dangereux ou spéciaux :

Réseau - Activité	Réel, 2019
Municipal – Site de collecte	88
Municipal – Événements	294
Automobile – Emplacements commerciaux*	-
Automobile – Emplacements de personnes faisant l'entretien de leur propre véhicule*	-
Retour au détaillant	30
Programme d'encouragement relatif aux batteries	5 739

*Les sites de collecte d'antigel utilisé, de contenants d'huile et de filtres à huile sont sous l'autorité d'Automotive Materials Stewardship depuis le 1er avril 2017.

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2019

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues*	Nombre de tonnes recueillies (réel)**	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	322	50 %	161	219	68 %	58	497	-278
Engrais	S.O.	S.O.	S.O.	2	S.O.	S.O.	4	-1
Contenants d'huile	646	52 %	336	719	111 %	383	769	-50
Filtres à huile	874	85 %	743	876	100 %	133	2 396	-1 520
Peintures et revêtements	2	77 %	2	6	145 %	1	8	-5
Pesticides	-	-	-	-	-	-	-	-
Contenants pressurisés (à usage unique)	792	46 %	364	327	41 %	-37	318	9
Contenants pressurisés (réutilisables)	461	98 %	452	415	90 %	-37	424	9
Piles jetables	5 950	40%	2 380	3 224	54 %	844	2 964	260
Solvants	173	46 %	80	16	9 %	-63	44	-27

*Le nombre annuel de tonnes prévues des matériaux automobiles est mis à jour et fondé sur l'approvisionnement de 2019. Le nombre annuel de tonnes prévues de peintures et de revêtements, de pesticides, de solvants et d'engrais est mis à jour et utilise la part de marché de fin d'année 2019 sur l'approvisionnement de 2017.

**Le nombre de tonnes recueillies (réel) des matériaux automobiles correspond aux montants rapprochés conformément aux lignes directrices de l'Entente sur le partage de la chaîne d'approvisionnement des matériaux automobiles entre l'IO et l'AMS. Le nombre de tonnes recueillies (réel) de peintures et de revêtements, de pesticides, de solvants et d'engrais correspond aux tonnes d'IO achetées de l'AGRP.

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes réacheminées en 2019

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte	Taux de réacheminement visé (%)	Nombre de tonnes prévues*	Nombre de tonnes réacheminées (réel)**	Taux de réacheminement réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)	Année précédente (en tonnes)	Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes)
Antigel	322	50 %	161	219	68 %	58	497	-278
Engrais	S.O.	S.O.	S.O.	-	S.O.	S.O.	-	-
Contenants d'huile	646	52 %	336	719	111 %	383	769	-50
Filtres à huile	874	85 %	743	876	100 %	133	2 396	-1 520
Peintures et revêtements	2	62 %	1	1	53 %	0	4	-3
Pesticides	-	-	-	-	-	-	-	-
Contenants pressurisés (à usage unique)	792	46 %	364	327	41 %	-37	318	9
Contenants pressurisés (réutilisables)	461	98 %	452	415	90 %	-37	424	-9
Piles jetables	5 950	28 %	2 380	2 773	33 %	393	2 549	223
Solvants	173	6 %	10	-	0 %	-10	0	-

*Le nombre annuel de tonnes prévues des matériaux automobiles est mis à jour et fondé sur l'approvisionnement de 2019. Le nombre annuel de tonnes prévues de peintures et de revêtements, de pesticides, de solvants et d'engrais est mis à jour et utilise la part de marché de fin d'année 2019 sur l'approvisionnement de 2017.

**Le nombre de tonnes recueillies (réel) des matériaux automobiles correspond aux montants rapprochés conformément aux lignes directrices de l'Entente sur le partage de la chaîne d'approvisionnement des matériaux automobiles entre l'IO et l'AMS. Le nombre de tonnes recueillies (réel) de peintures et de revêtements, de pesticides, de solvants et d'engrais correspond aux tonnes d'IO achetées de l'AGRP.

Promotion et éducation

Les activités de promotion et d'éducation du programme Orange Drop (programme de réacheminement visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux) sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

Site Web

Le site Web du programme Orange Drop comprend un outil de localisation permettant aux consommateurs de trouver un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux destinés au programme Orange Drop en effectuant une recherche par code postal. Le site Web a accueilli près de 67 000 visiteurs en 2019, une hausse de 13 % par rapport à 2018.

Publicité

Intendance Ontario a réutilisé sa publicité de 2018 pour promouvoir l'élimination appropriée des matériaux destinés au programme Orange Drop, ainsi que l'outil de repérage des sites de collecte du site Web. La campagne s'est déroulée sous forme de publicités numériques de la mi-juin à la mi-juillet. Des modèles ont été mis à la disposition des municipalités pour qu'elles puissent les personnaliser et les utiliser à leurs propres fins publicitaires.

Résultats de la campagne :

- Augmentation de 150 % du trafic sur le site Web par rapport à la campagne de 2018
- 4 363 248 impressions
- 17 178 clics sur les publicités



Partenariat avec Parcs Ontario

Intendance Ontario a poursuivi son partenariat continu avec Parcs Ontario et certains parcs privés pour la collecte de contenants pressurisés à usage unique. Parcs Ontario a présenté Orange Drop dans un billet de blogue sur la façon de jeter en toute sécurité les bouteilles pressurisées, dans leur bulletin électronique de mai et sur leurs réseaux sociaux.

Résultats :

- Le billet de blogue sur Orange Drop a été consulté 9 258 fois sur le site Web de Parcs Ontario
- Un total de 375 clics sur l'histoire d'Orange Drop dans le bulletin électronique de Parcs Ontario

Médias sociaux

Les comptes Twitter et Facebook d'Orange Drop fournissent toujours des conseils et des rappels saisonniers aux résidents, en plus de faire la

promotion de l'outil de localisation et des événements de collecte de matériaux pour l'AMS et le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux. Les messages Twitter et Facebook ont généré près de 3 millions d'impressions et plus de 9 600 clics sur des liens. Ensemble, les réseaux sociaux d'Orange Drop ont attiré 282 abonnés.

De mai à septembre, Orange Drop a publié des messages dans les médias sociaux pour rappeler aux résidents de ne pas mettre de bouteilles de propane dans leurs bacs de recyclage.

Tout au long de l'été, Orange Drop a organisé des concours dans les médias sociaux pour encourager la mobilisation, accroître le suivi et informer les résidents sur l'élimination appropriée des matériaux destinés au programme Orange Drop. Le concours a attiré 1 386 participants.



**Don't put
me in your
Blue Box.**



SECTION 3

États financiers vérifiés de 2019

Dépôt du rapport de 2019 sur le rendement du programme à l'OPRR | 20

Intendance Ontario (pour les programmes de boîtes bleues et de déchets municipaux dangereux ou spéciaux)

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8 - 16



Tel: 416 865 0200
Fax: 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
222 Bay Street
Suite 2200, P.O. Box 131
Toronto, ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Stewardship Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
30 mars 2020

Stewardship Ontario Bilan

31 décembre **2019** **2018**

Actif

Court terme

Encaisse	67 890 350	\$ 68 948 190	\$
Placements (Note 2)	23 427 560	18 912 047	
Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3)	6 200 359	8 286 292	
Charges payées d'avance et dépôts	28 575	26 448	

Placements (Note 2)

97 546 844	96 172 977
40 295 634	42 406 084

137 842 478 **\$ 138 579 061** **\$**

Passif et actifs nets

Court terme

Créditeurs et charges à payer	38 934 147	\$ 39 572 133	\$
Produits reportés (Note 6)	9 807 566	9 805 560	
Fonds d'amélioration continue (Note 7)	17 553 275	19 807 154	

66 294 988 **69 184 847**

Actifs nets

Non affectés	59 079 476	59 863 684
Affectés à l'interne (Note 8)	12 468 014	9 530 530

71 547 490 **69 394 214**

137 842 478 **\$ 138 579 061** **\$**

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Stewardship Ontario État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	Non affectés	Affectés à l'interne	Total 2019
Solde, au début de l'exercice	59 863 684	\$ 9 530 530	\$ 69 394 214
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 153 276	-	2 153 276
Dépenses liées à la liquidation du programme des bacs bleus (Note 8)	415 052	(415 052)	-
Revenus nets de placement liés à la liquidation du programme des bacs bleus (Note 8)	(3 352 536)	3 352 536	-
Solde, à la fin de l'exercice	59 079 476	\$ 12 468 014	\$ 71 547 490

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	Non affectés	Affectés à l'interne	Total 2018
Solde, au début de l'exercice	23 859 036	\$ 9 530 530	\$ 33 389 566
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	36 004 648	-	36 004 648
Solde, à la fin de l'exercice	59 863 684	\$ 9 530 530	\$ 69 394 214

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Stewardship Ontario		
État des résultats		
Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
Produits		
Droits de gérance pour le programme des bacs bleus	128 700 725	\$ 127 879 724 \$
Droits de gérance pour le programme des DMDS	14 479 758	19 595 160
Revenus de placement (Note 9)	4 148 345	1 665 818
	147 328 828	149 140 702
Charges		
Programme des bacs bleus		
Paielements de transfert aux municipalités	121 256 520	118 887 549
Fonds d'amélioration continue (Note 12 b))	3 122	23 993
Recherche et développement	146 467	507 437
Promotion et sensibilisation	412 306	382 925
Dépenses liées à la liquidation du programme (Note 8)	415 052	-
	122 233 467	119 801 904
Programme des DMDS		
Coûts directs de matériaux (Note 4)	11 625 579	12 321 857
Recherche et développement	-	2 387
Promotion et sensibilisation	52 363	77 929
Dépenses liées à la liquidation du programme	1 115 583	-
	12 793 525	12 402 173
Charges communes		
Gestion des programmes (Note 4)	7 384 735	7 740 025
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 10)	2 763 825	2 566 987
	10 148 560	10 307 012
Total des charges	145 175 552	142 511 089
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice avant l'élément suivant	2 153 276	6 629 613
Récupération de TPS (Note 11)	-	29 375 035
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 153 276	\$ 36 004 648 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 153 276	\$ 36 004 648
Ajustements pour rapprocher l'excédent des produits des produits sur les charges de l'exercice liées aux activités d'exploitation		
Composante hors caisse des revenus de placement	(903 179)	852 589
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs et autres montants à recevoir	2 085 933	4 891 497
Charges payées d'avance et dépôts	(2 127)	4 906
Créditeurs et charges à payer	(637 986)	3 140 598
Produits reportés	2 006	-
Fonds d'amélioration continue	(2 253 879)	(3 498 333)
	444 044	41 395 905
Activités d'investissement		
Acquisition de placements, déduction faite des charges	(1 501 884)	(1 487 130)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice		
	(1 057 840)	39 908 775
Encaisse, au début de l'exercice	68 948 190	29 039 415
Encaisse, à la fin de l'exercice	67 890 350	\$ 68 948 190

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (« LRREC »), de même que la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

Programme des bacs bleus

Le premier plan du programme des bacs bleus a été approuvé par le ministère de l'Environnement (le « Ministère ») en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

Le 15 août 2019, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs qui demandait à l'organisme de transférer la gestion du programme des bacs bleus aux producteurs de plastique et d'autres emballages. L'organisme doit présenter un plan de transition pour le programme des bacs bleus au plus tard le 30 juin 2020. Le programme des bacs bleus devrait commencer sa transition en janvier 2023 et cesser ses activités d'ici la fin de 2025. La liquidation de l'organisme suivra la transition du programme des bacs bleus.

Programme des DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a désigné les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») comme étant des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Le programme des DMDS a officiellement commencé ses activités le 1^{er} juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012. Il stipule que l'organisme est tenu d'appliquer une méthode fondée sur les parts de marché pour recouvrer à la fois les coûts d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme. Cette méthode de recouvrement des coûts a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Nature et activités de l'organisme (suite)

La direction a reçu des lettres de la part du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « ministère ») le 12 avril 2018 et le 11 décembre 2018. En vertu de l'alinéa 14 de la LTRD, le ministère a demandé à l'organisme de liquider le programme de réacheminement des déchets des DMDS. Le plan de liquidation a été approuvé par l'OPRR le 8 janvier 2020. Le volet sur les piles à usage unique du programme des DMDS cessera ses activités le 30 juin 2020 et le reste du programme des DSDM cessera ses activités le 30 juin 2021.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des bacs bleus sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents et découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme des DMDS sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement, et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement les actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

2. Placements

	2019	2018
Encaisse détenue auprès d'un courtier	471 070 \$	75 047 \$
Placements à revenu fixe	63 252 124	61 243 084
	63 723 194	61 318 131
Moins : Tranche à court terme	23 427 560	18 912 047
	40 295 634 \$	42 406 084 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 1,70 % et 4,65 % (2018 - entre 1,70 % et 4,65 %) et arrivent à échéance entre avril 2020 et août 2029 (2018 - entre mars 2019 et janvier 2026). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la valeur marchande des placements a enregistré une augmentation de 1 277 003 \$ (2018 - diminution de 640 715 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 9).

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

	2019	2018
Droits de gérance pour les programmes des bacs bleus et des DMDS	6 535 343 \$	8 397 428 \$
Autres	150 683	190 050
Provision pour créances douteuses	(485 667)	(301 186)
	6 200 359 \$	8 286 292 \$

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

4. Accords importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

En vertu d'un accord avec CSSA, l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 5 425 000 \$ (2018 - 5 300 000 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes. Au 31 décembre 2019, les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 643 519 \$ (2018 - 501 297 \$) lié à ces services.

Certains membres du conseil d'administration de CSSA siégeaient également au conseil d'administration de l'organisme et représentaient environ 25 % (2018 - 25 %) de sa composition jusqu'au 26 septembre 2019. À cette date, l'organisme a présenté un plan d'atténuation des conflits d'intérêts pour assurer son indépendance pendant la liquidation de l'organisme. Il n'y a plus de membres du conseil d'administration communs entre la CSSA et l'organisme. Plus de précisions à la Note 1(a).

b) Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec AMS, un nouvel organisme dont le programme faisait auparavant partie du programme des DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides antigel, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur automobile (liquide antigel, contenants d'huile et filtres à huile). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, en vertu de cet accord, l'organisme a engagé des frais de 1 852 177 \$ (2018 - 3 507 711 \$) qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme des DMDS. Au 31 décembre 2019, les débiteurs et autres montants à recevoir incluent un montant de 129 363 \$ (2018 - 527 368 \$ dans les créiteurs et charges à payer) relativement à ces services.

L'organisme et AMS n'ont pas de membres de Conseil en commun.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et SO ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

5. Prêt à recevoir

En 2012, l'organisme a accordé un prêt de cinq ans de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 1 %, à intérêts composés mensuellement et convertible en actions selon les mêmes modalités que le capital. Le prêt est convertible en actions ordinaires de la société à un taux d'actualisation sous certaines conditions ou au gré de l'organisme à la date d'échéance. Le prêt a été accordé à une société fermée dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à recevoir, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1 500 000 \$ liée au prêt convertible.

En mai 2016, l'accord relatif au prêt convertible a pris fin. À cet effet, la société versera à l'organisme un montant total de 300 000 \$. De ce montant, une tranche de 150 000 \$ était exigible en juin 2017 et des tranches de 50 000 \$ ne portant pas intérêt sont exigibles annuellement de juin 2018 à juin 2020. Au 31 décembre 2017, l'organisme n'avait pas encore reçu les paiements prévus pour 2017 et, par conséquent, avait comptabilisé une provision pour créances douteuses de 300 000 \$. Au 31 décembre 2018, l'organisme a reçu un paiement de 200 000 \$ et, par conséquent, a contre-passé 200 000 \$ de la provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2019, l'organisme a reçu un paiement supplémentaire de 50 000 \$ et, par conséquent, a contre-passé 50 000 \$ de la provision pour créances douteuses.

6. Produits reportés

	2019	2018
Programme des bacs bleus		
Fonds de développement des marchés du verre	666 017 \$	666 017 \$
Programme des DMDS		
Produits reportés	9 141 549	9 139 543
	9 807 566 \$	9 805 560 \$

Les produits reportés du programme des bacs bleus représentent les ressources non utilisées et grevées d'une affectation externe au fonds de développement du marché du verre. Les engagements liés au fonds de développement du marché du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme des DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'organisme (Note 1 c)). L'organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme arrivera à sa fin.

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

7. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

À chaque exercice, l'organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des bacs bleus municipaux pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, le FAC a dépensé 2 623 256 \$ (2018 - 3 918 862 \$) en activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

8. Actifs nets affectés à l'interne

	2019	2018
Fonds de soutien	7 503 635 \$	3 500 000 \$
Fonds de développement du marché du plastique	4 964 379	4 964 379
Fonds des bacs bleus	-	1 066 151
	12 468 014 \$	9 530 530 \$

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne.

En outre, les administrateurs ont autorisé la constitution d'un fonds des bacs bleus pour assurer l'efficacité future de la chaîne d'approvisionnement de bacs bleus et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne.

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont autorisé le transfert du solde de 1 066 151 \$ du Fonds des bacs bleus au Fonds de soutien pour appuyer les activités de transition du programme des bacs bleus, et 415 052 \$ ont été dépensés pour la liquidation du programme de la catégorie bleue. De plus, une autorisation a été donnée pour transférer le revenu de placement net de 3 352 536 \$ gagné dans le cadre du programme des bacs bleus au Fonds de soutien.

9. Revenus de placements

	2019	2018
Revenu d'intérêts	3 138 643 \$	2 362 705 \$
Revenu de dividendes	106 522	155 702
Perte sur vente de placements	(171 857)	(13 743)
	3 073 308	2 504 664
Ajustement de juste valeur	1 277 003	(640 715)
Frais de placements	(201 966)	(198 131)
	4 148 345 \$	1 665 818 \$

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

10. Office de la productivité et de la récupération des ressources

Dans le cadre des accords régissant les programmes des bacs bleus et des DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour les activités des programmes, de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

11. Récupération de TPS

Au cours de l'exercice 2018, un jugement a été rendu en faveur de l'organisme, jugement selon lequel l'organisme peut demander des crédits de taxe sur les intrants pour les périodes allant de 2011 à 2017.

12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus s'est engagé à verser de 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2019, l'organisme a dépensé 2 235 508 \$ (2018 - 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes municipaux de recyclage par bacs bleus et des systèmes y afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, évaluer et tester des technologies émergentes, appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les bacs bleus et faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme est versée au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés à titre de produits reportés (Note 6). Au 31 décembre 2019, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 15 266 576 \$ (2018 - 16 264 831 \$) du solde total du fonds, qui est de 17 553 275 \$ (2018 - 19 807 154 \$).

Stewardship Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements, les débiteurs et autres montants à recevoir, et les prêts à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour débiteurs, autres montants à recevoir et prêts à recevoir douteux de l'organisme s'élève à environ 535 667 \$ (2018 - 401 186 \$).

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements à long terme dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés aux programmes des bacs bleus et des DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme des DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme des DMDS (Note 1 a)).

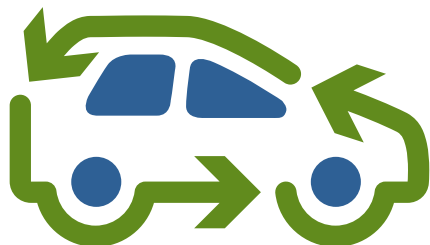
Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

14. Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus, connue sous le nom de « COVID-19 », a entraîné des mesures d'urgence à l'échelle mondiale pour lutter contre la propagation du virus. Au nombre de ces mesures, notons les périodes de quarantaine, qui ont provoqué l'interruption des activités des entreprises à l'échelle mondiale et, par conséquent, ont entraîné un ralentissement de l'économie. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19 sont inconnues pour le moment, de même que les mesures qui seront mises en œuvre par les gouvernements et les banques centrales. Il est impossible d'estimer avec certitude la durée ou les répercussions de cette situation, y compris son incidence sur les résultats financiers de l'organisme au cours des prochaines périodes.



**Automotive
Materials
Stewardship**

**Dépôt du rapport de 2019 sur le rendement du
programme à l'OPRR**

1 avril 2020





Automotive
Materials
Stewardship

Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.

Dave Fifield
Président du conseil
Conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship



TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Rendement du programme de l'AMS en 2019.....	4
Aperçu.....	5
À propos de l'AMS.....	5
Points saillants de 2019.....	5
Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit.....	6
Conformité.....	6
Inscription des fournisseurs.....	6
Accessibilité.....	7
Rendement du programme par rapport aux objectifs.....	8
Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2019.....	8
Nombre de tonnes réacheminées en 2019.....	8
Promotion et éducation.....	9
Site Web.....	9
Publicité.....	9
Médias sociaux.....	9
Section 2 — États financiers audités de 2019.....	10



Automotive
Materials
Stewardship

SECTION 1

Rendement du programme de l'AMS en 2019

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 4



Aperçu

À propos de l'AMS

À mesure que les entreprises prennent conscience de leur incidence sur l'environnement, elles souhaitent de plus en plus jouer un rôle de premier plan dans la réduction de la production de déchets et s'assurer que ce qui est produit est recyclé et réutilisé.

L'Automotive Materials Stewardship a été créé en 2016 afin de représenter les intérêts des entreprises canadiennes du secteur de l'automobile en proposant aux consommateurs des méthodes de recyclage et de réutilisation de contenants d'huile, de filtres à huile et d'antigel qui sont pratiques et respectueuses de l'environnement.

Le 10 août 2016, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ou OPRR) a approuvé le Plan de Gérance de l'Industrie (PGI) de l'AMS afin de gérer l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile usagés conformément à la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets (maintenant la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets). Le programme a été lancé officiellement le 1er avril 2017. Avant cette date, ces matières étaient recueillies et gérées par le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario.

L'AMS est un organisme sans but lucratif, piloté et financé par l'industrie, réunissant des intervenants clés dans le but d'obtenir un meilleur rendement de recyclage. En s'inspirant d'une plateforme de Responsabilité Élargie des Producteurs, les responsables de la gérance sont responsables de leurs produits automobiles vendus aux Ontariens en payant

des frais fixes sur les filtres à huile, les contenants d'huile vides, l'antigel et les contenants d'antigel usés vendus en Ontario. L'AMS utilise ensuite ces frais pour payer la collecte, le transport et le recyclage ou la réutilisation des matériaux automobiles afin d'atteindre les objectifs de rendement inclus dans le PGI.

Points saillants de 2019

- Un total de 165 responsables de la gérance se sont inscrits au programme de l'AMS, représentant l'approvisionnement de 93 % de l'antigel, 84 % des contenants d'huile et 90 % des filtres à huile en Ontario.
- L'AMS a atteint et dépassé tous les objectifs de collecte et de recyclage pour une troisième année consécutive :
 - Antigel – 73 %
 - Contenants d'huile – 111 %
 - Filtres à huile – 98 %
- Une campagne de promotion d'éducation ciblant les consommateurs, réalisée en partenariat avec le programme Dépôt orange, a généré plus de 4,3 millions d'impressions.

AMS Guiding Principles

l'AMS:

- agira dans l'intérêt supérieur de ses membres, en tant que groupe;
- déploiera des efforts raisonnables pour s'acquitter des obligations avec diligence et de façon rentable, conformément aux lois provinciales;
- fera preuve de compétence et d'expertise dans le fonctionnement du programme de l'AMS.



Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2019, 165 responsables de la gérance faisaient partie du programme de l'AMS, et les demandes de trois autres étaient en cours.

776 rapports de responsables de la gérance ont été reçus en 2019. Les droits facturés aux responsables de la gérance de l'AMS ont totalisé 17 101 879 \$. Ces droits sont consignés dans l'état des résultats de l'AMS.

Conformité

Chaque trimestre, des rapports remplis par les responsables de la gérance font l'objet d'un examen afin de détecter les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Si des incohérences sont détectées, un programme de suivi est institué pour confirmer ou mettre à jour les rapports.

Les partenaires des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (UOMA) de l'AMS doivent procéder aux examens pour vérifier l'exactitude des rapports des responsables de la gérance. La participation aux examens nationaux des UOMA réduit les dépenses et le fardeau administratif pour la communauté des responsables de la gérance. Les UOMA font appel aux services d'un professionnel tiers pour effectuer les examens. Si les examens révèlent des erreurs dans les rapports des responsables de la gérance, l'AMS travaille avec ces derniers pour assurer la correction des quantités rapportées et la modification des frais.

Inscription des fournisseurs

Parmi les responsabilités et les obligations de l'AMS, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services. L'AMS a conclu des ententes de prestations de services avec 23 transporteurs et 17 transformateurs pour des solutions de gestion des matériaux.

Seuls les fournisseurs de services approuvés par l'AMS sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services de l'AMS approuvés doivent signer des ententes de services et se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures de l'AMS. La page Web des fournisseurs de services de l'AMS contient la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Parmi les ententes commerciales possibles, on compte notamment des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.



Accessibilité

Il est essentiel de conserver des sites de collecte pratiques et accessibles pour que les consommateurs participent et que les activités de réacheminement se déroulent de façon optimale. L'AMS offre des incitations financières à ses transporteurs pour déplacer les matériaux des sites de génération vers les transformateurs aux fins de recyclage. Les transporteurs sont responsables de créer et d'entretenir la relation avec les sites de collecte individuels, sauf dans le cas des municipalités avec lesquelles l'AMS a directement conclu un contrat. Le réseau comprend des sites de collecte publics et privés, notamment des ateliers de lubrification rapide, des concessionnaires d'automobiles, des entreprises

de gestion de parcs automobiles et des sites industriels comme des mines et des carrières.

De nombreuses municipalités et collectivités des Premières nations offrent à leurs résidents des services de collecte grâce à des sites permanents ou saisonniers ou à des événements de collecte spéciaux d'une journée. Certains centres de services acceptent aussi les matériaux automobiles provenant des consommateurs qui font l'entretien de leur propre voiture. Ces centres se retrouvent dans la catégorie « Retour au détaillant ». Le tableau suivant indique l'accessibilité pour les consommateurs des types de collecte pour l'AMS en 2019 :

Réseau – Activité	Sites de collecte	Événements	Retour au détaillant	Programme d'encouragement du secteur automobile
Antigel	88	294	900	12 000 et plus
Contenants d'huile	88	294	903	12 000 et plus
Filtres à huile	88	294	960	12 000 et plus

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 7



Rendement du programme par rapport aux objectifs

Chaque année, l'AMS doit respecter les exigences minimales de rendement définies dans le PGI. Les objectifs de rendement exprimés en tonnes pour 2019 ont été calculés à l'aide des quantités fournies au marché par les membres de l'AMS en 2019. Le PGI contient les hypothèses de conversion des tonnes fournies en nombre de tonnes disponibles à la collecte, en tenant compte des changements de quantités et de poids, notamment en raison de la dilution du

glycol ou du poids de l'huile résiduelle dans les filtres à huile utilisés. Ces facteurs peuvent être modifiés périodiquement selon les observations du marché et sur approbation de l'OPRR. Les facteurs utilisés pour 2019 sont énumérés ci-dessous. Le nombre de tonnes disponibles à la collecte est multiplié par le taux de collecte prévu (%) pour calculer l'objectif exprimé en tonnes

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2019

Catégorie de matériaux	Disponibles à la collecte*	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues**	Nombre de tonnes recueillies (réel)***	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)
Antigel	3 840	53 %	2 035	2 802	73 %	767
Contenants d'huile	3 400	67 %	2 278	3 788	111 %	1 510
Filtres à huile	8 440	88 %	7 427	8 295	98 %	869

*La quantité disponible pour la collecte est calculée en fonction de l'approvisionnement de 2019

**Le taux de collecte annuel prévu est calculée en fonction de l'approvisionnement de 2019

***La vente des crédits de rendement à intendance Ontario est déduite du nombre réel de tonnes recueillies au cours des douze derniers mois

Nombre de tonnes réacheminées en 2019

Catégorie de matériaux	Disponibles à la collecte*	Taux de recyclage prévu (%)	Nombre de tonnes prévues **	Tonnes recyclées réelles***	Taux de recyclage réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)
Antigel	3 840	53 %	2 035	2 802	73 %	767
Contenants d'huile	3 400	67 %	2 278	3 788	111 %	1 510
Filtres à huile	8 440	88 %	7 427	8 295	98 %	869

*La quantité disponible pour la collecte est calculée en fonction de l'approvisionnement de 2019

**Le taux de recyclage annuel prévu est calculée en fonction de l'approvisionnement de 2019

***La vente des crédits de rendement à intendance Ontario est déduite du nombre réel de tonnes recyclées au cours des douze derniers mois



Promotion et éducation

Les initiatives de promotion et d'éducation soutenant le programme de l'AMS sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex., sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

L'AMS utilise sous licence la marque et le logo du programme Dépôt orange d'Intendance Ontario. Par conséquent, Dépôt orange demeure la marque présentée aux résidents dans la promotion du matériel de l'AMS.

Site Web

Le site Web du programme Dépôt orange comprend un outil de localisation permettant aux consommateurs de trouver un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux automobiles en effectuant une recherche par code postal. Le site Web a accueilli près de 67 000 visiteurs en 2019, une hausse de 13 % par rapport à 2018.

Publicité

En plus de l'outil de repérage des sites de collecte, l'AMS a participé à une campagne conjointe avec Intendance Ontario pour promouvoir l'élimination appropriée des matériaux visés par ses programmes. La campagne s'est déroulée sous forme de publicités numériques en juin et en juillet. Des modèles ont été mis à la disposition des municipalités pour qu'elles puissent les personnaliser et les utiliser à leurs propres fins publicitaires.

Mesures :

- Augmentation de 150 % du trafic sur le site Web par rapport à la campagne de 2018
- 4 363 248 impressions
- 17 178 clics sur les publicités

Médias sociaux

Les comptes Twitter et Facebook du programme Dépôt orange fournissent toujours des conseils et des rappels saisonniers aux résidents, en plus de faire la promotion de l'outil de localisation et des événements de collecte des matériaux automobiles. Les publications sur Twitter et Facebook ont généré près de 3 millions d'impressions et plus de 9 600 clics sur des liens. Plus de 282 personnes se sont abonnées aux différents profils sur les réseaux sociaux du programme Dépôt orange.

Tout au long de l'été, le programme Dépôt orange a organisé des concours dans les médias sociaux pour encourager la mobilisation, accroître son nombre d'abonnés et renseigner les résidents sur l'élimination appropriée gérés par le programme Dépôt orange.





Automotive
Materials
Stewardship

SECTION 2

États financiers audités de 2019

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 10

Automotive Materials Stewardship Inc.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

**Automotive Materials
Stewardship Inc.****États financiers**
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-11



Tel: 416 865 0200
Fax: 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
222 Bay Street
Suite 2200, P.O. Box 131
Toronto, ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Automotive Materials Stewardship Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
25 mars 2020

Automotive Materials Stewardship Inc. Bilan

31 décembre **2019** **2018**

Actif

Court terme

Encaisse	3 502 194	\$ 1 791 321	\$
Placements (Note 2)	3 094 505	1 005 830	
Débiteurs (Note 3)	1 166 237	1 225 633	
Charges payées d'avance	14 791	12 757	

7 777 727 4 035 541

Placements (Note 2)

- 2 011 545

7 777 727 \$ 6 047 086 \$

Passif et actif net

Court terme

Créditeurs et charges à payer (Note 3) 2 210 971 \$ 2 110 944 \$

Actif net

Non affecté 5 566 756 3 936 142

7 777 727 \$ 6 047 086 \$

Au nom du conseil :



Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Automotive Materials Stewardship Inc. État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	Affecté à l'interne	Non affecté	Total
Solde, au début de l'exercice	3 936 142 \$	- \$	3 936 142 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 630 614	-	1 630 614
Solde, à la fin de l'exercice	5 566 756 \$	- \$	5 566 756 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	Affecté à l'interne	Non affecté	Total
Solde, au début de l'exercice	1 563 557 \$	- \$	1 563 557 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 372 585	-	2 372 585
Solde, à la fin de l'exercice	3 936 142 \$	- \$	3 936 142 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Automotive Materials Stewardship Inc.			
État des résultats			
Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2019	2018	
Produits			
Produits tirés du Tarif	17 426 508	\$ 16 772 940	\$
Revenus provenant de la chaîne d'approvisionnement (Note 3)	1 852 177	3 507 711	
Revenus de placements	163 770	95 956	
	19 442 455	20 376 607	
Charges			
Frais de gestion pour les matériaux (Note 4)	15 478 294	15 822 454	
Gestion des programmes (Note 3)	1 816 242	1 805 547	
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 5)	490 257	365 028	
Promotion et sensibilisation	27 048	10 993	
	17 811 841	18 004 022	
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 630 614	\$ 2 372 585	\$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Automotive Materials Stewardship Inc. État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 630 614 \$	2 372 585 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent des produits sur les charges de l'exercice aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Composante hors caisse des revenus de placement	(22 018)	(17 375)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	59 396	(670 094)
Charges payées d'avance	(2 034)	136
Créditeurs et charges à payer	100 027	(653 302)
	1 765 985	1 031 950
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(55 112)	(3 000 000)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	1 710 873	(1 968 050)
Encaisse, au début de l'exercice	1 791 321	3 759 371
Encaisse, à la fin de l'exercice	3 502 194 \$	1 791 321 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme ») a été constitué sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 15 mars 2016. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

L'objectif de l'organisme est de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des programmes de réacheminement des déchets pour les matériaux du secteur automobile qui ont atteint leur durée de vie utile. Ces matériaux comprennent les liquides antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile. Le 1^{er} avril 2017, l'organisme a commencé l'exploitation d'un programme de réacheminement des déchets en Ontario pour les matériaux du secteur automobile conformément à un plan de gérance industrielle qui a été adopté par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 10 août 2016.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les produits tirés du Tarif sont fondés sur les tonnages déclarés par les membres qui ont conclu des accords d'adhésion avec l'organisme. Les produits sont comptabilisés lorsque le tonnage est déclaré, que les frais d'adhésion sont reçus ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits découlant du tonnage déclaré par les membres ou les ajustements liés aux obligations et produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la chaîne d'approvisionnement sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Instruments financiers

Les placements à revenu fixe sont évalués aux cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement, et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

2. Placements

	2019	2018
Revenu fixe	3 094 505 \$	3 017 375 \$
Moins : Tranche à court terme	3 094 505	1 005 830
	- \$	2 011 545 \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 2,30 % et 2,85 % (2018 - entre 2,66 % et 2,85 %) et arrivent à échéance entre avril 2020 et octobre 2020 (2018 - entre octobre 2019 et octobre 2020). Les revenus d'intérêts à l'égard de ces instruments se chiffraient à 77 130 \$ (2018 - 17 375 \$), montant qui est inscrit à l'état des résultats.

3. Contrats importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance (« CSSA »)

L'organisme a conclu un accord de services de gestion sur trois ans avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cet accord avec renouvellement automatique d'un an porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice, l'organisme a versé 1 700 000 \$ (2018 - 1 650 000 \$) à CSSA en vertu de ce contrat. Au cours de l'exercice, CSSA a facturé Néant \$ (2018 - 173 833 \$) au titre de frais de démarrage au nom de l'organisme. Ces montants sont inscrits dans l'état des résultats au titre des charges de gestion des programmes.

Les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 160 444 \$ (2018 - 155 584 \$) dû à CSSA.

b) Stewardship Ontario (« SO »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement sur trois ans avec SO. Auparavant, l'organisme faisait partie du programme des DMDS dans SO. Le 1^{er} avril 2017, l'organisme a établi sa propre chaîne d'approvisionnement et a entièrement pris en charge la cueillette, le transport et le recyclage des matériaux du secteur automobile pour les membres de l'organisme et ceux de Stewardship Ontario. Tous les ans, Stewardship Ontario achètera sa part de marché de crédits de tonnage de matériaux du secteur automobile de l'organisme. Au cours de l'exercice, l'organisme a facturé 1 852 177 \$ (2018 - 3 507 711 \$) à SO en vertu de ce contrat. Après la fin de l'exercice, l'accord a été modifié afin de prolonger la durée de l'accord jusqu'au 30 juin 2021.

Les créiteurs et charges à payer à SO incluent un montant de 129 363 \$ (2018 - des débiteurs au montant de 527 368 \$).

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et SO ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

4. Frais de gestion pour les matériaux

Les frais de gestion pour les matériaux comprennent tous les coûts liés à la cueillette, au transport et au traitement des matériaux administrés au moyen du programme.

5. Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »)

L'OPRR et l'organisme ont conclu un accord de plan de gérance industrielle en août 2016. En vertu de cet accord, l'organisme est tenu de verser des frais à OPRR pour la surveillance et les activités de supervision du programme qu'il fournit à l'organisme.

6. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction de chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements et les débiteurs. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction juge que le degré de risque de crédit associé aux placements est également négligeable, puisque l'organisme investit dans des certificats de placement garanti. Les débiteurs font l'objet d'un suivi régulier pour ce qui est des recouvrements, et la valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'organisme n'a pas de provision pour des débiteurs irrécouvrables.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux variations des taux d'intérêt, car il est soumis aux taux en vigueur au renouvellement des placements à revenu fixe. Pour gérer cette exposition, l'organisme investit dans des titres à revenu fixe, choisis par son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Le programme géré par l'organisme comporte des risques en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction a pris des mesures pour s'assurer que le programme dispose d'un fonds de roulement suffisant pour respecter ses obligations.

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2019

7. Événement postérieur à la date du bilan

Après la fin de l'exercice, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus, connue sous le nom de « COVID-19 », a entraîné des mesures d'urgence à l'échelle mondiale pour lutter contre la propagation du virus. Au nombre de ces mesures, notons les périodes de quarantaine, qui ont provoqué l'interruption des activités des entreprises à l'échelle mondiale et, par conséquent, ont entraîné un ralentissement de l'économie. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19 sont inconnues pour le moment, de même que les mesures qui seront mises en œuvre par les gouvernements et les banques centrales. Il est impossible d'estimer avec certitude la durée ou les répercussions de cette situation, y compris son incidence sur les résultats financiers de l'organisme au cours des prochaines périodes.

Association pour la gestion responsable des produits du Canada Programmes d'intendance des produits de l'Ontario Rapport Annuel 2019

Soumis à:

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources



productcare.org

Product Care Association of Canada,
180 Attwell Dr., Suite 380, Toronto, ON, M9W 6A9

Table des matières

1	Historique	2
2	Faits marquants de 2019	2
3	Performance du programme	3
3.1	Nombre de tonnes collectées en 2019.....	4
3.2	Nombre de tonnes recyclées en 2019.....	4
3.3	Programme de réutilisation de la peinture (PaintShare)	4
4	Consultation avec les parties prenantes	5
4.1	Webinaire à l'usage des membres	5
4.2	Commentaires des Dépôts détaillants	5
5	Mise au point sur la chaîne d'approvisionnement.....	5
5.1	Réseau de fournisseurs de services	5
5.2	Services de transport et de traitement des dépôts détaillants.....	5
5.3	Audits & visites des points de dépôt.....	5
5.4	Étude de « Lab-pack »	6
6	Accessibilité	7
6.1	Réseau de collecte du PII	7
6.2	Dépôts municipaux	7
6.3	Dépôts détaillants 7	
7	Mise à jour sur les membres/OFI/PII	7
7.1	Transition des intendants de OFI au PII.....	7
7.2	Partage des coûts de la chaîne d'approvisionnement entre le PII et OFI	8
8	Promotion et éducation.....	8
8.1	Connaissance du programme	8
8.2	Le site internet	9
8.3	Le matériel promotionnel des détaillants et des points de dépôts.....	10
8.4	Publicités numériques et activités	11
9	Annexes	12
9.1	Annexe A – Les prestataires de service.....	12
9.2	Annexe B – Membres du PII	13
10.	États financiers.....	17

1 Historique

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ("l'Office") a été créé en vertu de la nouvelle *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* ("LFOSD "). Toute allusion à l'Office fait référence à l'organisme *Réacheminement des Déchets Ontario* conformément à l'article 21 (2), partie III, 'annexe 1 de la LFOSD.

Le 10 décembre 2014, l'Office a approuvé le Plan Industriel d'Intendance (PII) pour la gestion de fin de vie de la peinture et des revêtements de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP). Le 25 mars 2015, l'Office a annoncé que le PII de peinture de l'AGRP entrerait en vigueur le 30 juin 2015. Le 28 octobre 2015, l'Office a approuvé le PII de gestion de fin de vie des Pesticides, Solvants et Fertilisants (PSF) et annoncé le 17 décembre 2017, que ce plan entrerait en vigueur le 1er avril 2016.

Le présent rapport annuel est soumis à l'Office en vertu de l'article 6.5 de l'entente du plan d'intendance entre l'Office et l'AGRP et couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

2 Faits marquants de 2019

En 2019, 15 nouveaux membres ont adhéré au Plan Industriel d'Intendance de l'AGRP en Ontario (PII de l'AGRP). L'AGRP a organisé un webinaire pour l'ensemble de ses membres afin de les informer des mises à jour sur les programmes, de la nouvelle législation ontarienne en matière de déchets et des consultations en cours.

À la fin de l'année 2019, le système de collecte du PII comptait 99 points de dépôts municipaux, 298 événements municipaux et 324 sites non-municipaux. Excluant les matières du programme vendues à *Stewardship Ontario* (SO), le programme a collecté 9 739 tonnes de déchets de peinture, 25,4 tonnes de pesticides, 220 tonnes de solvants et plus de 26,5 tonnes de fertilisants. De plus, 6 341 tonnes de peinture et 1.3 tonnes de solvants ont été recyclées.

L'AGRP a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès des sites de collecte non municipaux (dépôts détaillants), sollicitant leurs commentaires afin d'améliorer l'efficacité du programme. L'AGRP a mené 3 études dites « Lab-pack » afin d'établir le pourcentage du contenu admissible pour l'année 2020. Les représentants municipaux ont été invités à observer ces analyses.

Vingt-deux (22) points de dépôt municipaux ont participé au programme de réutilisation de peinture « PaintShare » permettant de collecter plus de 22 200 conteneurs (101 tonnes) de peinture à des fins de réutilisation.

L'AGRP a mené des activités promotionnelles et éducatives dédiées aux produits visés par ses programmes par le biais du marketing numérique, de publicité dans les calendriers municipaux, de son site internet Product Care et des médias sociaux tels Facebook et Twitter.

3 Performance du programme

Les objectifs 2019 de tonnage de peinture et des PSF sont partagés entre l'AGRP et Stewardship Ontario (SO). Les données présentées dans le tableau 3.1 correspondent aux quantités nettes conservées par l'AGRP (voir section 7.2 pour plus d'informations). SO s'est requis un tonnage fixe de peinture en 2019, quant aux PSF, ils ont, été alloués selon les parts de marché annuelles respectives des membres de l'AGRP et de SO.

L'AGRP, en 2019, a dépassé les objectifs de collecte de peinture et de pesticides à l'inverse des solvants qui n'ont pas atteint les objectifs fixés dans le Plan final consolidé du programme MHSW. La raison principale étant la réduction continue du pourcentage admissible de solvants obligatoires présents dans le flux des déchets. Il n'y a pas d'objectif de collecte pour les fertilisants.

Comparativement à 2018, près de 1 500 tonnes de peinture supplémentaire ont été recyclées augmentant le taux de recyclage à 68 % contrairement à 53 % l'année précédente.

L'AGRP poursuit ses recherches d'amélioration du taux de recyclage des contenants de peinture hybride d'un gallon (emballage en plastique avec contours/poignées en métal). En 2019, les contenants de peinture métalliques ont été recyclés à 95 %, les contenants de peinture hybrides et les seaux en plastique à 51 % pour atteindre un taux de recyclage de 82% (en poids) pour l'ensemble des récipients de peinture. L'AGRP continue de travailler avec plusieurs recycleurs de plastique afin d'améliorer le taux de recyclage des pots de peinture hybride contenant des résidus de peinture. De plus, l'AGRP surveille mensuellement ses taux de recyclage afin d'identifier et relever les défis en temps opportun.

3.1 Nombre de tonnes collectées en 2019

	A	B	C=AxB	D	E=D/A	
Produits	Tonnes disponibles pour la collecte	Objectifs de collecte (en %)	Objectifs de collecte (en T)	Tonnes collectées ¹	Taux de collecte atteint	Tonnes collectées (2018)
Peinture	9 272	95%	8 809	9 739	105%	9 926
Pesticides	25	59%	15	26,4	106%	18,6
Solvants	1 180	48%	566	220,3	19%	248
Fertilisants	13	n/a	n/a	26,5	204%	23,3

1. Le tonnage collecté n'inclut pas les quantités allouées à SO.

3.2 Nombre de tonnes recyclées en 2019

	F	G	H=G/A	
Produits	Objectif fixé de recyclage	Tonnes recyclées ²	Taux de recyclage atteint	Tonnes recyclées (2018)
Peinture	76%	6 341	68%	4 873
Pesticides	n/a	n/a	n/a	n/a
Solvants	4,8%	1,3	0.11%	2,9
Fertilisants	n/a	n/a	n/a	n/a

2. Le tonnage recyclé exclu la peinture collectée en 2019 traitée en 2020.

3.3 Programme de réutilisation de la peinture (PaintShare)

En 2019, 22 204 contenants de peinture, soit environ 101 tonnes de peinture conservées dans l'emballage d'origine, ont été donnés aux consommateurs dans le cadre du Programme de réutilisation de la peinture dans les points de collecte participants. L'AGRP entend continuer la promotion de ce programme et d'en évaluer sa performance.

4 Consultation avec les parties prenantes

4.1 Webinaire à l'usage des membres

Tout au long de 2019, l'AGRP a tenu ses membres informés, via le site web de l'AGRP - productcare.org, des mises à jour sur les programmes, sur la transition MHSW ainsi que les nouvelles réglementations assujettissant les équipements électriques et électroniques, notamment les lampes.

4.2 Commentaires des Dépôts détaillants

L'AGRP est en contact permanent avec les dépôts détaillants afin de s'assurer que la performance des fournisseurs de services et les normes de service à la clientèle soient respectées, mais aussi afin d'identifier les possibilités d'amélioration. Plusieurs visites de site ont été réalisées chez les détaillants afin de confirmer le niveau de service offert et de convenir de potentielles améliorations de la chaîne d'approvisionnement. Dans l'ensemble, les commentaires des points de dépôts détaillants ont été positifs et constructifs. Toutes les situations rapportées ont été résolues immédiatement. En 2020, l'AGRP communiquera régulièrement avec les dépôts détaillants et les prestataires de service afin de garantir l'efficacité du système de collecte.

5 Mise au point sur la chaîne d'approvisionnement

5.1 Réseau de fournisseurs de services

En 2019, le PII de l'AGRP a transigé avec 17 fournisseurs de services de transport et de traitement des produits comme le résume l'annexe A. Aucun changement n'a été apporté à la liste des transporteurs et des recycleurs approuvés.

5.2 Services de transport et de traitement des dépôts détaillants

L'AGRP continue de réfléchir aux améliorations à apporter à la chaîne d'approvisionnement des dépôts détaillants. Ainsi, l'AGRP a travaillé étroitement avec une importante chaîne de magasins de détails afin de concevoir un conteneur de collecte métallique réutilisable. Ce contenant sera mis en service en 2020.

5.3 Audits & visites des points de dépôt

L'AGRP a mené plusieurs études de performance de la chaîne d'approvisionnement afin de garantir l'exactitude des données de détournement et de vérifier que les

exigences et les lignes directrices du programme soient respectées. Visites des fournisseurs de service et des sites de collecte, échantillonnage des contenants de métal et de plastique et des matières hors-programmes chez les transformateurs de peinture ont été les activités conduites par l'association.

5.4 Études de « Lab-pack »

En 2019, l'AGRP a réalisé des études « Lab-pack » afin de déterminer le pourcentage 2020 de produits acceptés admissibles en utilisant la méthodologie d'étude approuvée. L'AGRP a reçu les données d'échantillonnage (plus de 20 000 articles) du prestataire de l'étude, Immacutec, et a ainsi pu classer les produits visés des non-visés pour chaque type de « Lab-pack ». Les détails et les résultats finaux de l'étude, incluant les taux calculés pour 2020, ont été examinés et acceptés par un représentant municipal. L'implantation est prévue pour le 1er janvier 2020. Les résultats sont présentés ci-dessous :

Type de Lab-pack	Part municipale		Part des membres	
	2020	2019	2020	2019
Pesticides	84.84%	89.66%	15.16%	10.34%
Produits organiques divers (solvants inclus)	94.07%	92.83%	5.93%	7.17%
Fertilisants	91.09%	79.86%	8.91%	20.14%
Aérosols	48.64%	50.80%	51.36%	49.20%

6 Accessibilité

6.1 Réseau de collecte du PII

Type	Dépôts pour la peinture			Dépôts pour les PSF		
	Objectif annuel fixé 2019	Résultats 2019	2018	Objectif annuel fixé 2019	Résultats 2019	2018
Dépôt municipal	145	99	98	175	98	97
Collecte municipale (événements ponctuels)	500	298	311	525	298	311
Dépôts détaillant	450	324	320	n/a	n/a	n/a

6.2 Dépôts municipaux

En 2019, un (1) nouveau point de dépôt municipal a été ajouté au réseau de collecte et 13 événements de collecte n'ont pas eu lieu. Plusieurs municipalités ont connu des changements, une augmentation ou une diminution dans le nombre d'événements organisés. La ville de Stratford en est le plus flagrant exemple avec 14 événements de moins qu'en 2018.

6.3 Dépôts détaillants

En 2019, l'AGRP a ajouté 11 nouveaux dépôts : 7 magasins Home Hardware, 1 Canadian Tire et 3 Habitat pour l'humanité. Tout en tenant compte des 7 détaillants ayant quitté le programme, il s'agit d'une augmentation nette de 4 sites par rapport à 2018. L'AGRP poursuit ses discussions avec les chaînes de ventes au détail et les magasins individuels afin d'étendre son réseau détaillant à travers la province.

7 Mise à jour sur les membres/OFI/PII

7.1 Transition des intendants de OFI au PII

En 2019, 15 nouveaux membres ont rejoint les programmes de l'AGRP. Ainsi, fin 2019, l'AGRP recensait 100 membres du secteur de la peinture, 22 membres du secteur des pesticides, 79 membres pour les solvants et 18 membres pour les fertilisants. Notez que certains membres participent à plusieurs programmes. La liste des membres est disponible à l'annexe B.

Tout au long de 2019, l'AGRP a continué de faire un suivi avec les entreprises adhérentes des programmes Ontario Paint et PSF ayant exprimé leur intérêt à faire la transition de Stewardship Ontario vers une Organisation Financée par l'industrie (OFI). Un suivi a également été fait afin de recruter les nouvelles entreprises sur le marché. Par ailleurs, l'AGRP s'est régulièrement assuré du suivi des exigences en matière de déclaration auprès de ses membres. Des audits ont également été effectués conformément à l'entente d'adhésion.

7.2 Partage des coûts de la chaîne d'approvisionnement entre le PII et OFI

Respectivement, depuis le 1er juillet 2015 et le 1er avril 2016, l'AGRP exploite l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de peinture et des PSF.

L'AGRP et SO ont convenu de prolonger jusqu'en fin 2019 l'entente de partage des coûts d'opération liés au programme des PSF. Ces coûts sont partagés par l'AGRP et SO selon les parts de marché réelles des membres du secteur PSF.

L'AGRP n'a pas d'entente de partage des coûts avec SO pour la peinture. L'AGRP a vendu à SO le tonnage de peinture demandé, soit 3 tonnes. Selon les directives de RPRA, SO a acheté sa part de marché en tonnage de peinture collecté par l'AGRP pour la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016. En même temps, RPRA a effectué l'exercice de rapprochement pour les années suivantes, ce qui a donné lieu à de mineurs ajustements.

8 Promotion et éducation

En 2018, l'AGRP a utilisé différentes stratégies afin d'accroître la sensibilisation des consommateurs aux programmes de recyclage de peintures et des PSF, conformément aux obligations réglementaires. Les initiatives de promotion et d'éducation menées par l'AGRP en 2019 sont énumérées ci-après.

8.1 Connaissance du programme

En novembre 2017, l'AGRP a mandaté l'entreprise MQO Recherche pour conduire une étude de sensibilisation aux programmes de peinture et de PSF, interrogeant 1000 citoyens sur leurs connaissances et leurs habitudes en matière de recyclage de ces produits. L'étude a révélé que 55% des ontariens connaissent l'existence d'un programme de recyclage de peinture et 52% d'un programme sur les PSF.

8.2 Le site internet

En janvier 2019, le site ReGeneration.ca a été remplacé par le nouveau site web de l'AGRP: productcare.org. Ce nouveau site Internet témoigne d'une marque rafraîchie et renforcée, axée sur une meilleure expérience utilisateur pour les consommateurs, l'industrie et les membres. Tout comme regeneration.ca, le site de l'AGRP propose du contenu bilingue pour les programmes de peinture et de PSF :

- Un localisateur de points de dépôt montrant l'emplacement des points de dépôts et des événements de collecte
- Les heures d'ouverture et les personnes contacts sur place
- La liste des produits acceptés et refusés par les programmes
- Un centre d'informations et d'aide dédié aux membres
- Des vidéos expliquant le cycle de gestion/traitement des produits de peinture
- Diverses informations : description du programme PaintShare, une Foire aux questions, des informations sur l'achat et le stockage de la peinture.

Afin de cerner l'activité web des pages dédiées aux programmes de l'Ontario, trois paramètres ont été utilisés :

- L'affluence en provenance de l'Ontario exclusivement. Toutes les autres provinces (et les sites non canadiens) ont été exclues de l'extraction des données
- L'affluence des visites en provenance de l'Ontario vers toutes les autres pages du site internet (nouvelles, page d'accueil, localisateur de points de dépôts, à propos, etc.)
- L'affluence du site du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 inclusivement

Aperçu 2019 de la fréquentation du site web

Indicateurs	Affluence des utilisateurs ontariens ¹
Nbre de visites (Total)	60 494
Visiteurs qui reviennent (%)	21.4%
Nouveaux visiteurs (%)	78.6%
Durée moyenne de visite	00:00:50
Moyenne de pages vues	2.5

¹ Sont incluses les données du site régénération.ca [janvier 2019] et celles de productcare.org [janvier à décembre 2019]

Les principales sources d'affluence (Q1 – Q4) :

Site de liaison	Organisation	% de l'affluence en provenance de l'ON
canadiantire.ca	Canadian Tire	37.78%
Facebook	Facebook	11.76%
ottawa.ca	City of Ottawa	11.26%
london.ca	City of London	6.01%

8.3 Le matériel promotionnel des détaillants et des points de dépôts

À la demande des détaillants et des points de dépôts, l'AGRP a distribué du matériel promotionnel. En tout temps, ces outils ci-après sont mis à disposition par le biais d'un formulaire de commande en ligne :

- Cartons d'information
- Affiches
- Autocollant de plancher

8.4 Publicités numériques et activités

1. Campagne publicitaire Google : Janvier à Décembre 2019

- a. Une campagne publicitaire ciblée, spécifique à l'Ontario, a permis de diffuser des annonces de peinture, du programme PaintShare et sur les résidus domestiques dangereux, ce, grâce à l'utilisation d'une longue liste de mots-clés pertinents pour les programmes.
- b. Ces publicités ont été les plus consultées et les plus cliquées de tous les programmes et les provinces de l'AGRP, générant 61 010 impressions et 9 316 clics.

2. Campagne publicitaire Facebook : Janvier à Décembre 2019

Une campagne spécifique à l'Ontario axée sur le recyclage et la réutilisation de la peinture, les déchets spéciaux et la communauté du recyclage en général. En 2019, après la Colombie-Britannique, l'Ontario constituait la deuxième source d'audience Facebook

3. Publicité dans les calendriers municipaux

Des annonces de recyclage de peinture et des FPS ont été diffusées dans le plus grand format possible dans les calendriers municipaux des municipalités collaborant avec l'AGRP et ayant demandé de l'aide.

4. Publicité imprimée via les publications de l'ACIPR

Une publicité imprimée (en couverture intérieure) a été publiée dans la publication commerciale CPCA Insight. Sept mille exemplaires ont été distribués aux membres de l'industrie.

9 Annexes

9.1 Annexe A – Les prestataires de service

Liste des fournisseurs de services de l'AGRP					
Nom de l'entreprise	Peinture	Aérosols	Pesticides	Solvants	Fertilisants
Aevitas Inc.	T	T	T	T	T
Brendar Environmental Inc.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Buckham Transport Ltd.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Cardinal Couriers Ltd.	T				
Clean Harbors Inc.	T		T/P	T/P	T/P
Drain-All Ltd.	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Envirosystems Inc. (formerly Hotz Environmental)	T/P	T/P	T/P	T/P	T/P
GFL Environmental Inc. (formerly Potter Environmental)	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Loop Recycled Products Inc.	P				
Miller Environmental Corporation	T	T/P	T/P	T/P	T/P
OWL Environmental Inc.	T			T	
Phototech Environmental Solutions	T	T/P	T/P	T/P	T/P
Quantex Technologies Inc.	T	T	T	T	T
Raw Materials Company Inc.	T	T	T	T	T
Safety-Kleen Brampton	T			T	
Safety-Kleen Brantford	T			T	
Safety-Kleen Chelmsford	T			T	
Safety-Kleen London	T			T	
Safety-Kleen Oshawa	T			T	
Safety-Kleen Ottawa	T			T	
Terrapure Environmental (formally Newalta)	T	T	T/P	T/P	T/P
Veolia Environmental - Timmins	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Chatham	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Ottawa	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Pickering	T		T	T	T
Veolia ES Canada - Quebec	T		T	T	T

T=Transporteur, P=Prestateur de recyclage

Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

9.2 Annexe B – Membres du PII

Membres du PII	
2471595 Ontario Inc. o/a Hi! Neighbor Floor Covering Company	Brock White Canada ULC
3600106 Manitoba Inc o/a Piston Ring	Canadian Auto Stores Ltd
3M Canada Company	Canadian Building Restoration Products, Inc
7594828 Canada inc. (o/a Ace Canada)	Canadian Tire Corporation, Limited
Acklands - Grainger Inc.	Canpro Decorating products Inc.
AD Fire Protection Systems Inc	CANRAD BEAUTY Ltd
ALEX MILNE ASSOCIATES LTD.	Cansel Survey Equipment Inc.
Alexandria Moulding	CertainTeed Gypsum Canada, Inc.
ALTROM AUTO GROUP LTD.	Class C Solutions Group, MSC Industrial Supply LLC
Amazon.com.ca, Inc.	Cloverdale Paint Inc.
Avanti Sports Group Inc.	Commercial Oil Company of Hamilton Inc.
BASF Canada Inc.	Costco Wholesale Canada Ltd.
Bass Pro Canada ULC	Country Chic Paint
Beauty Systems Group (Canada) Inc.	CRC Canada Inc.
Behr Process Corp.	Custom Building Products Canada Ltd
Benjamin Moore & Co. Ltd.	Darch Fire Incorporated
Bestbuy Distributors Ltd	David L. Stevenson & Son Artists' Colours Manufacturing Co. Ltd.
Bolts Plus Inc.	Denalt Paints Ltd.
Bostik Canada LTD.	Diamond Vogel Paints Inc
Brett-Young Seeds Limited / Semences Brett-Young Limitee	Dominion Sure Seal Ltd.

Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

Membres du PII	
Bridgestone Canada Inc, Firestone Building Products Canada Division	Dynamic Paint Products Inc. DBA Lancaster Canada
Empack Spraytech Inc.	Kleen-Flo Tumbler Industries Ltd.
Envirosystems Incorporated	KLONDIKE Lubricants Corporation
EVERGUARD COATINGS INTERNATIONAL LTD. cob NIAGARA PROTECTIVE COATINGS	Korzite Coatings Inc.
Farrow & Ball Canada Ltd.	Kubota Canada LTD
Fastenal Canada Ltd.	Lawson Products, Inc.
FCA Canada Inc	Lee Valley Tools Ltd.
G.F. Thompson Co. Ltd.	Les industries Peter K. Martin et associés
General Motors of Canada Company	Les Produits Techniseal
GH INTERNATIONAL SEALANTS ULC	Loblaws Inc.
GREEN TECH RESURFACING LTD	Loop Recycled Products Inc.
GS Distribution Inc.	LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
Hall-Chem Mfg. Inc.	M G Chemicals Ltd.
Henkel Cda Corp. Consumer Adhesives	Michaels Stores Inc.
Henry Company Canada, Inc.	Modern Sales Co-op
Home Depot of Canada Inc.	Nawkaw Corporation
Home Hardware Stores Limited	NCH Canada Inc.
IKEA Canada Ltd	Nordstrom Canada Retail, Inc.
ITW construction products a division of ITW Canada Inc.	Oatey Canada Supply Chain Services
ITW Permatex Canada	Omer DeSerres Inc.
Jaguar Land Rover Canada ULC	Orgill Canada Hardlines ULC
John Deere Canada ULC	PartSource Inc.

Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

Membres du PII	
K-G Spray-Pak Inc.	Patene Building Supplies Ltd.
King-O-Matic Industries Limited	Peintures MF Inc.
Plasti Kote Co., Inc. (Valspar)	SOLIGNUM INC.
Popular Garden Centre	Solstrand Trading Inc
PPG Architectural Coatings Canada Inc.	Spar Roofing & Metal Supplies Ltd.
Prema Canada ULC	STIHL Limited
Premier Tech Home & Garden Inc	Sto Canada Ltd
Princess Auto Ltd.	Surekiller Products Limited
Pro Form Products Limited	Suzuki Canada Inc.
PROTEK PAINT LTD	The Dow Chemical Company - Dow Building & Construction
PSC-Power Source Canada Ltd.	The Sansin Corporation
Quikrete Canada Holdings Limited	The Sherwin-Williams Company
Radiator Specialty Company of Canada	Timber Pro Coatings Ltd.
Recochem Inc.	Toolway Industries Ltd.
Regional Automotive Warehousing Ltd	Torcan Coatings Inc.
Rochester Midland Ltd	Toyota Canada Inc.
RONA Inc.	Tremco Canada Division, RPM Canada
Rust-Oleum Consumer Brands Canada	UAP INC.
S.C. Johnson and Son, Limited	Uline Canada Inc.
Saman Corporation (3777472 Canada Inc.)	Valvoline Canada-Div. Ashland Canada
Schwartz Chemicals	W.H. Lubricants Ltd.
Scotts Canada Ltd.	Wallace & Carey Inc.
Selectone Paints Inc.	Wal-Mart Canada Corp.

Product Care Association (pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais)

Membres du PII	
Sherwin-Williams Canada Inc	WD-40 Company (Canada) Ltd.
Shrader Canada Limited	Wood Essence Distributing
YHD DISTRIBUTORS INC.	

10. États financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES

31 décembre 2019

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

État des produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État des produits et charges	6
Notes afférentes à l'état des produits et charges	7 - 8



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À : L'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources

Opinion

Tel que requis par la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets (c.12 – Annexe 2(s.30(2(3))))), nous avons effectué l'audit de l'état des produits et charges (ci-après «l'état») de «ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM» et «ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM» présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, l'état présente, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des revenus et des dépenses des programmes «ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM» et «ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM» tel que présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points - Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Ce rapport a été préparé selon les instructions de la direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de l'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources. Par conséquent, le report peut ne pas être approprié à d'autres fins, il est exclusivement destiné à la direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de l'Office de la Productivité et à la Récupération des Ressources



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation de l'état, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son activité, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et être considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent influencer les décisions économiques ou les utilisateurs des états financiers se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents qui permettent de donner une représentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rolfe, Benson LLP

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada
le 17 mars 2020

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »

État des produits et charges
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	2019	2018
Produits	16 064 258 \$	17 847 687 \$
Dépenses du programme		
Collecte	6 248 948	6 127 541
Traitement	6 037 856	5 802 928
Transport	1 963 317	1 908 409
Administration (notes 2(b) (c) et (e))	1 510 962	1 585 075
Règlementaires	384 406	293 749
Communications	70 225	42 418
	16 215 714	15 760 120
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(151 456) \$	2 087 567 \$
Engagement (note 3)		

Les notes afférentes font partie intégrante de cet état.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »
Notes à l'état des produits et charges
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. Présentation des états financiers

L'état des produits et charges « l'état » inclut seulement les produits et charges relatifs à « Ontario PaintRecycle Program » et « Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers Program », un secteur des opérations de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada « l'Association ».

2. Sommaire des principales conventions comptables

Cet état des revenus et des dépenses a été dressé selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions se détaillent comme suit :

(a) Constatation des produits

Des frais de gestion environnementale (FGE) sont reçus des membres de l'Association qui effectue des ventes de matériaux assujettis aux programmes dans la province de l'Ontario. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux FGE sont reconnus au fur et à mesure que les membres les déclarent et les remettent comme l'exige l'entente d'adhésion de l'Association, c'est à dire, à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les produits visés par les programmes ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les FGE pour tous les produits vendus à compter de la première de la date de début du programme ou de la date de première mise en marché des produits visés. Si, pour une raison quelconque, un membre omet de déclarer et de remettre les frais associés aux produits visés par les programmes, l'Association les comptabilisera comme revenus lorsque les sommes pourront être déterminées.

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'Association amortit le coût des immobilisations corporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Le taux annuel d'amortissement est le suivant :

Équipements des points de dépôts	3 ans
----------------------------------	-------

Les dépenses d'administration incluent une dépense d'amortissement des immobilisations corporelles de 11 351 \$ (2018 - 13 223\$).

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »
Notes à l'état des produits et charges
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'Association amortit le coût de ses immobilisations incorporelles selon la méthode d'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Le taux annuel d'amortissement est le suivant :

Système ERP	5 ans
-------------	-------

Les dépenses d'administration incluent une dépense d'amortissement des immobilisations incorporelles de 85 947 \$ (2018 – 85 947 \$).

(d) Utilisation d'estimations

La présentation de l'état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des revenus et des dépenses ainsi que sur la divulgation des éventualités à la date de fin d'exercice. Les éléments qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les provisions pour les produits à recevoir, les provisions pour les charges à payer, l'amortissement, l'imputation de coûts indirects et les engagements relatifs au traitement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(e) Frais généraux et d'administration – Imputation des coûts indirects

Une portion des frais généraux et d'administration de l'Association nets des frais recouvrés ont été imputés aux présents programmes. L'imputation des frais généraux et d'administration aux programmes est déterminée en utilisant le pourcentage de dépenses d'exploitation spécifiques à ce programme comparé au total des dépenses d'opérations de tous les programmes de l'Association. Les dépenses d'administration incluent des coûts indirects imputés pour un montant de 969 246 \$ (2018 - 980 544\$).

3. Engagement relatif au traitement

En fin d'exercice, l'Association avait en main des matières non traitées relatives aux programmes dont les coûts estimés de traitement, de transport et de recyclage à engager en 2020 s'élevaient à 322 563 \$ (2018 - 400 052\$).



TABLE DES MATIÈRES

3 Bienvenue

6 Historique de SodaStream

7 Utilisation de SodaStream

9 SodaStream et les 3R

10 Pourquoi avons-nous proper Plan de gestion de l'industrie?

- Plan de SodaStream
- Accessibilité
- Promotion et sensibilisation
- Cylindres qui échappent à notre réseau circulaire
- Rendement du Programme en 2019

BIENVENUE

SodaStream a le plaisir de présenter son rapport annuel à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office »). En tant qu'entreprise, nous misons sur notre capacité à offrir des solutions novatrices pour le marché des boissons qui constituent un meilleur choix pour la planète.

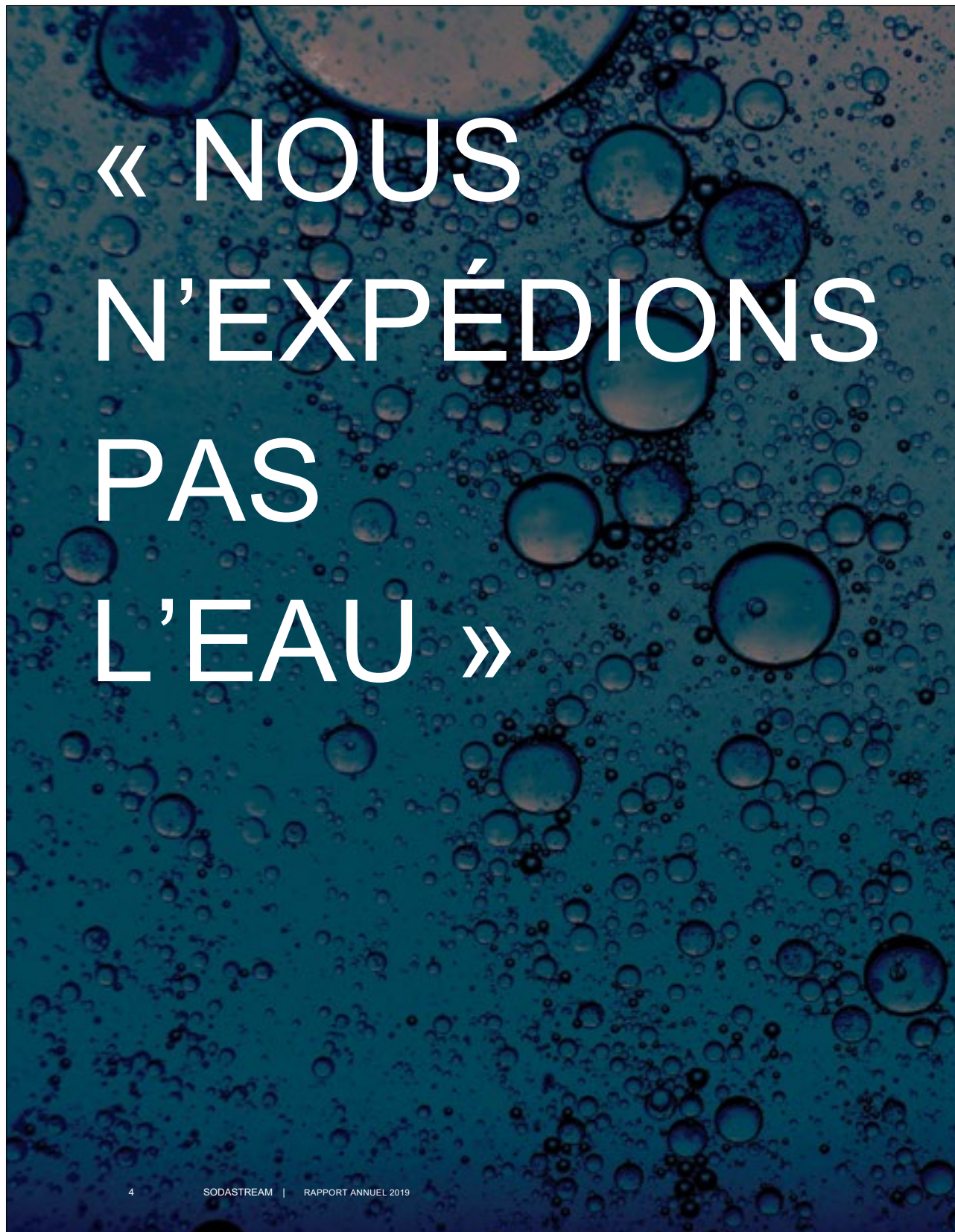
Le modèle opérationnel de SodaStream est inédit : circulaire au lieu de linéaire, ce qui crée un environnement d'affaires idéal pour intégrer les 3R – réduction du nombre de canettes et de bouteilles, réutilisation sans limite des cylindres et recyclage des cylindres qui ne peuvent plus être remise à neuf.

Notre programme d'échange de cylindres est la marque de commerce de notre entreprise et la maximisation du nombre de cylindres utilisés est essentielle. Lorsque l'appareil d'un de nos consommateurs n'a plus de CO₂, les cylindres vides de SodaStream peuvent être échangés auprès de plus de 900 détaillants participants en Ontario. Ces échanges fonctionnent en mouvement circulaire pour les tests de qualité, la remise à neuf et finalement le remplissage ou le recyclage. L'année 2019 a également marqué un jalon important pour SodaStream Canada, avec l'ouverture d'une nouvelle usine de remplissage de cylindres à Mississauga, en Ontario.

Notre engagement à l'égard de la gestion environnementale est l'une de nos valeurs fondamentales et la raison pour laquelle nous menons une révolution contre les boissons en canette et en bouteille grâce à notre système réutilisable.

Merci d'avoir choisi de mieux connaître notre approche SodaStream pour des bulles durables.

SodaStream Canada



« NOUS
N'EXPÉDITIONS
PAS
L'EAU »



SODASTREAM EST LE PLUS GROS FABRICANT DISTRIBUTEUR ET NÉGOCIANT DE SYSTÈMES DE GAZÉIFICATION À DOMICILE.

L'origine de la société remonte en 1903 avec la création d'un système qui permettait aux consommateurs de gazéifier l'eau à domicile. Au cours du dernier siècle, SodaStream n'a jamais cessé d'innover et détient actuellement 65 brevets et 198 enregistrements de la marque partout dans le monde. De nos jours, les produits SodaStream sont vendus dans plus de 60 000 points de vente au détail dans 45 pays.

SodaStream produit et distribue une gamme de produits, tels que les appareils de gazéification, les bouteilles de gazéification réutilisables, les aromatisants et le CO₂ qui est fourni sous la forme d'un cylindre breveté de gaz sous pression et rechargeable qui est fabriqué, rechargé et dont la sécurité est vérifiée par SodaStream. Chaque cylindre de CO₂ SodaStream est fourni sous licence sur le marché de sorte que les cylindres demeurent la propriété de SodaStream.

Le programme de SodaStream est unique parce qu'il vise à améliorer le processus existant et entièrement opérationnel déjà en place pour le détournement des cylindres de CO₂ SodaStream. La société a mis en œuvre un système exhaustif et autogéré depuis le lancement au Canada de ses cylindres de CO₂ – un modèle de responsabilité du fabricant vraiment élargie.

Le 14 avril 2016, Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ou l'Office) a approuvé le Plan de gestion de l'industrie (PGI) de SodaStream et a annoncé la date d'entrée en vigueur du PGI au 30 juin 2016.

Le présent rapport annuel est présenté à l'Office conformément à l'article 40 de la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets et repose sur les données de ventes et d'échanges de l'année civile 2019 de SodaStream.

Le système SodaStream

Le système SodaStream a été conçu pour fournir une boisson de recharge respectueuse de l'environnement. Le modèle d'affaires est axé sur la prémisse d'un système circulaire de retour et de réutilisation afin de réduire le nombre de bouteilles en plastique et de canettes nécessaires pour savourer une eau pétillante.

Notre réseau circulaire est conçu pour former une boucle, où le flux habituel suit le flux circulaire représenté à ci-dessous.

Comme illustré, les consommateurs achètent nos cylindres de nos partenaires détaillants et nos consommateurs savourent des bulles pétillantes à domicile. Lorsque le cylindre est vide, ils peuvent utiliser notre logiciel de géolocalisation convivial pour trouver le meilleur endroit pour échanger leur cylindre vide pour un cylindre plein de CO₂. Les détaillants retournent les cylindres vides à la nouvelle usine de remplissage de cylindres de SodaStream à Mississauga. Les cylindres sont testés et rechargés de CO₂, avant de recommencer leur parcours du détaillant au consommateur.

Les cylindres qui ne satisfont pas aux normes de qualité des contrôles ou qui datent de plus de cinq ans sont expédiés au processus interne de remise à neuf. De là, ils sont remis à neuf, remplis de nouveau et retournés à la réserve, ou ils sont recyclés s'ils ne peuvent pas être remis en état. Les composantes de laiton et d'aluminium sont recyclées en matières premières. Cette caractéristique fondamentale de l'entreprise SodaStream repose essentiellement sur les 3R – nous réduisons le nombre de boissons en bouteilles de plastique ou de verre et en canettes nécessaires pour savourer une eau pétillante et une boisson gazeuse à domicile; nos cylindres sont pratiquement recyclables à l'infini pour continuer à fournir les bulles; et lorsqu'ils ne peuvent plus être remis à neuf, les cylindres sont entièrement recyclés en matières premières.



À propos du nouveau centre de remplissage

- Situé à Mississauga au 325B boul. Annagem, le nouveau centre de remplissage de SodaStream a une superficie de 18 500 pieds carrés.
- L'usine est entrée en production le 8 janvier 2019
- L'usine a créé 28 emplois à Mississauga.
- Le centre de remplissage éliminera 208 voyages entre le New Jersey et Toronto, ce qui réduira les déplacements de 156 000 km.

SodaStream (pour les bouteilles de CO₂ exclusives)



RÉDUIRE

Les cylindres de CO₂ SodaStream sont réutilisables à l'infini et représentent une initiative exceptionnelle de réduction des déchets.

L'appareil et le système de gazéification SodaStream offrent une valeur ajoutée sous forme de diminution des emballages de boissons comme les canettes en aluminium, les bouteilles en verre ou en plastique. Par exemple, un client de SodaStream qui utilise quatre cylindres de CO₂ SodaStream par année peut réduire la nécessité d'acheter au magasin jusqu'à 240 bouteilles d'un litre de boisson gazeuse par année.

En 2019, SodaStream a ouvert son usine de recharge en gaz à Mississauga, où les cylindres vides peuvent être remplis et retournés aux consommateurs à partir d'un seul endroit. Ainsi, dès 2019, nous éliminerons plus de 156 000 km de déplacements par camion et réduirons l'emballage nécessaire au transport, comme l'emballage moulant et les palettes.



RÉUTILISER

La caractéristique fondamentale du système SodaStream est la réutilisation du cylindre de CO₂. Nous cherchons avant tout à maximiser le nombre de cylindres réutilisés.

Nous avons beaucoup investi dans la collecte, la manutention et le remplissage de nos cylindres de CO₂, y compris dans la mise au point et l'utilisation des boîtes avec séparateurs servant au transport des cylindres et d'un système d'inspection unique en son genre pour les cylindres recueillis par les détaillants.

Le système SodaStream vise à assurer la recharge de tous les cylindres en circulation.



RECYCLER

Les cylindres de CO₂ SodaStream qui ne réussissent pas au contrôle de la qualité sont retirés de la circulation et sont remis à neuf et réintroduits dans le marché, prolongeant ainsi leur vie utile encore plus longtemps, ou encore leurs composantes métalliques sont recyclées.

En plus du retrait des cylindres qui échouent au contrôle de la qualité lorsqu'ils sont rechargés, chaque cylindre de CO₂ SodaStream affiche une date sur la valve en laiton, ce qui permet de les retirer régulièrement de l'inventaire tous les cinq ans pour effectuer des essais. Ces cylindres sont souvent réutilisables, nous n'avons qu'à remplacer la valve en laiton. Lorsque les cylindres de CO₂ SodaStream atteignent la fin de leur vie utile, ils sont recyclés en laiton ou en aluminium brut.





POURQUOI AVOIR NOTRE PROPRE PLAN DE GESTION DE L'INDUSTRIE?



4,1

PLAN SODASTREAM

Le système SodaStream repose sur le principe de réutilisation, et notre entreprise est structurée autour de ce principe pour créer un système de suivi et s'assurer que les cylindres de CO₂ sont réutilisés, plutôt que d'en fabriquer de nouveaux. Puisque nos cylindres sont mis sous pression, ils font partie des matières obligatoires dans le cadre du programme ontarien qui gère d'autres bouteilles sous pression, comme les bouteilles de propane. Cependant, parce que SodaStream gère un programme d'échange, de retour et de réutilisation depuis son arrivée au Canada, nous avons soumis un Plan de gestion de l'industrie (PGI) pour faire reconnaître notre processus opérationnel existant visant à détourner les cylindres de CO₂ SodaStream des sites d'enfouissement.

Le système d'échange et de remplissage des cylindres est conçu pour traiter la totalité des cylindres de CO₂ SodaStream utilisés par les consommateurs. Selon une analyse des modèles de vente, les utilisateurs réguliers achètent souvent des cylindres supplémentaires pour avoir sous la main des cylindres de recharge pleins pour leur appareil à domicile ou dans leur résidence secondaire. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant d'épuiser cette réserve de cylindres de recharge, ce qui peut entraîner des retards avant que ces cylindres pénètrent dans le système d'échange et de remplissage.

Depuis que nous avons soumis notre plan final en 2016, nous avons adopté d'autres mesures pour améliorer notre système en augmentant l'accessibilité, la promotion et la sensibilisation, et en créant des liens avec les municipalités et les fournisseurs de service partout en Ontario afin d'atténuer tout risque de mouvement des cylindres hors de notre réseau circulaire de retours.



4,2 ACCESSIBILITÉ

Le système SodaStream repose sur le principe de réutilisation, et notre entreprise dispose d'un réseau existant de détaillants qui échangeront les cylindres de CO₂ SodaStream dans tout emplacement autorisé pour cylindre de CO₂ SodaStream pleine à prix réduit, ou accepteront les retours des cylindres de CO₂ SodaStream dans plus de 900 détaillants en Ontario.

Le site Web de SodaStream (<http://www.sodastream.ca/fr/>) est conçu pour informer les consommateurs de la façon de se débarrasser de leurs cylindres de CO₂ SodaStream vides ou indésirables; le site permet aussi de guider les consommateurs à l'emplacement autorisé le plus pratique pour eux en utilisant un logiciel de géolocalisation.

SodaStream continuera d'ajouter de nouveaux détaillants afin que les consommateurs de SodaStream puissent échanger ou retourner leurs cylindres de CO₂ SodaStream.

4,3 PROMOTION ET SENSIBILISATION

Le site Web de SodaStream sert et continuera de servir comme pierre angulaire pour le soutien et la communication entre SodaStream et les consommateurs. Ce site Web renferme tous les renseignements pertinents sur les commerces de détail qui participent aux échanges et au retour des cylindres de CO₂ SodaStream, ainsi qu'une liste des autres endroits, comme des fournisseurs de service, où les cylindres de CO₂ SodaStream sont récupérés. En outre, ce site Web renferme une composante d'enregistrement du produit, qui permet à SodaStream de communiquer avec ses consommateurs concernant toute préoccupation liée à la gestion ou à l'élimination des cylindres de CO₂ SodaStream.

Ces méthodes de sensibilisation des consommateurs facilitent une communication directe entre SodaStream et les consommateurs sur toute question relative aux cylindres de CO₂ SodaStream, y compris des rappels par courriel pour retourner les cylindres de CO₂ SodaStream usagés.

Nous travaillons avec nos détaillants partenaires pour élaborer des documents de complémentaires en vue d'améliorer les documents de formation à l'usage des employés de vente au détail et de parfaire la communication accessible aux consommateurs sur le fonctionnement du processus d'échange des cylindres de CO₂ SodaStream.

4,4

CYLINDRES QUI ÉCHAPPENT À NOTRE RÉSEAU CIRCULAIRE

Un élément du plan de SodaStream visait à mieux comprendre la circulation des cylindres et à commencer la collecte des cylindres des consommateurs qui cessent d'utiliser le système SodaStream. La situation idéale est lorsqu'un consommateur donne son appareil à un autre utilisateur et que tous les cylindres de CO₂ sont retournés à un détaillant participant. Cependant, au cas où cette situation ne se réalise pas, il se peut qu'il y ait une fuite dans notre réseau circulaire. Un domaine d'intervention par SodaStream est de travailler avec des municipalités et des fournisseurs de services pour récupérer les cylindres qui pourraient se retrouver parmi les déchets dangereux que la municipalité collecte ou entrepose.

SodaStream continue à travailler avec Terrapure Environmental à Hamilton. Terrapure intercepte les cylindres de CO₂ qui entrent dans le système de collecte et d'entreposage des déchets spéciaux de la municipalité et les regroupe pour les retourner à SodaStream où ils sont réintroduits dans le système d'échange de cylindres. Jusqu'à maintenant, Terrapure a intercepté plus de 3 500 cylindres de partout en Ontario en vue de leur réutilisation depuis le début du programme.

Notre partenariat avec Terrapure a incité SodaStream à redoubler d'efforts pour s'engager avec d'autres municipalités et fournisseurs de services en Ontario pour intercepter les cylindres qui ne sont pas placés dans le réseau de retour existant. Nous voulons récupérer tous les cylindres et nous continuerons d'explorer d'autres occasions de réduire les pertes de cylindres en dehors de notre réseau de retour désigné – partout au Canada.

Même si notre système d'échange est en place depuis notre arrivée au Canada, nous continuons de chercher d'autres possibilités d'améliorer notre infrastructure de collecte et nous tenons compte de tous les points de fuite potentiels. En continuant de surveiller ces possibilités, SodaStream réduit activement les risques liés aux cylindres en marge du réseau désigné pour les retours.

4,5

RENDEMENT DU PROGRAMME EN 2019

Même si le réseau circulaire de SodaStream est conçu pour traiter 100 % des cylindres en circulation, les taux d'utilisation et d'échange des cylindres par les consommateurs varient. Certains utilisateurs réguliers échangent souvent les cylindres à un rythme élevé, alors que d'autres le font moins fréquemment. De nombreux consommateurs achètent aussi des cylindres de réserve pour leur domicile et leur résidence secondaire et les gardent pendant de longues périodes avant de les utiliser et de les échanger. Même si un cylindre est acheté, consommé et échangé dans le même trimestre, il est peu probable qu'il retourne à la circulation pendant cette même période. Par conséquent, le comportement saisonnier et changeant des consommateurs représente deux facteurs qui contribuent aux indicateurs de rendement ci-dessous. En vertu du plan approuvé, SodaStream surveille le mouvement des cylindres sur une base trimestrielle et déclare annuellement le pourcentage total de cylindres détournées du système de récupération (le nombre de cylindres remplis et réutilisés en plus des cylindres retirés de la circulation et recyclés divisé par le nombre de cylindres sur le marché).

Objective de diversion

100 %

Taux de diversion
en 2019

78 %

SodaStream (pour les bouteilles de CO₂ exclusives)

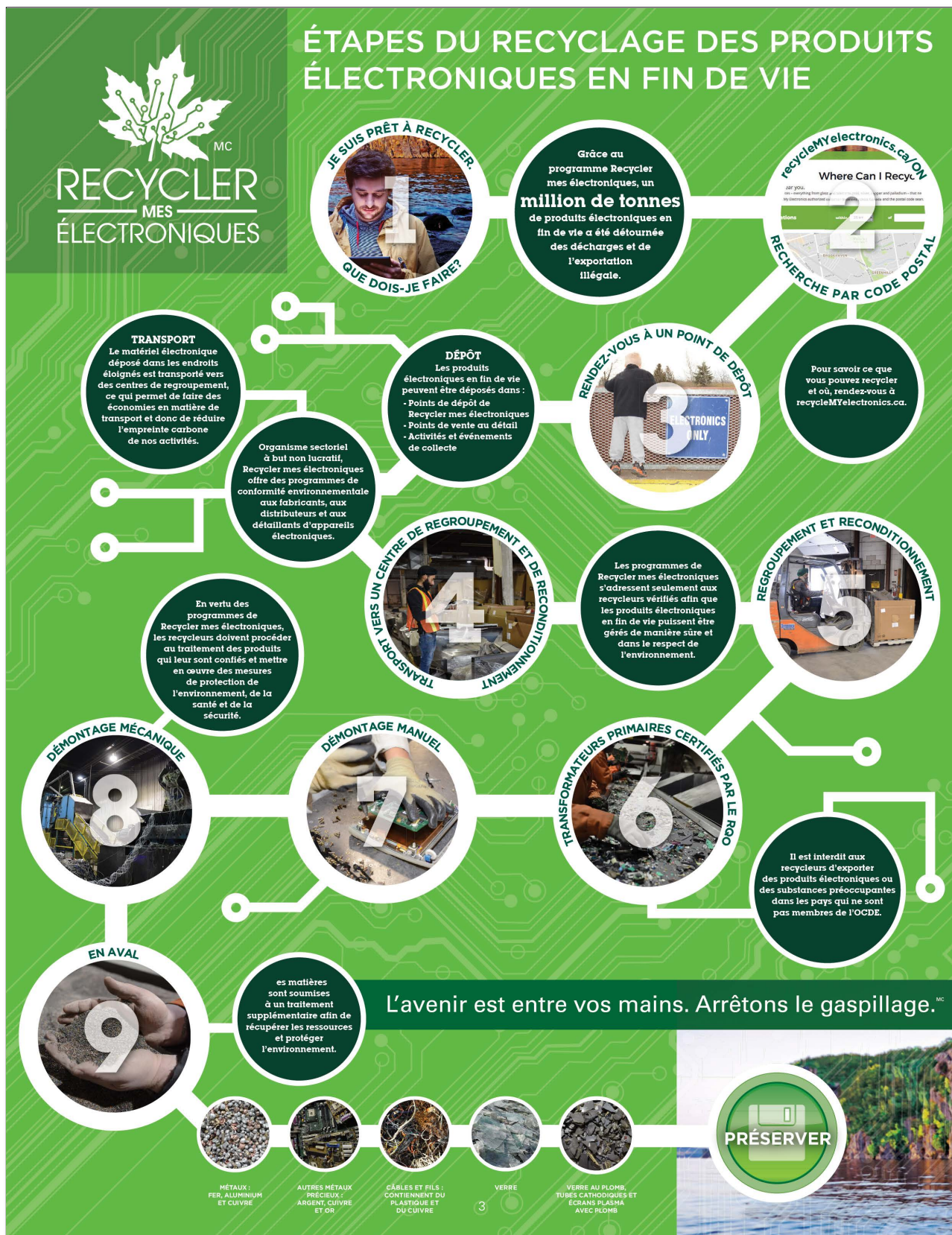






TABLE DES MATIÈRES

ÉTAPES DE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES EN FIN DE VIE	3
POURQUOI RECYCLER?	4
1.0 SURVOL	5
1.0 Conseil d'administration et équipe de direction	6
1.1 Indicateurs de rendement clés	7
2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE	8
2.1 Intendance : aperçu	9
Tableau 1.0 A - Résumé des indicateurs d'intendance	9
Tableau 1.0 B - Nombre réel d'unités fournies en Ontario pour utilisation	10
2.2 Conformité des intendants et contributeurs : survol	10
Tableau 2.0 - Intendants/Contributeurs : Suivi et conformité en 2019	11
3.0 FOURNISSEURS DE SERVICES	12
3.1 Survol des fournisseurs de services	13
Tableau 3.0 - Types de fournisseurs de services	13
3.2 Conformité des fournisseurs de services : survol	13
Tableau 4.0 - Fournisseurs de services	14
4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME	15
Tableau 5.0 – Résumé de l'accessibilité	16
Tableau 6.0 - Rapport sur l'accessibilité au programme d'OES	17
5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME	18
Tableau 7.0 - Nombre total d'unités collectées	20
Graphique 1 - DEEE collectés en 2019 par rapport à 2018	20
Tableau 8.0 - Nombre total de tonnes recyclées en 2019	21
5.1 Réutilisation et remise en état	22
Tableau 9.0 - Résumé des activités de réutilisation et de remise en état en 2019	23
6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION	24
6.1 Étude de marché qualitative et notoriété du programme	25
Tableau 10.0 - Résultats de l'étude sur la notoriété du programme	25
6.2 Promotion et éducation	26
Tableau 11.0 - Survol des activités	26
6.3 Marketing numérique	27
Tableau 12.0 - Aperçu des activités	27
6.4 Relations publiques, partenariats avec les médias	28
6.5 Salle de classe mobile de l'ARPE/Recycler mes électroniques	29
6.6 Sensibilisation du public	29
7.0 NOUVEAUX THÈMES LIÉS AU PROGRAMME	31
8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	32



RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES MC

Éviter que les déchets électroniques soient exportés illégalement ou traités par des recycleurs irresponsables, ce qui permet de mieux protéger l'environnement.

Détourner les déchets électroniques des sites d'enfouissement au Canada.

Assurer la destruction des données personnelles enregistrées dans les appareils électroniques.

Protéger la santé et la sécurité des travailleurs et des manutentionnaires.

Récupérer des ressources comme l'or, l'argent, le cuivre et le palladium afin qu'elles puissent être recyclées pour fabriquer de nouveaux produits.

POURQUOI RECYCLER?
Il y a tant de bonnes raisons de recycler vos appareils électroniques en fin de vie, en voici quelques-unes.

L'avenir est entre vos mains. Arrêtons le gaspillage. MC

4



1.0 SURVOL

Les Ontariens et les Canadiens se préoccupent davantage de l'environnement et sont plus conscients de son importance; ils s'intéressent de plus aux initiatives visant à réduire la pollution. Depuis la mise en place du programme, l'OES a travaillé assidûment pour sensibiliser le public à l'importance du recyclage des produits électroniques en toute sécurité et de la récupération des ressources.

L'OES s'emploie activement à diffuser le message sur l'importance du recyclage des appareils électroniques. Accroître la sensibilisation au programme et l'accessibilité à celui-ci a toujours été une priorité, car il permet de montrer à quel point il est facile de recycler les produits électroniques en fin de vie et la valeur associée au recyclage. L'OES s'est de nouveau servi du matériel d'information et de sensibilisation de l'ARPE/Recycler mes électroniques pour accroître la notoriété du programme en 2019. Les campagnes de sensibilisation et le programme ont permis une fois de plus d'inciter les Ontariens à apporter leurs produits électroniques dans les centres de dépôt pour les faire recycler.

L'OES a beaucoup travaillé pour gérer de manière responsable le programme de recyclage des produits électroniques en fin de vie dans toute la province, tout en se préparant à la cessation de ses activités à la fin de 2020.

Je tiens à souligner tout le travail de l'OES, des intendants et des fournisseurs de services ainsi que la participation du public. Ce travail a permis de faire de 2019 une année couronnée de succès.

Kyle Hulme

Responsable du programme de cessation des activités de l'OES

Collecte et accessibilité accrues :

En 2019, l'accessibilité au programme est restée une priorité clé.

Grâce à son réseau de 902 points de dépôt, qui ne cesse de se développer, à ses activités de collecte communautaire et aux programmes de retour en magasin, l'OES permet aux Ontariens de recycler leurs appareils électroniques en fin de vie en toute sécurité. En Ontario, 99,5 % des personnes vivent dans un rayon d'environ 25 km d'un point de dépôt.

En 2019, 48 124 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie ont été collectées par l'entremise de l'OES. Environ 940 tonnes métriques ont été collectées lors de collectes communautaires à travers la province. Depuis la mise en place du programme, c'est-à-dire en 2009, jusqu'à la fin de 2019, 603 454 tonnes de produits électroniques en fin de vie ont été traitées et détournées en toute sécurité.

Engagement continu envers la sensibilisation au recyclage :

La stratégie de communication et de sensibilisation de l'OES continue d'informer sur l'importance du recyclage des produits électroniques et sur la facilité du processus. L'OES continue de diffuser auprès du public les messages relatifs à la récupération et à la réutilisation, grâce à des campagnes intégrées et à des collectes communautaires.

Sensibiliser :

L'OES réalise chaque année un sondage auprès de ses membres afin de mieux comprendre comment le programme peut faciliter leur travail de collecte. L'OES

réalise de plus un sondage annuel sur la notoriété du programme. Entre 2018 et 2019, le niveau de notoriété du programme s'est amélioré de 1 %. En 2019, la notoriété du programme a atteint 70 %.

Efficience accrue :

En 2019, l'OES a pu réduire les coûts du programme grâce à des mesures d'efficience et d'efficacité. La bonne santé financière ainsi que la stabilité du programme de l'OES se sont poursuivies, puisque 84 % des coûts ont été consacrés à la gestion et à la collecte des produits et que le coût total par tonne a été de 1 018 \$.

Évolution de la réglementation :

En Ontario, le secteur du recyclage continue d'être soumis à d'importants changements réglementaires.

En 2016, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire, qui crée un nouveau cadre législatif pour la gestion des déchets dans la province. Les programmes actuels de réacheminement des déchets et les organismes de financement sectoriel, comme l'OES, se sont vu demander de mettre fin à leurs activités.

Fin des activités de l'OES :

Conformément à la demande du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, l'OES cessera ses activités le 31 décembre 2020. La Resource Productivity and Recovery Authority (RPPA) a approuvé le plan de cessation des activités de l'OES le 16 août 2019. Jusqu'à la cessation de ses activités, le 31 décembre 2020, l'OES continuera à se consacrer pleinement à la gestion d'un programme de recyclage efficace, efficient et pratique.

1.0 SURVOL

Le 31 décembre 2019, le conseil d'administration de l'OES se composait des personnes suivantes :

Nick Aubry, président
Sony Canada

Mark Trylinski,
Henry's Camera

Lenore Howarth,
Giant Tiger Stores Ltd.

Ginette Best,
IBM Canada

Steve Long,
Long & McQuade Musical Instruments

Daniel Francisco,
Canon Canada Inc.

Le 31 décembre 2019, la direction de l'OES se composait des personnes suivantes :

Kyle Hulme,
Responsable du programme de cessation des activités de l'OES

1.0 SURVOL

1.1 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

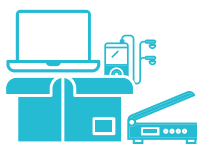
Janvier – Décembre 2019

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

**Collecte**

Indicateurs opérationnels

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés collectés dans le cadre du programme de recyclage.



Total des produits électroniques usagés collectés

48 124
tonnes



Collecte totale¹
(2018 = 47 711 tonnes)

3,58
kg/habitant



Poids total collecté par habitant²
(2018 = 3,55 kg/habitant)

Accès

Indicateurs d'accessibilité

Mesures relatives à l'accessibilité au programme aux fins de recyclage des produits électroniques réglementés.



Points de dépôt et activités de collecte

99,5 %



En Ontario, 99,5 % des habitants vivent dans un rayon de 25 km d'un point de dépôt.
(2018 = 99,5 %)



291

Total des activités et des événements de collecte
(2018 = 318)

902

Nombre total des points de dépôt de l'OES
(2018 = 979)

Niveau de connaissance

Indicateurs relatifs au niveau de notoriété du programme par le public et à la participation de l'industrie

Mesures relatives à la connaissance du programme par le public ainsi qu'à la participation directe de l'industrie pour conformité environnementale.



Connaissance du programme par le public et participation de l'industrie

70 %
(augmentation de 1 %)



Pourcentage de la population au courant du programme.
Juin 2019.
(2018 = 69 %)



1 026

Fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie participant au programme (y compris les intendants/contributeurs et les contributeurs secondaires).

Coût

Indicateurs financiers

Mesures relatives au coût de prestation global du programme : collecte, regroupement, transport, vérifications, traitement, administration, communication, gestion et honoraires professionnels.



Coût global du programme³
(2018 = 46 873 833 \$)

1 018 \$



Coût total du programme par tonne
(2018 = 982 \$)



855 \$

(2018 = 828 \$)
Coût opérationnel total par tonne

104 \$

(2018 = 94 \$)
Coût administratif total par tonne

60 \$

(2018 = 60 \$)
Coût total par tonne pour la promotion et la sensibilisation

¹Comprend les produits apportés dans les points de dépôt de l'OES, les produits des sites de traitement de l'OES – à travers les mesures incitatives – ainsi que les dépôts de produits électroniques en fin de vie des intendants.

²Calculs relatifs à la population, faits à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada.

³La TVH, élément extraordinaire, n'est pas incluse.



2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

2.1 INTENDANCE : APERÇU

Les intendants (entreprises désignées) ou les contributeurs (entreprises responsables en matière de déclaration pour les intendants) doivent s'enregistrer, faire des rapports et payer des frais à l'OES en fonction du nombre d'unités pénétrant le marché ontarien.

Les fabricants, les détaillants, les distributeurs et les autres fournisseurs de produits électroniques réglementés en Ontario doivent s'inscrire auprès de l'OES et payer des frais pour financer le programme de l'OES.

TABLEAU 1.0 A - RÉSUMÉ DES INDICATEURS D'INTENDANCE

2019 INDICATEURS D'INTENDANCE

Entreprises notifiées depuis le début du programme	Entreprises notifiées	Total pour les intendants/ Contributeurs/ Contributeurs secondaires
5 243	51	
Nombre total d'unités déclarées	Total des frais versés	1,026
29 141 584	3 490 451	
Ententes en vigueur avec les contributeurs et contributeurs secondaires	Ententes annulées avec les contributeurs et les contributeurs secondaires	Total des nouvelles ententes
6 302	132	10 ententes avec les contributeurs 10 ententes avec les contributeurs secondaires
Nombre total d'unités d'équipements électriques et électroniques (EEE) autogérées par les intendants	Nombre total de kilogrammes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) autogérés	
859 608	190 523 kg de produits recyclés 887 161 kg de produits réutilisés et remis en état	

2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

TABLEAU 1.0 B - NOMBRE RÉEL D'UNITÉS FOURNIES EN ONTARIO POUR UTILISATION

Unités fournies au marché

Produit	2018 Nombre réel d'unités EEE déclarées	2019 Nombre réel d'unités EEE déclarées
Appareils d'affichage	2 207 780	2 283 677
Ordinateurs portables et de bureau	3 489 596	3 710 640
Imprimantes et périphériques	21 390 756	23 127 562
Appareils d'impression et de copie posés au sol	18 762	19 705

2.2 CONFORMITÉ DES INTENDANTS ET DES CONTRIBUTEURS : SURVOL

Les efforts menés par l'OES en matière de conformité visent à s'assurer que les intendants et les contributeurs se conforment aux exigences du programme ainsi qu'à leurs obligations en vertu de la Loi de 2016 sur le réacheminement des déchets.

Les parties suivantes se rapportent aux méthodes de gestion des risques en matière de conformité. Les intendants, les contributeurs et les autres acteurs ont un intérêt mutuel à respecter les exigences et la loi, afin de renforcer l'équité du programme et de protéger son intégrité. Le cas échéant, l'OES utilise diverses méthodes pour faire respecter les exigences et la loi, conformément aux conditions énoncées dans les ententes, au programme et aux règles connexes.

La question de la conformité comprend plusieurs aspects :

- 1. Identification des intendants qui doivent déclarer les produits, mais qui ne sont pas inscrits auprès de l'OES.**
- 2. S'assurer que les intendants désignés remettent les rapports mensuels, conformément aux exigences de l'OES et aux règles relatives au versement des frais EEE, en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets (LRD) et dans le cadre du programme des DEEE.**
- 3. Vérification de l'exactitude des rapports déposés.**

Tous les efforts de gestion des risques en matière de conformité sont indiqués sur notre site Web et présentés dans le Tableau 2 ci-dessous. Ce tableau présente les activités réalisées en 2019.



2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

TABLEAU 2.0 - INTENDANTS/CONTRIBUTEURS

SUIVI ET CONFORMITÉ EN 2019

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les intendants :

1. Identifier les intendants potentiels
2. Assurer le recouvrement des revenus de l'OES
3. Vérifier le nombre d'unités déclarées et les frais versés

2019	Intendants/ Contributeurs
Activités en matière de surveillance et de conformité	
Courriers de notification	51
Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – obligatoire	40
Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – non obligatoire	11
Courriers de notification envoyés depuis le lancement du programme	414
Trimestre en cours, courrier de notification sur déclaration obligatoire, retardataires	0
Courrier de notification, déclarants restants	0
Vérifications de conformité : réalisées	50
Vérifications de conformité : en cours	11



3.0 FOURNISSEURS DE SERVICES

3.1 SURVOL DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Le programme de l'OES permet de collecter des produits électroniques en fin de vie par l'intermédiaire d'un réseau de points de dépôt autorisés et de groupeurs enregistrés par les transformateurs primaires certifiés par le RQO qui passent des contrats avec les transformateurs de l'OES. Tous les transformateurs ont été vérifiés en fonction du Programme de qualification des recycleurs (PQR). Le réseau actuel des fournisseurs de services a permis d'offrir une capacité suffisante pour traiter efficacement les tonnes de produits collectés.

Afin d'acheminer les produits à partir des points de dépôt de l'OES vers les groupeurs puis vers les transformateurs, l'OES utilise un réseau d'entreprises de transport, de reconditionnement et de regroupement. Pour ce faire, l'OES procède par appels d'offres. Les groupeurs retenus fournissent aux transformateurs des produits électroniques usagés dans le cadre du programme d'incitatifs pour les transformateurs. L'OES verse un montant aux transformateurs pour les produits admissibles qu'ils reçoivent.

TABLEAU 3.0 - TYPES DE FOURNISSEURS DE SERVICES

Types de fournisseurs de services	Nombre total des points de dépôt autorisés par l'OES
Services de collecte	902
Compagnies de transport	46
Transformateurs primaires	10
Réutilisation/Remise en état	23
Services de groupement	7
Fournitures, services spéciaux et reconditionnement	37

3.2 CONFORMITÉ DES FOURNISSEURS DE SERVICES : SURVOL

L'OES veille à ce que ses fournisseurs de services se conforment aux exigences du programme. Les fournisseurs de services et les parties prenantes ont un intérêt mutuel quant au renforcement des normes du programme et à la protection de son intégrité, ce qui passe par la conformité. Les fournisseurs de services concluent des contrats avec l'OES et doivent satisfaire aux exigences du programme. Les sanctions vont du remboursement des incitatifs au recouvrement des frais versés, en passant par la suspension de la participation au programme.

L'OES a conclu des ententes et des contrats avec divers fournisseurs de services.

Chacun de ces fournisseurs doit respecter les exigences et les normes de l'OES.

Tous les efforts en matière de conformité et de gestion des risques sont indiqués sur notre site Web et sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous, avec les activités annuelles.

3.0 FOURNISSEURS DE SERVICES

TABLEAU 4.0 - FOURNISSEURS DE SERVICES

SUIVI ET CONFORMITÉ : RAPPORT TRIMESTRIEL DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les fournisseurs de services :

1. Visite des sites, vérifications internes ou par un tiers
2. Équilibrage de masse
3. Recouvrement financier

2019	Sites d'OES	Sites RR d'OES	Transformateurs d'OES	Sites groupeurs
Activités en matière de surveillance et de conformité				
Examens réalisés ou en cours	306	285	14	278
Examens en aval réalisés ou en cours			40	
Problèmes de manquements		1		16
Suspension				3



4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

L'OES dispose d'un solide réseau de points de collecte autorisés et affiliés et organise des activités auxquelles peuvent participer tous les Ontariens désireux de recycler leurs produits électroniques en fin de vie.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites accessibles en 2019.

TABLEAU 5.0 – RÉSUMÉ DE L'ACCESSIBILITÉ

Points de dépôt de l'OES	Sites en 2018	Sites en 2019
Emplacements permanents – municipaux	390	373
Points de dépôt d'OES ajoutés – municipaux	15	18
Emplacements permanents – non municipaux ⁴	589	529
Points de dépôt d'OES ajoutés – non municipaux ⁴	43	22
Emplacements permanents, net	979	902
Activités spéciales – publiques/municipales	64	62
Activités spéciales – non municipales	250	227
OES Round-up	4	2
Total des activités	318	291
Total pour les groupeurs	865	886
Total pour les points de dépôt et les activités	2 162	2 079

⁴Le terme « non municipal » ne veut pas forcément dire que les emplacements en question sont ouverts au public.

4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

L'OES a retenu les services du cabinet Environmental Design and Management Limited (EDM) pour évaluer l'accessibilité au programme en 2019. Le tableau suivant présente les données d'accessibilité pour l'OES, les groupeurs et le programme dans son ensemble. Selon le rapport d'EDM, il y a un point de dépôt de l'OES ou un point de dépôt affilié dans un rayon de 25 kilomètres de 99,5 % des Ontariens.

TABLEAU 6.0 - RAPPORT SUR L'ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME D'OES

Points de dépôt de l'OES ^{5,6}		Points de dépôt des groupeurs ^{5,6}		Accessibilité totale ^{5,6}	
Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie	Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie	Zone desservie	% de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie
Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt		Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt		Nombre de kilomètres jusqu'à un point de dépôt	
10 km	93,8 %	10 km	91,2 %	10 km	96 %
25 km	99,1 %	25 km	97,9 %	25 km	99,5 %
50 km	99,7 %	50 km	98,9 %	50 km	99,7 %

⁵EDM – Environmental Design and Management Ltd. Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en leur étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population de zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons déterminé l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES à partir d'algorithmes, en fonction des distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus.

⁶Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population de zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons utilisé des algorithmes pour déterminer l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES selon les distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus. En ce qui concerne les zones urbaines, une analyse du réseau routier (faite à l'aide de l'outil Réseau routier national) a été effectuée pour déterminer la distance parcourue dans le temps imparti; le polygone correspondant a permis de sélectionner et de calculer les populations du recensement.



5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

L'OES a continué en 2019 d'offrir son programme de détournement des DEEE, qui est accessible et respectueux de l'environnement. Ce dernier a permis de détourner des sites d'enfouissement du pays, en toute sécurité et de manière responsable, 48 124 tonnes de produits électroniques, ce qui représente 3,58 kg par personne en Ontario. Depuis la mise en place du programme, c'est-à-dire en 2009, jusqu'à la fin de 2019, 603 454 tonnes de produits électroniques en fin de vie ont été traitées et détournées grâce au programme.

Depuis le 1^{er} février 2019, les écofrais sont passés à 0 \$ en Ontario, en raison des remboursements reçus par l'OES à la suite d'une décision fiscale. Grâce aux économies réalisées, l'excédent est maintenant suffisant pour financer les activités de l'OES jusqu'à la cessation de ses activités (le 31 décembre 2020).

Nous avons mis l'accent, en 2019, sur la sensibilisation des consommateurs et des entreprises au message du recyclage des produits électroniques en toute sécurité et de la récupération des ressources. L'OES a continué en 2019 d'utiliser la marque primée Recycler mes électroniques de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) pour davantage sensibiliser le public à l'importance du recyclage des produits électroniques. Depuis la première année d'exploitation, l'OES a augmenté la notoriété du programme à 70 %, soit une augmentation de 16 % depuis le premier rapport sur

la sensibilisation en 2009. Cela indique clairement que les ressources et les canaux utilisés pour promouvoir et éduquer ont fonctionné.

En ce qui concerne le plan du programme relatif aux DEEE, les matières qui sont collectées et envoyées aux transformateurs de l'OES sont associées à un taux de recyclage global de 84 %. Ce taux correspond au pourcentage total des matières qui ont été détournées des sites d'enfouissement pendant le processus de recyclage.⁷

Voir la liste des matières au tableau 7.0. Pour obtenir un résumé détaillé des matières recyclées après application des taux de rendement, voir le tableau 8 ci-dessous dans les pages suivantes.

Conformément à la demande du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, l'OES cessera ses activités le 31 décembre 2020. Entre-temps, l'OES est heureux d'offrir des services de recyclage sûrs à tous les Ontariens.

⁷La différence entre « collecte » et « recyclage » se rapporte aux matériaux qui ne sont pas détournés à des fins de recyclage. Il s'agit des matières qui sont mises en décharge parce que leur valeur de récupération est faible ou nulle (p. ex. le bois traité des anciennes consoles de téléviseurs), des matières récupérées sous forme de résidus qui ne sont utilisées à aucune autre fin, et des matières organiques qui disparaissent lors du procédé de fonte (p. ex. les matières plastiques qui sont consommées sous forme d'énergie sans être récupérées).



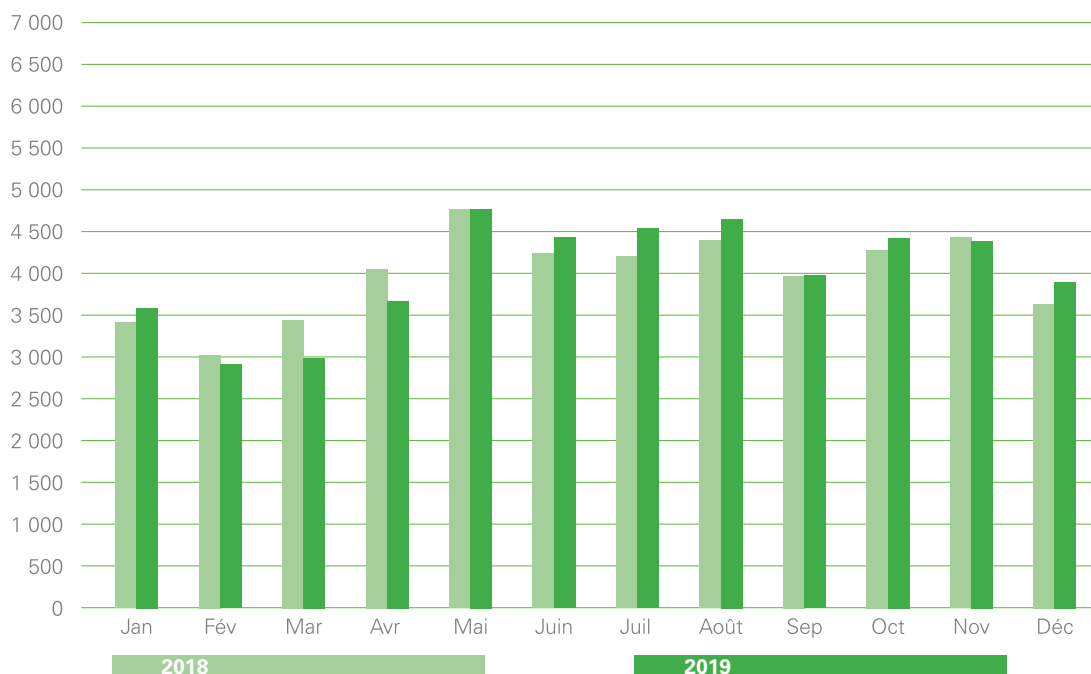
5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

TABLEAU 7.0 - NOMBRE TOTAL D'UNITÉS COLLECTÉES

Catégorie de produit	2018 Tonnage réel	2019 Tonnage réel
Appareils d'affichage	22 864	20 765
Ordinateurs portables et de bureau	6 014	6 080
Imprimantes et périphériques	17 621	19 651
Appareils posés au sol	1 212	1 628
Total	47 711	48 124
Kilos par habitant ^a	3,55	3,58

^aCalculs relatifs à la population faits à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada.

DEEE collectés en 2018 par rapport à 2019



5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

TABLEAU 8.0 - NOMBRE TOTAL D'UNITÉS RECYCLÉES EN 2019

Produits EEE	DEEE envoyés aux transformateurs (tonnage réel)	Taux d'efficacité du recyclage ⁹	Total
Appareils d'affichage	18 347	83 %	15 228
Ordinateurs portables et de bureau	3 932	86 %	3 382
Imprimantes et périphériques	17 119	86 %	14 723
Appareils posés au sol	1 507	82 %	1 235
Total	40 905	84 %	34 568

⁹Basé sur le modèle original approuvé en 2009.



5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT

5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT

En 2019, 23 organisations représentant 25 sites de réutilisation de l'OES ont participé au travail de collecte et de réutilisation.

TABLEAU 9.0 - RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE RÉUTILISATION ET DE REMISE EN ÉTAT EN 2019

Catégorie de produits		2018 Kilos réels	2019 Kilos réels
Appareils d'affichage	Écrans d'ordinateur	529 387	503 505
	Appareils d'affichage	506 452	336 186
Ordinateurs de bureau		1 210 329	1 506 974
Ordinateurs portables		342 076	292 695
Périphériques d'ordinateur		697 854	634 419
Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions		73 787	91 191
Téléphones et répondeurs automatiques			
Appareils cellulaires et téléavertisseurs			
Appareils d'imagerie, audio et vidéo	Personnels/Portables		
	Maison/Non portables		
	Ensembles de cinéma maison		
	Véhicule marché secondaire		
Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions posés au sol			
Total pour les catégories d'appareils		3 359 885	3 364 970

A man with a beard, wearing a tan jacket over a blue hoodie, is looking down at a tablet computer in a forest setting. The background is a lush green forest with white flowers in the foreground. Overlaid on the image are white circuitry lines in the top left and a stylized white leaf logo with circuitry patterns in the bottom right. The text 'PROMOTION ET ÉDUCATION' is in large white letters on the left, and 'RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES' is in large white letters below it. Below the main title is the website 'recyclerMESelectroniques.ca' and a small number '24' at the bottom center.

**PROMOTION
ET ÉDUCATION**

**RECYCLER
MES
ÉLECTRONIQUES**

Pour savoir ce que vous pouvez
recycler et où, rendez-vous à
recyclerMESelectroniques.ca

24

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

Les activités de promotion et d'éducation restent des éléments centraux de la stratégie de sensibilisation du Programme des DEEE de l'OES. Ces initiatives, qui soutiennent l'ensemble des activités du programme, sont essentielles pour informer les habitants de l'Ontario sur l'importance de recycler les produits électroniques en fin de vie en toute sécurité. Les efforts de promotion et d'éducation permettent de plus de fournir des informations sur les points de dépôt sûrs et pratiques.

L'OES a pu développer en 2019 ses partenariats avec les médias. Les messages relatifs à la récupération des ressources et à la facilité du processus de recyclage des produits électroniques sont restés une grande priorité; des activités de promotion importantes ont d'ailleurs eu lieu pendant la Semaine de la Terre et la Semaine de la réduction des déchets.

La marque Recycler mes électroniques de l'ARPE et ses matériaux de communication ont servi en 2019 à accroître la sensibilisation et la participation du public en Ontario.

6.1 ÉTUDE DE MARCHÉ QUALITATIVE ET NOTORIÉTÉ DU PROGRAMME

L'OES a commandé en 2019 un sondage sur la notoriété du programme auprès d'adultes vivant en Ontario; les données de ce sondage ont été pondérées selon la région, l'âge et le sexe.

Selon les résultats du sondage, la notoriété du programme est passée à 70 %, soit une augmentation de 1 % entre 2018 et 2019.

TABLEAU 10.0 - RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SUR LA NOTORIÉTÉ DU PROGRAMME

Notoriété du programme en 2019	18-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus
70 %	74 %	70 %	66 %
Notoriété du programme en 2018	18-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus
69 %	73 %	70 %	66 %



6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.2 PROMOTION ET ÉDUCATION

TABLEAU 11.0 - AURVOL DES ACTIVITÉS

En 2019, les messages publicitaires diffusés à la radio, dans la presse écrite, en ligne et sur les panneaux d'affichage ont permis une fois de plus de communiquer le message sur l'importance d'un recyclage responsable et d'une gestion responsable des produits électroniques en fin de vie. Les messages diffusés ont incité les habitants de l'Ontario à s'informer sur les produits pouvant être recyclés ainsi que sur les lieux de recyclage.

Méthodes	Impressions
Publicités radiodiffusées	30 198 600
Panneaux d'affichage (stations TTC et Go Train)	31 962 800
Publicité numérique	9 111 639
Intégrations (numériques)	4 834 411

Nouvelles publicités

Affiche pour GO Train



6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.3 MARKETING NUMÉRIQUE

Site Web de l'ARPE/Recycler mes électroniques :

- Le site Web Recycler mes électroniques a été consulté 416 904 fois en 2019, soit une augmentation de 42,61 % par rapport à 2018.
- Par rapport à 2018, le nombre de visiteurs uniques a augmenté de 36,49 % en 2019.
- Les personnes consultent davantage le site avec des appareils mobiles (68,75 %) que des ordinateurs de bureau (31,25 %).
- La page sur les « points de dépôt » est la plus consultée après la page d'accueil.

Site Web de l'Ontario Electronic Stewardship :

- Le site Web de l'Ontario Electronic Stewardship a été consulté 44 521 en 2019, soit une augmentation de 12,44 % par rapport à 2018.
- Le nombre de visiteurs uniques a été de 35 923, soit une augmentation de 8,92 % par rapport à 2018.

TABLEAU 12.0 - APERÇU DES ACTIVITÉS

recycleMYelectronics.ca/ON

Mois réel	2018	2019
Nombre total de visites (sessions)	292 329	416 904
Visites uniques (utilisateurs) (en un mois)	224 827	306 874
Pages consultées	483 119	640 363
Taux de rebond¹⁰	70,49 %	60,68 %
Durée moyenne de la visite	0,59	1,02
Visites, glissement annuel % +/-	↑ 42,61 %	
Visites uniques, glissement annuel % +/-	↑ 36,49 %	

OntarioElectronicStewardship.ca

2018	2019
40 875	44 521
31 950	35 923
87 391	83 729
52,06 %	62,69 %
1,39	1,29
↑ 8,92 %	
↑ 12,44 %	

¹⁰Le taux de rebond se rapporte au pourcentage de sessions pour une seule page.

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.4 RELATIONS PUBLIQUES, PARTENARIATS AVEC LES MÉDIAS

Stratégie médiatique

En 2019, la stratégie médiatique s'est articulée autour de trois éléments :

- Tirer parti des partenariats avec les médias pour sensibiliser davantage à l'appel à l'action de Recycler mes électroniques;
- Maximiser une approche multimédia sur les marchés prioritaires afin de renforcer la sensibilisation dans les lieux où le public est le plus présent;
- Mettre en œuvre une stratégie numérique pour rejoindre un public cible en utilisant les données disponibles pour avoir un impact encore plus important.

Télévision et radio

Des partenaires médiatiques ont été ajoutés aux services publicitaires traditionnels (télé et radio) afin d'accroître la portée et la fréquence du message de Recycler mes électroniques.

Cela a permis d'accroître les possibilités en matière de relations publiques ainsi que de favoriser la notoriété de la marque et la compréhension de l'importance de recycler les produits électroniques de façon responsable. Au total, treize activités de relations publiques ont été menées, soit le double de 2018. En 2019, exécutive Lynda Kitamura a fait la promotion de la sensibilisation au recyclage dans l'émission Morning News de Global TV et sur la chaîne CP24, ainsi que dans les grandes stations de radio en Ontario; elle a expliqué l'importance de recycler en toute sécurité les produits électroniques en fin de vie.



Intégrations

En 2019, l'OES a collaboré avec des organes d'information afin de diffuser des messages ciblés. Dans le cadre des campagnes organisées au printemps et en automne, des articles portant sur le recyclage ont été publiés sur le site Web de ces médias ou dans leurs publications. Les deux campagnes ont permis d'obtenir d'excellents résultats. Les articles étaient annoncés sur la page d'accueil présentés en ligne et sur les réseaux sociaux.



6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.5 SALLE DE CLASSE MOBILE DE L'ARPE/ RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES

La salle de classe mobile de l'ARPE/Recycler mes électroniques a de nouveau permis d'expliquer au public, de façon immersive et interactive, l'importance du recyclage des produits électroniques en fin de vie. Cela a permis à l'OES de communiquer directement au public les messages sur le recyclage des produits électroniques en fin de vie dans un environnement concret.

La salle de classe mobile, qui a été fabriquée avec un conteneur, propose des vidéos et des jeux qui sont conçus pour éduquer et divertir sur le recyclage des appareils électroniques. En plus d'être un centre d'informations autonome et mobile, le public peut venir y déposer des produits électroniques en fin de vie pour qu'ils soient recyclés en toute sécurité.

La salle de classe mobile a servi lors d'événements très variés, notamment d'événements spéciaux organisés en partenariat avec IKEA. Son personnel a pour mission de sensibiliser à l'importance du recyclage des produits électroniques en fin de vie.

6.6 SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'OES a organisé 290 événements de collecte en 2019.

L'OES a organisé 290 événements de collecte communautaires au cours de 2019. Parmi les événements, soulignons une collecte très réussie au Woodside Square ainsi que l'élargissement, à l'échelle nationale, du partenariat entre l'ARPE/Recycler mes électroniques et IKEA Canada.

Événements de collecte communautaires

Événements de collecte communautaires

Woodside Square :

L'OES est retournée au Woodside Square en 2019 pour y tenir une collecte dans le cadre de la Semaine de la Terre, en mettant l'accent sur la communauté chinoise. Il y avait, pour l'occasion, des panneaux bilingues, du personnel bilingue ainsi qu'une émission radio en extérieur.

Cette collecte a permis une fois de plus de diffuser plus largement le message relatif au recyclage des produits électroniques en Ontario.



6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

Tournée IKEA de l'ARPE/Recycler mes électroniques

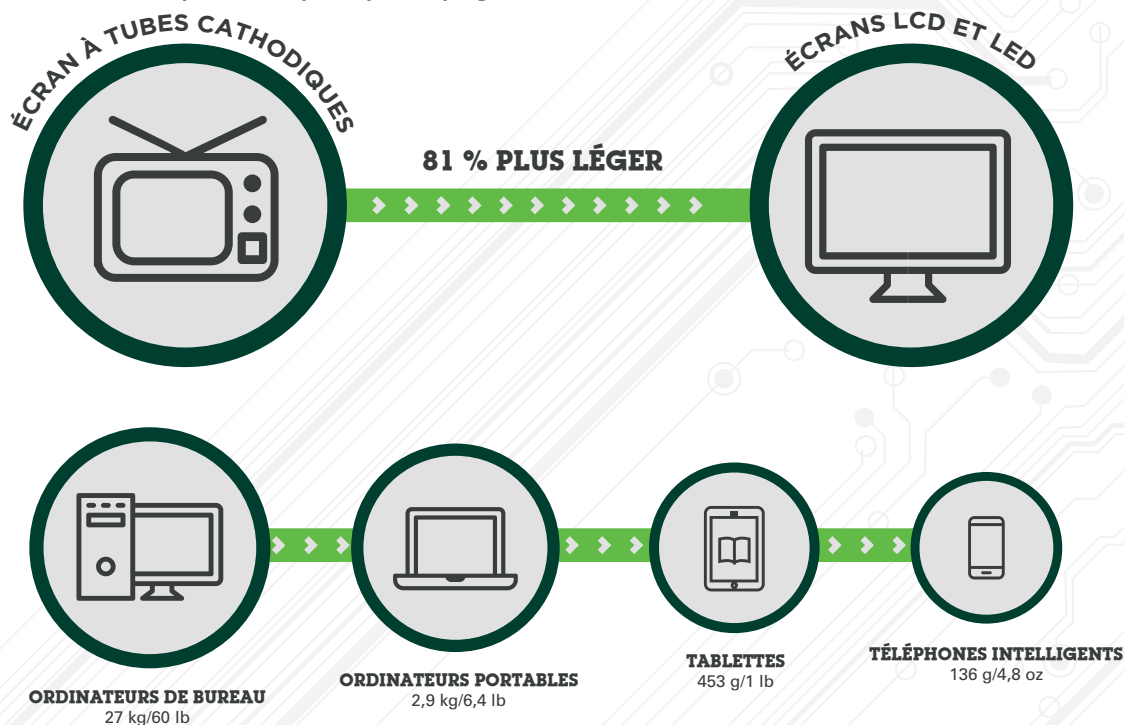
L'ARPE a élargi son programme expérientiel national et son partenariat avec IKEA Canada pour accueillir des collectes de produits électroniques en fin de vie à travers le pays, dont cinq arrêts en Ontario : Burlington, Etobicoke, North York, Vaughan et Ottawa.

Des équipes étaient sur place pour orienter et accueillir le public ainsi qu'aider les gens à transporter les produits électroniques depuis leur voiture jusqu'aux bacs. Les collectes ont permis d'augmenter le nombre de tonnes de produits à recycler ainsi que de sensibiliser davantage à l'importance du recyclage.



7.0 NOUVEAUX THÈMES LIÉS AU PROGRAMME

L'allègement du poids ainsi que la consolidation et la miniaturisation des produits, qui restent des tendances dans l'industrie des produits électroniques, créent des défis lorsqu'il s'agit d'établir des mesures et des paramètres précis pour le programme.



L'OES suit de près la tendance liée à l'allègement du poids des produits et recommande des mesures d'évaluation de l'efficacité du programme qui ne sont pas basées sur le poids des appareils. Des mesures comme le niveau de notoriété et l'accessibilité se révèlent utiles.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

États financiers de

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2019

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
 Vaughan Metropolitan Centre
 100 New Park Place, Suite 1400
 Vaughan (Ontario) L4K 0J3
 Canada
 Téléphone 905-265-5900
 Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Ontario Electronic Stewardship

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ontario Electronic Stewardship (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2019;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coöperatieve (« KPMG International »), entité suisse.
 KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.M.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 24 mars 2020

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

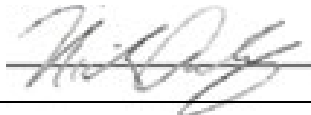
Bilan

Au 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	66 295 166 \$	73 682 227 \$
Débiteurs	156 556	41 525 661
Charges payées d'avance	109 510	96 139
	66 561 232	115 304 027
Immobilisations (note 2)	3 800	10 203
	66 565 032 \$	115 314 230 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	5 446 825 \$	5 500 772 \$
Actif net		
Actif net investi en immobilisations	3 800	10 203
Réserve pour éventualités (note 4)	61 114 407	109 803 255
	61 118 207	109 813 458
Activités futures (note 7)		
Engagements (note 8)		
	66 565 032 \$	115 314 230 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


, administrateur

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Produits		
Droits de gestion	3 490 451 \$	51 308 684 \$
Intérêts	1 930 515	935 756
Remboursements de crédits de taxe sur les intrants (note 5)	—	60 839 842
	<u>5 420 966</u>	<u>113 084 282</u>
Charges d'exploitation directes		
Gestion du matériel (note 7)	46 257 304	39 481 503
Autres charges		
Charges partagées liées aux activités de promotion et d'éducation (note 6)	2 875 651	2 885 469
Administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources	1 438 180	1 255 880
Mise en œuvre et administration du programme (note 6)	3 545 082	3 250 981
	<u>7 858 913</u>	<u>7 392 330</u>
	<u>54 116 217</u>	<u>46 873 833</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(48 695 251) \$</u>	<u>66 210 449 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019			2018	
	Investi en immobilisations	Non affectés	Réserve pour éventualités	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 203 \$	– \$	109 803 255 \$	109 813 458 \$	43 603 009 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 403)	(48 688 848)	–	(48 695 251)	66 210 449
Virement depuis la réserve pour éventualités (note 5)	–	48 688 848	(48 688 848)	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	3 800 \$	– \$	61 114 407 \$	61 118 207 \$	109 813 458 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(48 695 251) \$	66 210 449 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	6 403	5 201
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	41 369 105	(29 047 379)
Charges payées d'avance	(13 371)	(14 762)
Créditeurs et charges à payer	(53 947)	(278 962)
	(7 387 061)	36 874 547
Activités d'investissement		
Produit tiré des placements	–	15 608 108
Ajouts aux immobilisations	–	(11 535)
	–	15 596 573
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(7 387 061)	52 471 120
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	73 682 227	21 211 107
Trésorerie à la clôture de l'exercice	66 295 166 \$	73 682 227 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2019

L'organisme Ontario Electronic Stewardship (« OES » ou l'« organisme ») a été créé afin d'agir en qualité d'organisme de financement industriel pour l'administration des programmes provinciaux visant la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets électriques et d'équipements électroniques (« DEEE ») en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*. L'organisme est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, il n'est pas assujéti à l'impôt.

Le 20 septembre 2007, l'organisme a été formellement constitué dans la province de l'Ontario en tant que corporation sans capital social.

Le 9 juillet 2008, l'organisme a été désigné par règlement comme organisme de financement industriel pour les DEEE en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*.

La première étape du programme de réacheminement des DEEE a été officiellement entamée le 1^{er} avril 2009. Les activités de la première étape du programme ont été élargies afin d'inclure les matières prévues à la deuxième étape et de tenir compte des éléments du plan révisé (étapes 1 et 2) du programme, lequel a été mis en œuvre le 1^{er} avril 2010. L'organisme administre le programme de réacheminement des DEEE aux termes d'un accord lié au programme conclu avec Réacheminement des déchets Ontario en date du 10 juillet 2009.

Le 19 février 2013, le ministre de l'Environnement a approuvé la modification du plan du programme de réacheminement des DEEE, autorisant de ce fait l'application des nouveaux principes de recouvrement des coûts liés à l'établissement des droits de gestion. Depuis le 1^{er} mai 2013, les droits de gestion sont établis selon le principe du recouvrement intégral des coûts et une provision est prévue pour les réserves d'exploitation appropriées, le recouvrement d'un déficit antérieur se rapportant à la catégorie des matières sur une période de cinq ans, ainsi que le rapprochement annuel des charges d'exploitation réelles.

L'OES travaille en collaboration avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR ») pour répondre aux exigences établies par la DEEE et le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (le « ministère »).

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des produits. Les droits de gestion sont perçus par ses intendants inscrits dans la province de l'Ontario qui participent au programme de l'OES. L'organisme comptabilise ces droits dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé ou si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés des droits de gestion sont comptabilisés au moment où chaque intendant les déclare et les verse tel qu'il est exigé par la loi en matière d'environnement.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'organisme d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Conteneurs	10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

d) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les estimations importantes comprennent les charges à payer pour la gestion des matières. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction selon les renseignements supplémentaires dont elle disposera ultérieurement.

2. Immobilisations

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Conteneurs	4 492 \$	3 669 \$	823 \$	1 273 \$
Améliorations locatives	11 535	8 558	2 977	8 930
	16 027 \$	12 227 \$	3 800 \$	10 203 \$

3. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 188 294 \$ (684 068 \$ en 2018) au titre des versements à l'État, incluant les montants à payer au titre des taxes de vente harmonisées.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

4. Réserve pour éventualités

Le conseil d'administration a constitué une réserve pour éventualités afin d'accumuler les fonds suffisants pour assurer le fonctionnement stable du programme dans des conditions économiques variables. Le total de l'excédent des produits par rapport aux charges qui n'a pas été affecté à l'achat d'immobilisations est transféré dans la réserve. S'il y a un déficit de fonctionnement pendant l'exercice, un transfert sera effectué depuis la réserve pour éventualités dans l'actif net non affecté pour couvrir le déficit.

5. Remboursement de crédits de taxe sur les intrants

En 2013, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a rendu une décision selon laquelle les dépenses d'exploitation ne sont pas considérées comme étant engagées dans le cadre de fournitures taxables et, par conséquent, l'OES n'était pas admissible aux crédits de taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les intrants.

En 2018, la Cour canadienne de l'impôt a rendu un jugement selon lequel l'OES est en droit de réclamer des crédits de TVH sur les intrants. L'OES a présenté des demandes de crédits de TVH sur les intrants pour la période allant de la création en 2009 au 31 décembre 2017 totalisant 60 839 842 \$, y compris les intérêts sur les montants demandés. Du montant réclamé, une somme de 29 357 388 \$ a été reçue de l'ARC en 2018. Le reste du remboursement a été reçu en 2019.

6. Principaux contrats

L'organisme a conclu une entente de service avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (« ARPE »), selon laquelle, aux termes de l'accord lié au programme, l'ARPE est tenue de fournir des services de gestion et d'administration à l'organisme. L'organisme a versé 4 632 863 \$ (3 552 535 \$ en 2018) à l'ARPE au cours de l'exercice. Les créiteurs et les charges à payer comprennent la somme de 1 090 552 \$ (442 072 \$ en 2018) à verser à l'ARPE.

7. Activités futures

Le 8 février 2018, la direction a reçu une lettre du ministère pour lui signifier qu'il donnait à l'OES une directive lui ordonnant, en vertu de l'article 14 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*, de liquider le programme de réacheminement des DEEE dans sa totalité, ce qui représente la quasi-totalité des activités actuelles de l'OES. Le 16 août 2019, le conseil d'administration de l'OPRR a approuvé le plan de liquidation. Dans une lettre du ministère datée du 2 avril 2019, la date de liquidation du programme de l'OES a été prorogée, passant du 30 juin 2020 au 31 décembre 2020.

Les charges pour la gestion des matières comprennent un montant de 5 125 947 \$ (néant en 2018) en TVH sur les droits de gestion. Dans le cadre du plan de liquidation, entré en vigueur le 1^{er} février 2019, les droits de gestion ont été ramenés à néant. Toutefois, la TVH a tout de même été calculée puis remise à l'ARC selon les taux de droits de gestion en vigueur juste avant le 1^{er} février 2019.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

8. Engagements

L'organisme a conclu un contrat de location pour ses locaux. Les paiements minimaux futurs au titre de ce contrat de location simple s'établissent comme suit :

2020	82 900 \$
------	-----------

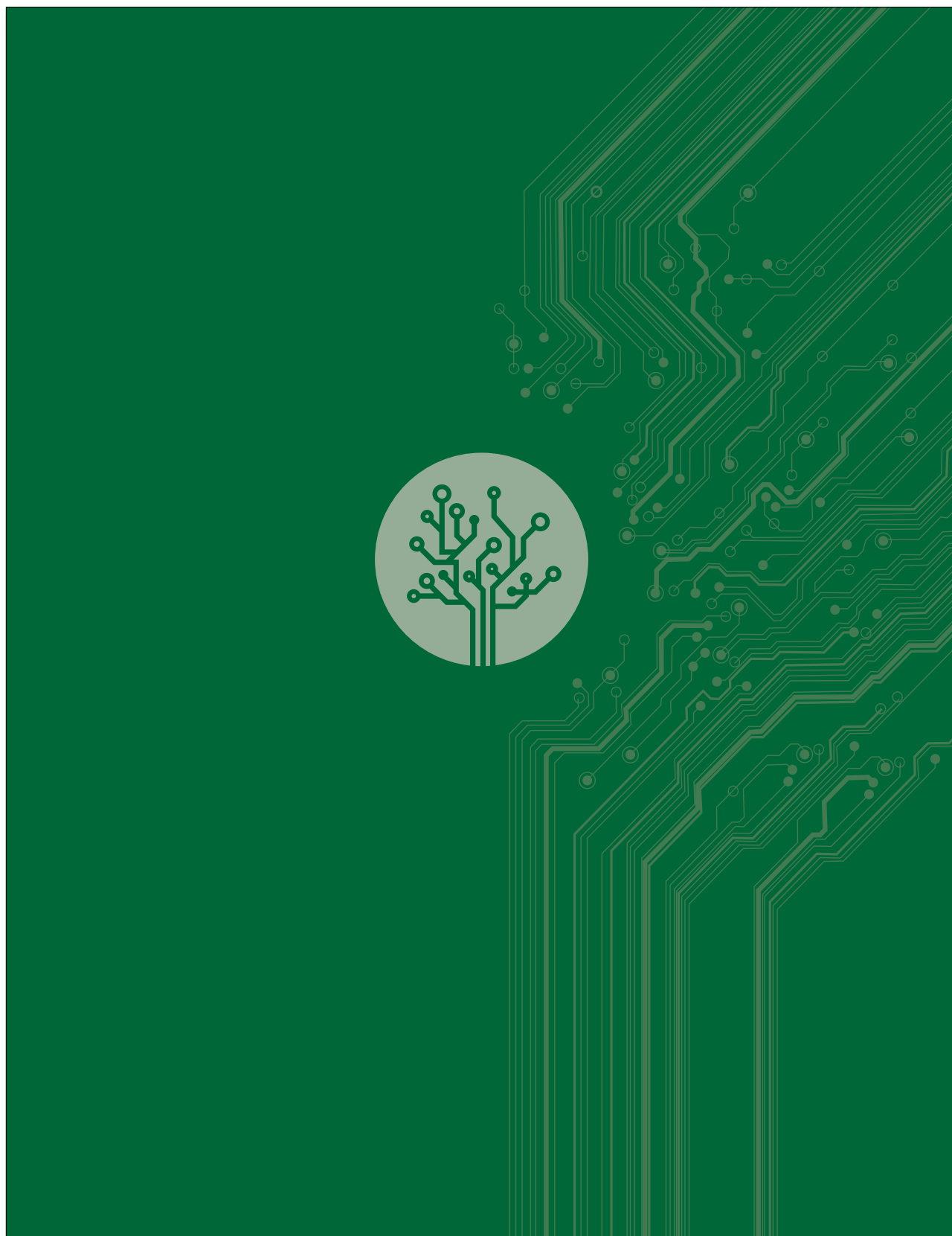
9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

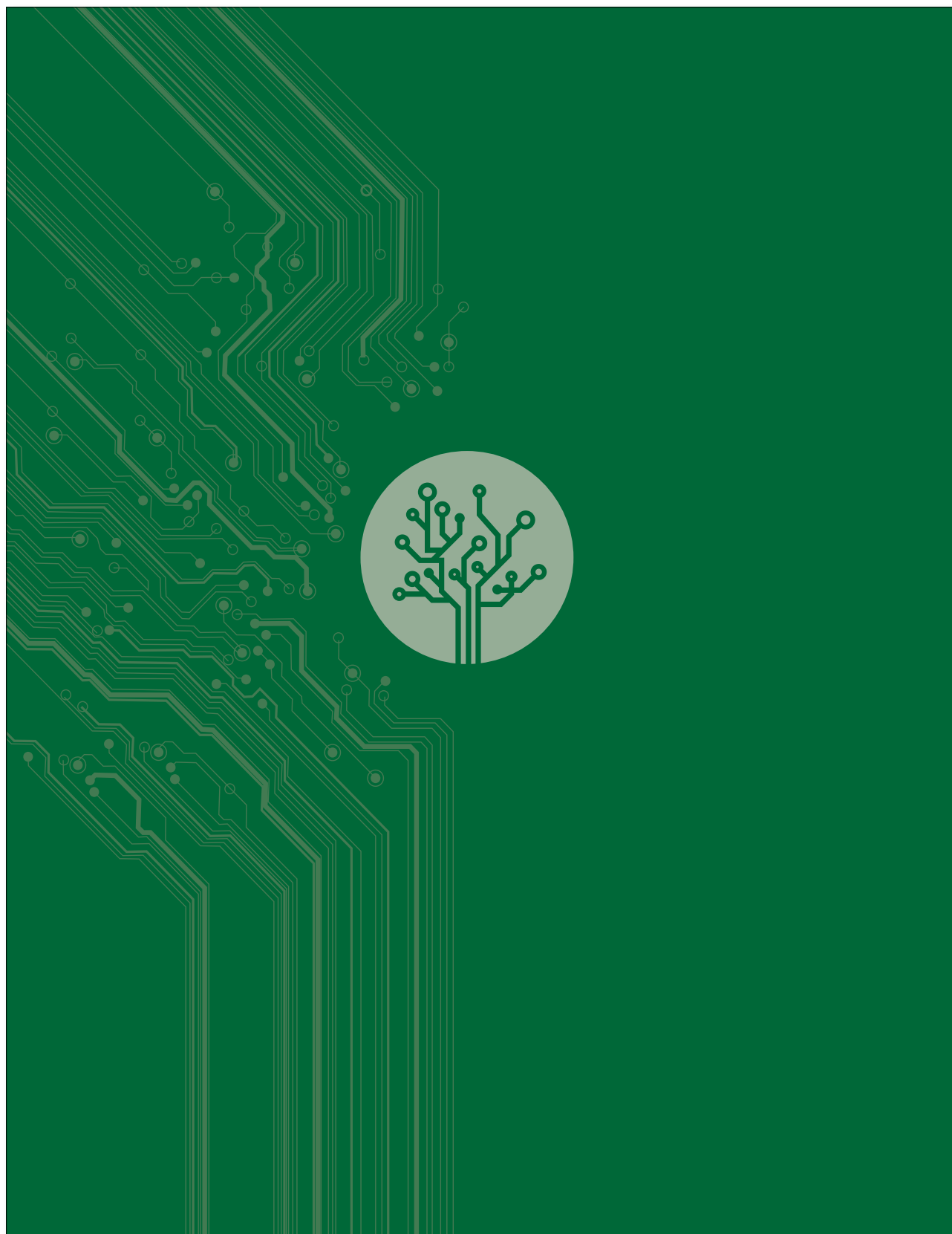
a) Risque de marché

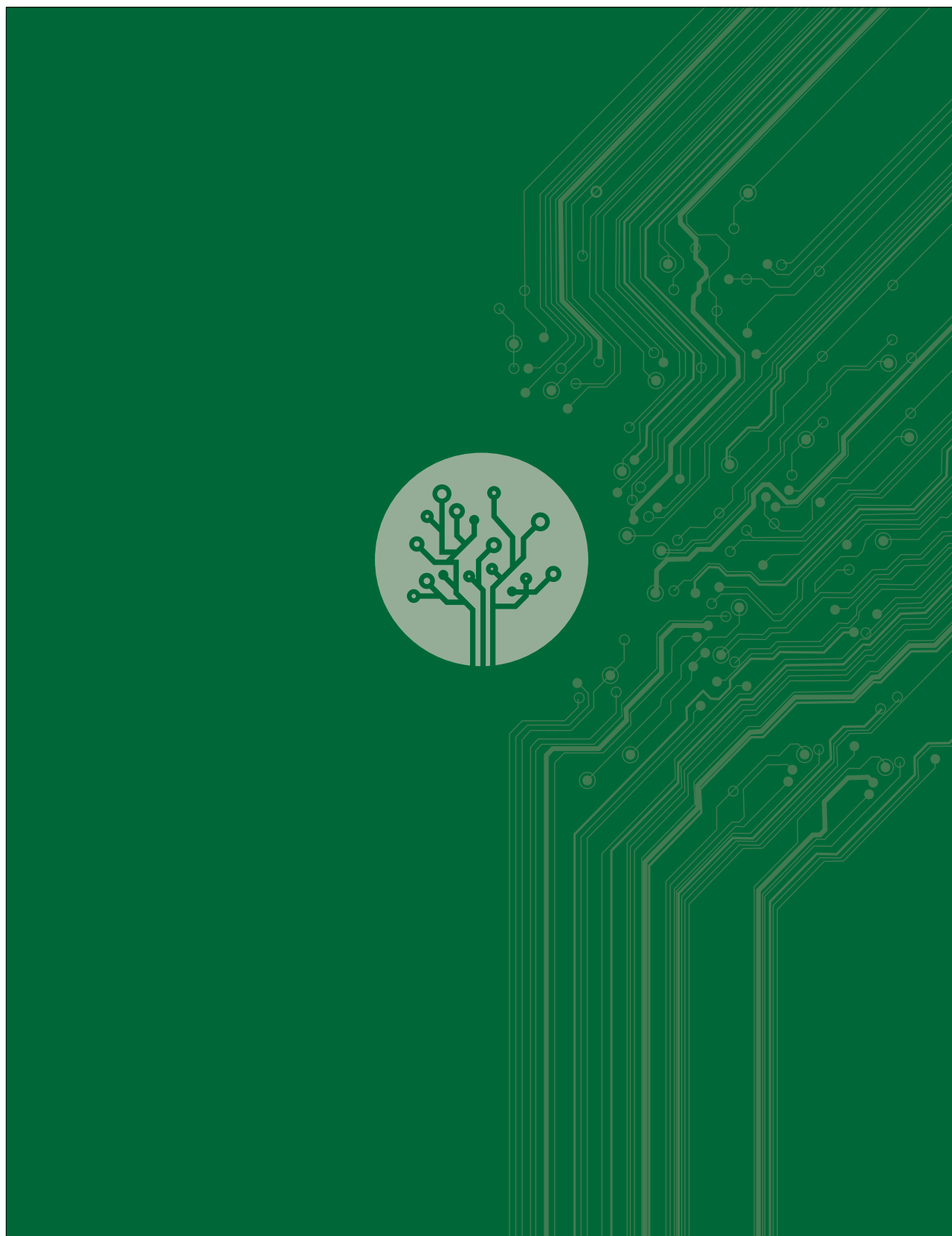
L'organisme est exposé à un risque de marché découlant des fluctuations dans la vente de produits électroniques grand public dans les régions de la province couvertes par l'organisme. Ce risque est atténué par les baisses correspondantes des dépenses liées à la mise en œuvre du programme et au processus de recyclage ainsi que par la réglementation que veille à faire respecter chaque bureau régional du ministère de l'Environnement. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2018.

b) Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt influent sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par l'organisme. L'organisme gère ce risque en détenant des CPG et en échelonnant les échéances des titres qu'elle détient. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2018.







10 ANNEXE E

Ontario Electronic Stewardship (pour le programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)



OES

Ontario Electronic Stewardship

5750, prom. Explorer, bureau 302
Mississauga, Ontario
Canada L4W 0A9

Pour en savoir plus, appelez gratuitement le :
1.888.646.1820

ontarioelectronicstewardship.ca

© 2019 Ontario Electronic Stewardship. Tous droits réservés.
Les marques Recycler Mes Électroniques est la propriété de
l'Association pour le recyclage des produits électroniques;
toute utilisation non autorisée est interdite.



**ONTARIO TIRE STEWARDSHIP
RAPPORT ANNUEL 2019**

1. Bilan des activités de l'OTS pour l'année 2019

Après avoir mis fin au programme de pneus usagés le 31 décembre 2018, l'OTS a concentré ses activités en 2019 sur les dernières dispositions à prendre avec les participants et la mise en œuvre des mesures préalables à la liquidation de l'OTS en tant que personne morale.

L'OTS a de plus reçu en 2019 une nouvelle directive ministérielle l'avisant d'amender son plan de liquidation (WUP) et d'établir un programme destiné à distribuer ses sommes excédentaires aux consommateurs. Des consultations ont donc été menées à cet effet auprès des parties prenantes au printemps 2019. Après avoir payé les taxes et impôts dus à l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'OTS soumettra à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA) un amendement du WUP par lequel il proposera des moyens pour appliquer la directive ministérielle de 2019.

Bruce Campbell, le nouvel administrateur de l'OTS, est entré en fonction peu après le début de l'année 2019. Conformément à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets (Waste Diversion Transition Act, (WDTA), M. Campbell a exercé les pouvoirs de l'ancien conseil d'administration de l'OTS et supervisé tout au long de l'année les activités du personnel de même que le programme WUP.

Au cours de l'année 2019, l'OTS a continué de collaborer étroitement avec le RPRA pour gérer la mise en œuvre du plan de liquidation WUP et a procédé aux mises au point nécessaires pour migrer sans heurts vers le recyclage des pneus dans le respect du cadre législatif établi par la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (RRCEA)

L'OTS ne rapporte aucune collecte de pneus ni donnée de réacheminement en 2019. Les sommes relatives aux paiements effectués auprès de fournisseurs de services pour les collectes de 2018 correspondent aux tarifs de réacheminement qui figurent dans le rapport annuel 2018 de l'OTS.

Les principales activités de liquidation menées en 2019 comprennent : la rédaction définitive des rapports sur les disponibilités chez les intendants de pneus, le paiement aux fournisseurs de services des dernières primes d'encouragement, la transition du système TreadMarks et la mise en œuvre de dispositions de réduction du personnel. Après avoir réglé des questions jusque-là non résolues avec les participants, ce qui, conformément aux échéanciers du WUP, a été en grande partie achevé en date du 30 juin 2019, l'OTS a établi une procédure destinée à sélectionner le liquidateur du programme, à disposer du reste des actifs et à mettre fin à ses ententes avec divers fournisseurs de services.

Dans un souci de transparence, L'OTS a maintenu ses communications avec les parties prenantes pour les tenir au courant de ses activités et a en outre assuré une transition sans heurts vers le recyclage des pneus, tel que le cadre législatif du RRCEA le définit.

La description détaillée des activités opérationnelles de l'OTS pour l'année 2019 apparaît ci-dessous. Les données financières de l'OTS pour 2019 sont fournies dans les États financiers 2019 joints au présent rapport.

2. Dernières dispositions prises avec les participants au programme

Intendants

Les derniers rapports sur les disponibilités chez les intendants de pneus de décembre 2018 et les paiements des frais d'intendance (Tire Stewardship Fee (TSF) pour les camions moyens et les pneus hors route ont été soumis à l'OTS en date du 31 janvier 2019 tandis que les derniers rapports révisés des disponibilités pour l'année 2018 étaient attendus le 1er mars 2019. En date du 31 mars 2019, l'OTS avait terminé de réviser les comptes rendus des rapports sur les disponibilités chez les intendants et apporté les derniers ajustements relatifs à la période d'activité de 2018.

En mars 2019, l'OTS, avec l'approbation du RPRA, a envoyé un avis aux intendants de pneus hors route (OTR) les informant qu'en raison des crédits de taxe sur les intrants (ITC) accordés à l'OTS par l'Agence du revenu du Canada en 2018, l'OTS ne facturait pas les intendants hors route (OTR) pour le déficit accumulé des OTR (voir les enjeux reliés à la taxe de vente harmonisée (TVH) : Intendants de pneus hors route (OTR) et Déficit accumulé des OTR ci-dessous).

Fournisseurs de service

En 2018, le RPRA, en consultation avec l'OTS, a approuvé un certain nombre d'amendements au regard des échéanciers du WUP et des dispositions concernant les primes prévues au programme dans le but d'assurer la circulation des pneus usagés pendant la liquidation du programme et de faciliter une transition sans heurts vers le nouveau cadre législatif du RRCEA. Les parties prenantes de l'OTS ont été informées de ces changements au début décembre 2018. Les dispositions énumérées ci-dessous correspondent à celles, amendées, du WUP, telles qu'approuvées par le RPRA.

Collecteurs

Conformément au WUP amendé, les pneus collectés en 2018 devaient être ramassés par les transporteurs avant le 25 janvier 2019 pour donner droit à une allocation de collecte. Les collecteurs de pneus avaient jusqu'au 31 janvier 2019 pour soumettre à l'OTS leurs réclamations concernant les pneus ramassés pendant le dernier trimestre de 2018. Les collecteurs de pneus devaient d'abord soumettre un rapport Q4 de collecte de pneus avant de pouvoir soumettre un rapport pour les pneus collectés entre le 1er janvier 2019 et le 25 janvier 2019, lequel devait parvenir à l'OTS avant le 28 février 2019.

Les réclamations de collecte reçues par l'OTS en 2019 étaient sujettes à la révision du programme toujours en cours et à des procédures de vérification. En date du 30 avril 2019, l'OTS avait distribué les dernières allocations de collecte et résolu tous les problèmes afférents.

Transporteurs

Comme il en a été fait mention précédemment, les transporteurs devaient ramasser les pneus chez les collecteurs avant le 25 janvier 2019 pour que soient accordées à la fois les allocations de collecte et les primes aux transporteurs (TI). Les transporteurs étaient tenus de recenser les pneus en leur possession en date du 25 janvier 2019. L'OTS a effectué des visites de sites dans le but de vérifier ces données.

Les transporteurs ont été tenus de soumettre à l'OTS leurs demandes de primes aux transporteurs pour les livraisons effectuées chez les transformateurs en décembre 2018 avant le 31 janvier 2019. L'OTS a exigé que les pneus ramassés par les transporteurs entre le 1er janvier 2019 et le 25 janvier 2019 soient livrés chez les transformateurs avant le 28 février 2019. Les transporteurs devaient soumettre à l'OTS leurs réclamations de TI pour les pneus livrés aux transformateurs en janvier 2019 avant le 28 février 2019. Les réclamations de TI pour les pneus livrés en février 2019 devaient être soumises à l'OTS avant le 31 mars 2019.

En date du 31 mai 2019, l'OTS avait distribué les dernières primes aux transporteurs et résolu tous les problèmes afférents.

Transformateurs

Conformément au WUP amendé, les transformateurs pouvaient recevoir une prime (PI) pour les pneus en inventaire à partir du 31 décembre 2018. Des PI étaient aussi offertes aux transformateurs pour les pneus reçus par les collecteurs avant le 31 décembre 2018 à condition que certaines échéances soit respectées quant au transport et à la livraison.

Les transformateurs devaient faire leur prise d'inventaire de fin d'année avant le 4 janvier 2019. L'OTS a effectué des visites de sites pour vérifier ces données. Les transformateurs avaient de plus l'obligation de joindre leur inventaire de fin d'année à leurs réclamations de décembre 2018, qui devaient être soumises à l'OTS avant le 31 janvier 2019.

Les transformateurs ont eu jusqu'au 28 février 2019 pour recevoir des transporteurs les pneus ramassés chez les collecteurs en date du 25 janvier 2019. Ils devaient de plus soumettre leurs réclamations de TI avant la fin de février pour les pneus vendus en janvier 2019.

Les transformateurs devaient faire parvenir leurs réclamations de primes pour les produits dérivés de pneus admissibles (TDP) vendus en février 2019 avant le 31 mars 2019. L'échéance du 30 avril 2019 a été fixée pour la réclamation auprès de l'OTS des primes aux transformateurs, à qui ont été offertes des primes pour les TDP vendus en mars et les TDP fabriqués à partir de pneus admissibles invendus en date du 31 mars 2019. Pour confirmer les inventaires admissibles à des primes, l'OTS a visité les sites de tous les transformateurs. Ces visites se sont terminées fin mars.

En date du 30 juin 2019, l'OTS avait distribué les dernières primes et résolu tous les problèmes afférents.

Manufacturiers de produits recyclés

Conformément au plan de liquidation de l'OTS, les manufacturiers de produits recyclés (RPM) ont pu recevoir des primes (MI) pour les produits dérivés de pneus récoltés grâce au programme et pour les produits manufacturés stockés sur leur site en date du 31 décembre 2018. Pour vérifier les inventaires de produits recyclés admissibles, l'OTS a effectué des visites chez les manufacturiers, qui ont pris fin en date du 8 janvier 2019.

Les RPM ont eu jusqu'au 31 janvier 2019 pour réclamer des primes MI pour les produits vendus en décembre 2018. L'échéance du 28 février 2019 a été fixée aux RPM pour les réclamations MI concernant les produits vendus en janvier 2019 et celle du 31 mars 2019 pour ceux vendus en février 2019.

Les RPM devaient soumettre leurs réclamations MI pour les produits vendus en mars 2019 au plus tard le 30 avril 2019. Pour vérifier les inventaires admissibles, l'OTS a effectué des visites chez les manufacturiers à la fin de mars 2019.

En date du 30 juin 2019, l'OTS avait distribué les dernières primes aux manufacturiers et résolu tous les problèmes afférents.

Comme il en a été fait mention précédemment, et conformément aux échéanciers du WUP, l'OTS avait pris les dernières dispositions concernant les participants au programme en date du 30 juin 2019. Toutes les réclamations avaient été examinées et les primes payées. Toutes les modifications aux rapports sur les disponibilités chez les intendants avait en outre été apportées et traitées.

3. Communications avec les participants au programme

Tout au long du processus mis en œuvre après la résiliation du programme, l'OTS a maintenu ses communications avec les parties prenantes pour les aviser des échéances clés à respecter et s'assurer que les opérations prennent fin dans l'ordre.

Le 15 janvier 2019, l'OTS a envoyé par courriel à plus de 7 000 participants une dernière infolettre soulignant les réalisations du programme et rappelant les dates clés pour la soumission et le traitement des réclamations.

Tout au long du programme de recyclage de pneus usagés, l'OTS a réuni chaque trimestre son comité technique pour passer en revue les problèmes et communiquer aux parties prenantes invitées à participer à ces réunions les derniers renseignements relatifs au programme et aux opérations. La dernière de ces réunions, qui s'est tenue le 30 janvier 2019, a mis l'accent sur la procédure de liquidation et l'échéancier final de soumission des réclamations spécifique à chacune des catégories de participants.

L'OTS a de plus mis à jour son site Web pour faire connaître aux divers participants l'ensemble des échéances concernant la production des rapports et leur a envoyé des courriels de rappel quant à la soumission des réclamations.

Étant donné la résiliation du programme de recyclage de pneus usagés en date du 31 décembre 2018, les communications destinées au grand public se sont limitées en 2019 à des mises à jour dirigeant les visiteurs vers le site du RPRA pour un complément d'information sur le recyclage des pneus conformément au cadre législatif du RRCEA.

4. Enjeux reliés à la taxe de vente harmonisée (TVH) et aux fonds excédentaires de l'OTS

Depuis les conclusions qui, en 2017, ont mené au plan de liquidation de l'OTS, un certain nombre de développements reliés à la TVH ont affecté les fonds excédentaires de l'OTS.

Comme le mentionne le WUP, le montant des fonds prévus pour la TVH susceptible d'être due pour les primes au transport entre octobre 2014 et mars 2019 a été accru par l'OTS. Le 16 octobre 2018, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a émis un jugement concernant la TPS et la TVH, puis a confirmé dans une lettre datée du 6 mars 2019 que la TVH n'avait pas à être honorée pour les primes de transport payées aux transformateurs, ce qui a augmenté d'environ 12,6 millions \$ les excédents de l'OTS.

L'OTS pouvait par ailleurs exercer ses droits à l'issue de la décision de la Cour canadienne de l'impôt survenue en mars 2018 dans le litige opposant Stewardship Ontario et l'ARC. La Cour a ainsi statué que Stewardship Ontario était habilité à réclamer les crédits de taxe sur les intrants (CTI) jusque-là jugés inadmissibles par l'ARC en rapport avec le programme municipal de gestion des déchets particuliers et dangereux (Municipal Hazardous and Special Waste). Cette décision a eu des répercussions favorables sur les excédents de l'OTS. Des CTI totalisant 30,8 millions \$ ont ainsi été autorisés par l'ARC relativement à des transactions effectuées entre janvier 2009 et décembre 2018.

En raison de ces enjeux de TVH, les réserves de fonds excédentaires de l'OTS étaient plus importantes en 2019 que celles qui avaient été prévues au moment de la soumission de son plan de liquidation. Mais comme l'ARC examine toujours certaines questions relatives à la TVH et aux crédits de taxes sur les intrants, l'incertitude persiste quant aux réels surplus de l'OTS.

Déficit accumulé des OTR

Tel qu'approuvé, le plan de liquidation (WUP) du Programme de pneus usagés (UTP) de l'Ontario Tire Stewardship (OTS) exigeait que les montants dus en raison du déficit accumulé du programme de pneus hors route (OTR) 2009-2012 soient conciliés. Au moment de l'approbation du WUP, l'OTS prévoyait que le déficit accumulé du programme OTR serait d'environ 1,5 million \$ à la liquidation de la personne morale.

Pendant le développement et la mise en œuvre du WUP, l'OTS a maintenu les mesures établies pour réduire le déficit accumulé de l'OTR jusqu'à fin 2018. En conséquence, le déficit restant du programme OTR a été réduit à 1,195 million \$ en date du 31 décembre 2018.

En consultation avec le RPRA, l'OTS a décidé de concilier le déficit OTR accumulé en redistribuant des fonds excédentaires provenant des CTI reçus par l'OTS en 2018 en rapport avec la catégorie de pneus OTR vers la catégorie de pneus de passagers et de camions légers (PLT). Le 29 mars 2019, les intendants OTR ont reçu une notification les avisant que les montants relatifs au déficit OTR accumulé ne seraient pas facturés.

5. Nouvelle directive ministérielle concernant les fonds excédentaires

En raison de l'augmentation des fonds excédentaires mentionnée précédemment, une nouvelle directive a été envoyée le 2 avril 2019 à l'OTS par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, alors sous la responsabilité de l'honorable Rod Phillips¹, enjoignant à l'OTS d'apporter un amendement à son plan de liquidation.

Cette nouvelle directive ministérielle comprenait notamment les éléments suivants :

- L'OTS devait mettre sur pied un programme destiné à remettre aux consommateurs de pneus les fonds excédentaires².
- Le montant des surplus remis aux consommateurs devait correspondre à celui que l'OTS avait exigé pour la collecte et la gestion des pneus usagés pendant la durée du programme, soit environ 4 \$ par pneu de passager.
- L'OTS devait réserver une partie des surplus aux frais imprévus et à l'organisation de la liquidation de l'OTS.
- L'amendement du plan de liquidation de l'OTS devait prévoir un mécanisme pour disposer des sommes résiduelles potentielles après la remise des excédents aux consommateurs et le rapprochement final des comptes.

Sur réception de la nouvelle directive ministérielle, l'OTS a correspondu avec le ministre pour lui préciser que les surplus que l'OTS avait en sa possession faisaient l'objet d'un examen de l'ARC relatif à des remboursements de TVH remontant jusqu'à mai 2015.

En conséquence, le ministre a reporté du 2 avril 2019 au 19 juin 2019 l'obligation de l'OTS de soumettre un amendement à son plan de liquidation et a chargé l'OTS de prévoir que cet amendement réserve la plus grande part d'excédents possible aux consommateurs ontariens.

¹Le ministre Phillips est devenu ministre des Finances en juillet 2019. Au même moment, l'honorable Jeff Yurek a été nommé ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

²Le plan WUP de l'OTS approuvé par le RPRA indiquait que tous les fonds excédentaires après le paiement de l'ensemble des sommes en souffrance seraient distribués aux intendants en fonction de leur contribution à ces fonds au cours des trois dernières années du programme.

Sur réception de la nouvelle directive ministérielle, l'OTS a, pendant les mois d'avril et mai 2019, étudié en compagnie des parties prenantes diverses options pour remettre les excédents aux consommateurs. L'OTS a ainsi mené des entretiens individuels avec un certain nombre d'associations représentant les participants, et tenu le 7 mai ainsi que le 9 mai 2019 deux webinaires ouverts au public de même qu'à tous les participants du programme. Une centaine de personnes se sont inscrites à ces séances.

Après avoir recueilli les commentaires des parties prenantes et consulté le RPRA, l'OTS a élaboré une proposition visant à remettre les excédents aux consommateurs, considérant que le montant de ces excédents était pertinent.

L'OTS a ensuite préparé une ébauche d'amendement devant être soumise à l'examen du RPRA, même si un certain nombre d'enjeux relatifs aux taxes dépendent toujours de l'ARC et si le montant exact des excédents ne pourra être déterminé qu'une fois ces questions réglées. Il est aussi important de noter que l'amendement du WUP ne sera définitif que lorsque le RPRA aura mené ses propres consultations auprès des parties prenantes et donné son approbation, incluant les conditions qu'il jugera appropriées.

6. Propriété intellectuelle de l'OTS et transtion du système TreadMarks

La gestion du site Web de l'OTS, de ses domaines et de ses comptes Twitter, YouTube et Mailchimp a été transférée au RPRA pendant le deuxième trimestre de 2019. L'administration du compte Facebook a été transférée au RPRA pendant le troisième trimestre de 2019.

L'OTS a poursuivi ses démarches pour faciliter la transition du système de données TreadMarks vers de nouveaux utilisateurs conformément au cadre législatif du RRCEA. Les parties intéressées ont reçu en 2018 des copies génériques du système TreadMarks et bénéficié de séances au cours desquelles des renseignements techniques sur les exigences et l'adaption du système à des besoins spécifiques leur ont été communiqués. L'OTS a conclu cinq ententes de licence distinctes permettant à des participants au RRCEA d'utiliser et de modifier des versions génériques du système TreadMarks à leurs propres fins.

Les transporteurs et les transformateurs ont obtenu la permission d'utiliser des tablettes iPads fournies par l'OTS pour mener leurs opérations en fonction du nouveau système de recyclage des pneus. Pour faciliter la transition vers ces iPads, l'OTS a brièvement suspendu le système TreadMarks en mars pour permettre la réinitialisation des iPads le 8 mai 2019 (une fois l'échéance passée pour l'émission des rapports définitifs concernant le programme OTS).

L'OTS prévoit transférer tous ses droits quant à la propriété intellectuelle (IP) du système TreadMarks au RPRA avant la dissolution de l'OTS en tant que personne morale. Ceci comprend tous les droits relatifs au logiciel, base de données, documentation, site Web et marques de commerce.

L'IP relative au ShawBench a en outre été attribuée à FIG40 Incorporated le 26 juin 2019, tel qu'indiqué dans le WUP.

7. Destruction des données et transfert au RPRA

Conformément au WUP, l'OTS a l'obligation de transférer au RPRA les données relatives au programme, et de gérer et détruire toute donnée non transférée au RPRA de manière à protéger les renseignements des parties prenantes. L'OTS a collaboré avec le RPRA tout au long de la procédure de liquidation et l'instauration du recyclage des pneus conformément au RRCEA pour fournir au RPRA l'historique des données du programme dont il aura besoin pour assumer ses fonctions conformément au RRCEA.

En 2019, l'OTS a compilé toutes les données électroniques du programme, y compris les adresses courriels des employés, dans des fichiers Dropbox, puis éliminé toutes les données de cette nature des ordinateurs avant décaissement. Les données électroniques de l'OTS contenues dans le fichier Dropbox seront transférées sur des disques durs qui seront fournis au RPRA une fois la liquidation terminée.

Environ 220 cartons renfermant des copies papier de documents OTS ont été transférés dans un entrepôt externe avant la fermeture des bureaux de l'OTS (voir Autres activités de liquidation ci-dessous). La fiche de contrôle de ces données sera remise au liquidateur et subséquemment transférée au RPRA à la fin de la liquidation.

8. Ressources humaines

L'OTS a amorcé la procédure de liquidation avec 34 postes à temps plein. Alors qu'une certaine attrition du personnel a eu lieu, l'OTS a eu besoin de l'intégralité du personnel pour traiter les transactions relatives au programme et assumer les dernières fonctions opérationnelles.

De nombreux employés de l'OTS avaient été mis au chômage à fin de mars 2019. D'autres emplois ont pris fin au cours des trois mois suivants. En juin 2019, l'équipe de l'OTS ne comptait plus que trois personnes, chargées de gérer le reste des opérations.

Pour faciliter le remplacement de ceux et celles qui ont perdu leur poste, l'OTS a fait appel à un cabinet externe de ressources humaines, qui a fourni des conseils aux intéressés et les a assistés dans leur recherche d'emploi. L'OTS a de plus collaboré avec d'autres organismes pour tenter de leur trouver un nouveau poste. D'anciens employés de l'OTS ont ainsi été embauchés par le RPRA ou par l'un des nouveaux organismes chargés de la gestion de pneus usagés pour le compte de producteurs (Producer Responsibility Organizations).

9. Autres activités de liquidation

À l'automne de 2019, le personnel de l'OTS a effectué plusieurs autres tâches relatives à la liquidation. Des dispositions ont ainsi été prises pour mettre fin à diverses ententes de services de soutien à l'OTS.

Le bail de l'OTS a pris fin le 31 décembre 2019. Tous les actifs physiques restants ont été retirés et jetés.

Les employés de l'OTS toujours en fonction auront quitté leur poste en date de 31 mars 2020, après l'affectation de Grant Thornton Limited.

10. Choix du Liquidateur de l'OTS

Suivant le WUP, l'OTS a amorcé la recherche d'un liquidateur en émettant le 29 juillet 2019 un rapport sur les plans et priorités (RPP) à l'intention des services de liquidation chargés de mettre fin aux affaires de la personne morale.

Il est prévu que le Liquidateur effectue un ensemble précis de tâches, et notamment qu'il s'assure de :

- Superviser la remise des sommes excédentaires aux consommateurs sous réserve de l'approbation du RPRA.
- Prendre possession des comptes et des documents de l'OTS et les examiner, vérifier la propriété et l'ensemble des dettes et des obligations de l'OTS.
- Honorer toute réclamation éventuelle de TVH ou autre remise de taxes à l'ARC.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour finir de transmettre au RPRA le code source du système TreadMarks.
- Assurer le transfert final de toute donnée de l'OTS à l'Autorité et finir de détruire toute donnée relative au programme OTS pouvant subsister, conformément au WUP.
- Prendre toute autre disposition financière nécessaire aux opérations et à la liquidation du programme.
- Consécutivement à la liquidation de tous les actifs et de toutes les obligations fiscales de l'OTS, le Liquidateur devra :
 - o Distribuer toute somme résiduelle restante conformément aux approbations du RPRA.
 - o Soumettre à l'Autorité un rapport fournissant le détail final de tous les reçus et sommes déboursées par le Liquidateur.

- o Préparer et soumettre un rapport final conformément à la section 14(20) du WDTA; et
- o En consultation avec l'Autorité, entreprendre les procédures nécessaires pour liquider et mettre complètement fin à l'OTS en tant que personne morale.

Conformément aux réglementations du WDTA, qui modifient les dispositions de la Loi sur les personnes morales (Corporations Act) relativement à l'affectation d'un liquidateur, la sélection du liquidateur doit être approuvée par le RPRA, bien qu'elle soit sous la responsabilité de l'Administrateur. À cet effet, un comité composé de représentants de l'OTS et du RPRA a passé en revue les candidatures de planificateurs financiers enregistrés (RFP) en septembre 2019. À la recommandation du comité, l'Administrateur a retenu les services de Grant Thornton Limited pour agir en tant que liquidateur de l'OTS. Cette décision a obtenu l'approbation du conseil d'administration du RPRA en septembre 2019. Grant Thornton Limited a assumé ses responsabilités juridiques à titre de liquidateur de l'OTS le 16 mars 2020.

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES
PNEUS USAGÉS DE
L'ONTARIO/ONTARIO TIRE
STEWARDSHIP**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2019



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
 Vaughan Metropolitan Centre
 100 New Park Place, Bureau 1400
 Vaughan (Ontario) L4K 0J3
 Canada
 Tél. 905-265-5900
 Téléc. 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'administrateur général de Société de Gestion des Pneus Usagés
 de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2019;
 - l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada
Le 26 février 2020

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

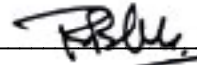
État de la situation financière

Au 31 décembre 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	43 025 990 \$	40 965 955 \$
Débiteurs	2 165 299	25 104 969
Charges payées d'avance	31 382	55 707
	45 222 671	66 126 631
Immobilisations (note 2)	—	699 787
	45 222 671 \$	66 826 418 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	106 040 \$	16 250 482 \$
Autres passifs	380 314	1 734 713
	486 354	17 985 195
Actif net		
Non affecté	39 169 843	29 934 223
Grevé d'affectations internes :		
Fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation	5 566 474	18 907 000
	44 736 317	48 841 223
Engagements (note 6)		
	45 222 671 \$	66 826 418 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur général
Bruce B. Campbell

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Produits		
Produits d'intérêts	779 346 \$	703 430 \$
Pénalités sur les droits de gestion des pneus usagés	24 369	124 008
<u>Droits de gestion</u>	<u>16 477</u>	<u>53 534 351</u>
	820 192	54 361 789
Charges (recouvrement)		
Coûts d'exploitation		
Incitatif pour les transformateurs	3 874 612	19 487 722
Incitatif pour les transporteurs	2 513 201	17 532 248
Incitatif pour les fabricants	340 737	6 606 513
Promotion et communication	87 880	1 278 878
Provision pour récupération (recouvrement)	(76 443)	8 462 725
Recherche et développement	—	1 155 272
	6 739 987	54 523 358
Charges administratives		
Gestion du programme	2 899 402	6 140 425
Frais de bureau et frais généraux	1 961 207	2 656 761
Créances irrécouvrables	513 891	62 562
Honoraires professionnels	282 672	358 008
Recouvrement des crédits de taxe sur les intrants au		
<u>titre de la taxe de vente harmonisée (note 5)</u>	<u>(7 472 061)</u>	<u>(19 123 038)</u>
	(1 814 889)	(9 905 282)
	4 925 098	44 618 076
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 104 906) \$	9 743 713 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives de 2018

			2019	2018
	<u>Grevé d'affectations internes</u>			
	Fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation	Non affecté	Total	Total
	(note 4)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 907 000 \$	29 934 223 \$	48 841 223 \$	39 097 510 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 104 906)	—	(4 104 906)	9 743 713
Virements interfonds	(9 235 620)	9 235 620	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	5 566 474 \$	39 169 843 \$	44 736 317 \$	48 841 223 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec les informations comparatives de 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 104 906) \$	9 743 713 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	699 787	2 728 044
Perte sur la cession d'immobilisations	—	16 682
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Débiteurs	22 939 670	(17 174 845)
Charges payées d'avance	24 325	(8 034)
Créditeurs et charges à payer	(16 144 442)	(4 648 647)
Autres passifs	(1 354 399)	1 437 847
	2 060 035	(7 905 240)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	—	(1 223 055)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 060 035	(9 128 295)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	40 965 955	50 094 250
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43 025 990 \$	40 965 955 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2019

L'organisme Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship (l'« OTS » ou l'« organisme ») a été constitué afin de permettre la création d'un organisme de financement industriel en vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* adoptée en juin 2002 par l'Assemblée législative de la province d'Ontario et conçue dans le but de promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.

L'organisme a été constitué le 10 septembre 2003 à titre de société sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes. L'OTS est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

L'OTS cherche à développer, promouvoir, mettre en place, administrer et surveiller un programme de réacheminement de pneus usagés pour la province d'Ontario.

En 2016, dans le cadre de la *Stratégie pour un Ontario sans déchets* du gouvernement de l'Ontario, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (la « LRREC ») et la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (la « LTRD »). La LRREC crée un nouveau cadre législatif pour la gestion des déchets en Ontario par la liquidation des programmes de réacheminement des déchets existants et des organismes de financement industriel connexes, comme l'OTS. Conformément aux directives du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'OTS a mis fin à son programme de recyclage des pneus le 31 décembre 2018. Depuis cette date, le recyclage des pneus est géré par les producteurs aux termes de la LRREC.

L'OTS travaille en collaboration avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR ») pour répondre aux exigences établies en vertu de la LTRD, et avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (le « ministère »).

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») présentées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation. Selon cette méthode, les produits non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les produits affectés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les gestionnaires, définis comme étant les propriétaires de marques, les fabricants d'équipement d'origine et les importateurs initiaux, doivent verser des droits à l'OTS pour chaque pneu livré en Ontario. Ces droits varient d'un type de pneu à l'autre. L'OTS comptabilise les produits tirés des droits de gestion comme un produit non affecté dans le mois au cours duquel il a été généré et présenté par les gestionnaires.

Les pénalités sur les droits de gestion des pneus usagés correspondent aux produits découlant des activités visant la conformité et l'application des règles de l'OTS, et elles sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice au cours duquel elles ont été appliquées et reçues.

La dernière période au cours de laquelle l'OTS a comptabilisé des produits tirés des droits de gestion était décembre 2018.

b) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les améliorations, qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation, sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'organisme, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants.

Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	25 % – 33 %
Logiciels	33 %

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Incitatifs à payer

Les incitatifs à payer aux agents de récupération sont gagnés par ces derniers lorsque les pneus sont ramassés par des transporteurs aux fins d'entreposage et de transport éventuel aux transformateurs. Les incitatifs à payer aux transporteurs sont gagnés par ces derniers lorsque les pneus sont livrés aux transformateurs. Les incitatifs à payer aux transformateurs sont gagnés par ces derniers seulement lorsque la transformation est terminée et que le produit est vendu aux fins d'utilisation admissible. Les incitatifs à payer aux fabricants (exerçant des activités de fabrication en Ontario) sont gagnés lorsque ces derniers fournissent à l'OTS une preuve de la vente de produits utilisant du caoutchouc recyclé provenant des pneus admissibles en Ontario.

Les incitatifs sont versés une fois que l'OTS reçoit un rapport des intervenants et qu'il est satisfait des documents justificatifs fournis. L'OTS comptabilise les incitatifs à titre de charges pour la période au cours de laquelle les incitatifs sont gagnés par les intervenants.

La charge au titre de l'incitatif pour les transporteurs figurant dans l'état des résultats comprend les paiements aux transformateurs pour la livraison de pneus par des transporteurs.

Les incitatifs à payer à la clôture de l'exercice sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

La dernière période de demande d'incitatifs allait de janvier 2019 à mars 2019, selon la catégorie de participants.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser les placements autres que les instruments de capitaux propres à leur juste valeur.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment l'amortissement des immobilisations, la provision pour créances douteuses ainsi que les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

2. Immobilisations

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	– \$	– \$	– \$	1 222 \$
Matériel informatique	13 275	13 275	–	–
Logiciel TreadMarks	–	–	–	698 565
	13 275 \$	13 275 \$	– \$	699 787 \$

Un montant de 699 787 \$ (2 728 044 \$ en 2018) au titre de l'amortissement a été inclus dans les frais de bureau et frais généraux.

3. Facilité de crédit

Le 19 août 2014, l'OTS a conclu une entente de facilité de crédit mettant à sa disposition une facilité de crédit à vue renouvelable d'un montant de 250 000 \$. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel bancaire, majoré de 3 % par année. Au 31 décembre 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (néant en 2018).

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

4. Fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation

Le fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation, qui a été approuvé par l'administrateur général, a été établi afin de réduire les risques encourus par l'OTC relativement au respect de ses obligations financières et contractuelles pendant la période de liquidation du programme de réacheminement des déchets visant les pneus usagés (note 7). Les fonds nécessaires, qui sont grevés d'une affectation interne, ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins sans l'approbation de l'administrateur général.

5. Crédits de taxe sur les intrants au titre de la taxe de vente harmonisée

Au cours de l'exercice, l'OTS a réclamé des crédits de taxe sur les intrants au titre de la TVH (« CTI ») mensuels auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») pour la période allant de janvier 2019 à décembre 2019 totalisant à 2 152 263 \$, lesquels étaient inscrits dans les débiteurs au 31 décembre 2019. L'ARC examine actuellement les réclamations, parallèlement à un audit en cours de l'ARC relatif aux produits tirés des droits de gestion des pneus.

En outre, l'OTS a déposé un appel de 1 057 793 \$ relativement aux montants des CTI pour la période allant de 2009 à 2013.

6. Engagements

Les engagements minimaux futurs de l'OTS au titre de contrats à long terme pour des infrastructures technologiques et d'autres services se sont chiffrés à 78 383 \$ en 2020.

7. Activités futures

En 2017, la direction a reçu une lettre du ministère pour lui signifier qu'il donnait à l'OTS une directive lui ordonnant de liquider le programme de réacheminement des déchets visant les pneus usagés le 31 décembre 2018, au plus tard, ce qui correspond à la quasi-totalité des activités actuelles de l'OTS. En 2017, l'OTS a déposé un plan pour la liquidation du programme à l'OPRR. L'administrateur général de l'OTS a reçu un avis le 11 avril 2018 lui signifiant que son plan pour la liquidation du programme avait été approuvé par le conseil d'administration de l'OPRR en date du 22 mars 2018.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Le 2 avril 2019, l'OTS a été chargée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique d'élaborer une modification du plan de liquidation qui permettrait de restituer tout excédent de fonds aux consommateurs après la prise en charge des imprévus et des coûts de liquidation finaux de l'OTS. L'OTS est en train de finaliser la modification du plan de liquidation en vue de sa soumission et de son approbation par l'OPRR.

8. Gouvernance

Le 27 septembre 2017, l'OPRR a nommé un administrateur général pour l'OTS en vertu du paragraphe 43 (1) et de l'alinéa 43 (2) 3 de la LTRD. Cette nomination est survenue après que les membres du conseil d'administration de l'OTS aient signifié à l'OPRR le 18 septembre 2017 qu'ils démissionnaient, ce qui a donné lieu à une perte de quorum pour les réunions du conseil d'administration de l'OTS. Un nouvel administrateur général a été nommé par l'OPRR à la suite de la démission de l'administrateur général qui avait été nommé le 27 septembre 2017. Le nouvel administrateur général est entré en fonction le 23 novembre 2018.

9. Informations comparatives

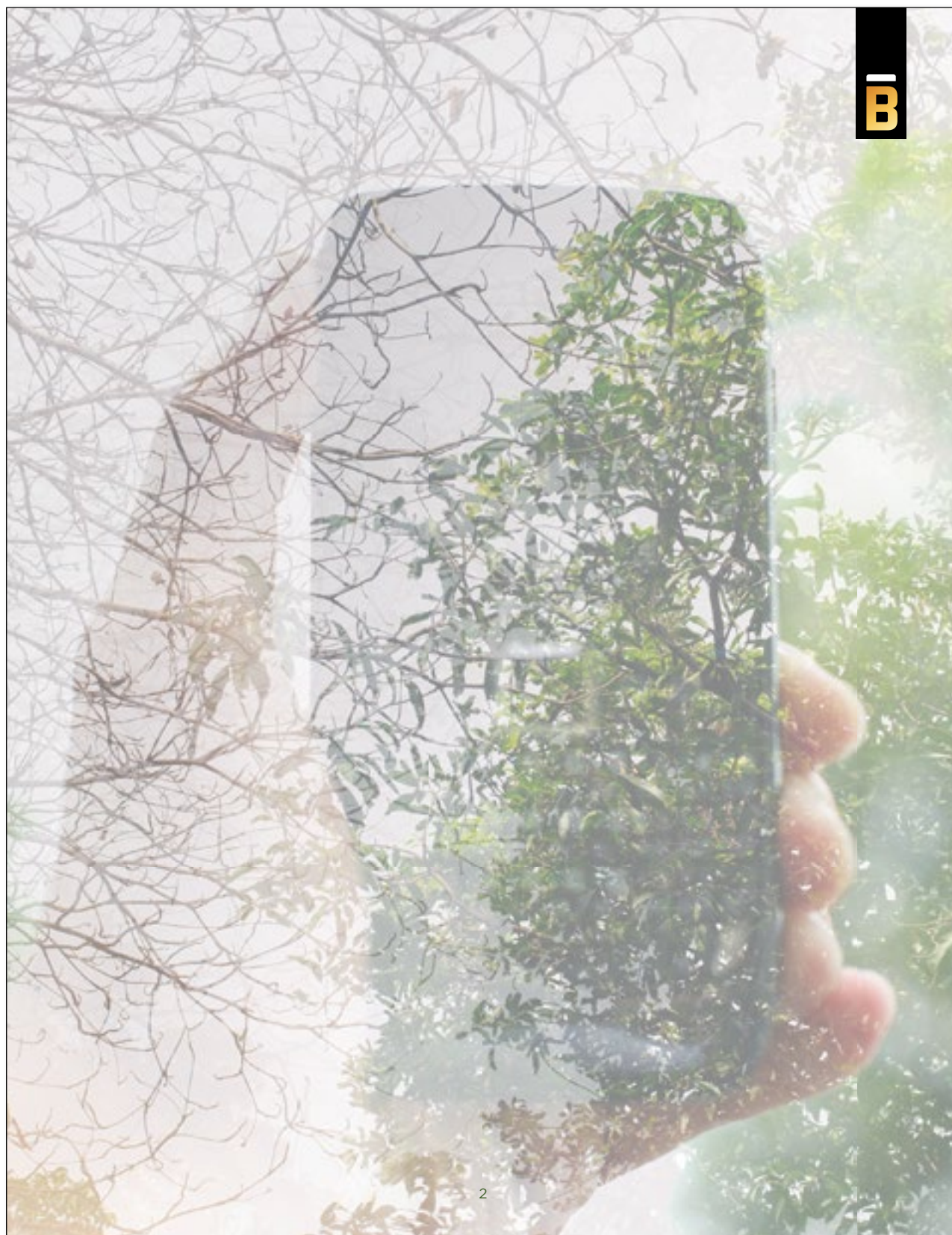
Certains chiffres des états financiers ont été reclassés, le cas échéant, pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Les changements n'ont pas d'incidence sur les résultats d'exercices antérieurs.



Gestion responsable de 2019

Table des matières

Mot du président	1
Résultats sommaires	3
Gestion des emballages	7
Agir	11
Résultats du Programme de consignation de l'Ontario (PCO)	15
Résultats combinés de rendement environnemental	17
Participation à la collectivité	19
Commandites	23
Activités promotionnelles et éducatives de TBS	27
Résumé des activités promotionnelles et éducatives conjointes de TBS et du PCO	29



Gestion responsable de 2019

Message du *président*

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de gestion 2019 de The Beer Store!

Cette année, nous avons constaté une prise de conscience accrue des effets du changement climatique et l'urgence d'apporter des changements positifs. À The Beer Store, nous croyons que nous pouvons tous jouer un rôle pour réduire notre incidence sur l'environnement, et c'est pourquoi nous avons créé un système visant des pratiques durables, lequel a contribué à réutiliser et à recycler les contenants et les emballages utilisés par l'industrie de la bière en Ontario depuis les 92 dernières années.

Le titre choisi pour le rapport de cette année est *Réduire l'empreinte environnementale de l'Ontario avec chaque contenant*. Même si l'incidence de la réutilisation ou du recyclage d'un contenant peut sembler minime, plus d'un milliard de contenants ont été recueillis par notre système en 2019 seulement. La réutilisation ou le recyclage de ces matériaux, en combinaison avec les emballages que nous recueillons, permet d'éviter le rejet de plusieurs centaines de milliers de tonnes de dioxyde de carbone et d'autres émissions nocives chaque année. C'est pourquoi nous pensons sérieusement que « chaque contenant compte! »

Les contenants vides que nous collectons contribuent non seulement à réduire les émissions, mais aussi à soutenir et à améliorer nos collectivités et la vie des Ontariens. Grâce à notre campagne de retour des bouteilles consignées pour la recherche

sur la leucémie, organisée en partenariat avec la section locale 12R24 des TUAC et la Société de leucémie et de lymphome du Canada, nous avons été en mesure de recueillir plus de 18 millions de dollars au cours des 14 dernières années pour aider les personnes atteintes de cancer du sang. Grâce à des initiatives comme celle-ci, notre personnel et les collectivités locales disposent de nombreux moyens de faire don de conteneurs vides dans le but d'apporter un changement positif dans la vie des personnes dans le besoin.

Dans le rapport suivant, nous soulignerons ces initiatives ainsi que d'autres exemples illustrant comment nous soutenons les pratiques durables et le développement positif dans notre propre entreprise et dans les collectivités où nous vivons et exerçons nos activités. Ce sont là certaines des valeurs fondamentales que nous avons adoptées tout au long de notre histoire et qui continueront de façonner notre entreprise à l'avenir. À la vôtre!



Ted Moroz
PRÉSIDENT

Gestion responsable de 2019

Gestion responsable de 2019 ***Résultats sommaires***



© Brewers Retail Inc. 2020

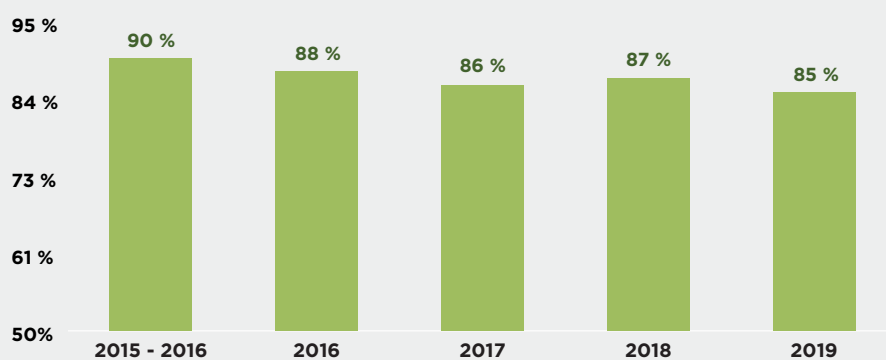
3

Résultats sommaires	Contenants The Beer Store	Contenants du Programme de consignation de l'Ontario (PCO)
Contenants recueillis	1 415 143 761	406 313 514
Tonnes soustraites à l'élimination	201 822	109 624
Taux de récupération (%)	85 %	79 %
Bouteilles de verre réutilisées par les brasseurs (tonnes)	129 670	-
Matériaux recyclés en 2019 (tonnes)		
Verre coloré	27 084	66 205
Verre transparent	12 036	39 944
Canettes en aluminium	11 921	2 503
Carton ondulé et carton pour boîtes	19 835	-
Produits en polyéthylène téréphtalate (PET)	-	972

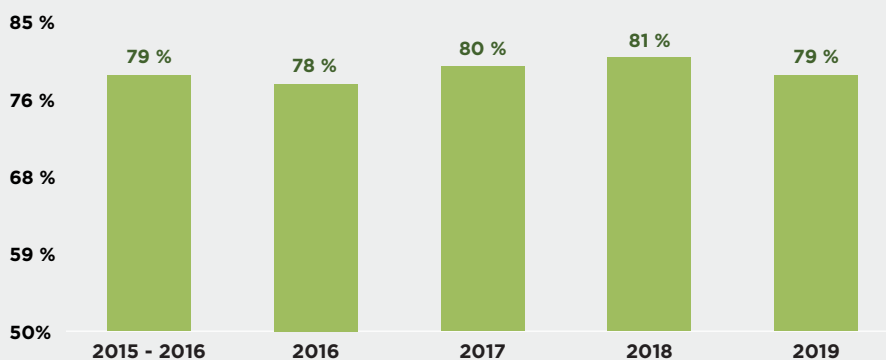
Gestion responsable de 2019

Tendances liées aux taux de retour

Contenants du système The Beer Store



Contenants du Programme de consignment de l'Ontario (PCO)



Lieux de vente

en date du 31 décembre 2019

Nombre	Type de lieu
440	Magasins The Beer Store (dont cinq n'acceptent pas les retours de bouteilles vides)
320	Magasins-brasseries (contenants de bière seulement)*
327	Détaillants partenaires de The Beer Store et comptoirs express de la LCBO
671	Magasins de la LCBO*
446	Épiceries
549	Boutiques vinicoles de vente au détail de l'Ontario*
50	Magasins de détail de distillerie de l'Ontario*
17 807	Établissements titulaires d'un permis de vente d'alcool (bars, restaurants, etc.)*
20 610	Nombre total de lieux où l'on vend de l'alcool

Lieux de récupération

en date du 31 décembre 2019

Nombre	Type de lieu
435	Magasins The Beer Store
320	Magasins-brasseries (contenants de bière seulement)*
327	Détaillants partenaires de The Beer Store et comptoirs express de la LCBO
3	Magasins de la LCBO
80	Revendeurs de bouteilles vides sous-traitants de The Beer Store
1 165	Nombre total de lieux où l'on récupère les contenants d'alcool

*Chiffres fournis par la Régie des alcools de l'Ontario et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Gestion responsable de 2019

La gestion *des emballages*

Faits saillants de 2019

- Nous avons recueilli plus de contenants et d'emballages connexes pour les réutiliser ou les recycler que nous en avons vendus par l'intermédiaire de notre système
- Nous avons élargi le réseau des lieux de retours autorisés, ce qui a amélioré l'accessibilité, en particulier dans les collectivités rurales

Chaque jour, les Ontariennes et les Ontariens prennent de plus en plus conscience des pressions exercées sur l'environnement et de la façon dont les déchets sont gérés. À The Beer Store, ce sont des préoccupations que nous tâchons de prendre en main depuis longtemps. Après la fin de la prohibition en 1927, la Brewers Warehousing Company Limited (maintenant appelée The Beer Store) fut créée comme une coopérative de brasseurs ayant pour mission d'entreposer, de livrer et de vendre de la bière. Le concept de la réduction des déchets était également au premier plan de notre fondation, et depuis, TBS a continué d'assumer la responsabilité de la collecte de contenants de bière et d'emballages de bière vides vendus dans le système et de maximiser leur valeur par la réutilisation ou le recyclage.

La nature coopérative de The Beer Store a été, et reste toujours, très propice à l'importance que nous accordons à la conservation de l'environnement. Aujourd'hui, The Beer Store est la propriété privée de 30 brasseurs de l'Ontario. En regroupant les ressources nécessaires au transport, à la vente et à la collecte des contenants de cette coopérative de brasseurs, nous sommes en mesure de diminuer les coûts, d'utiliser les ressources plus efficacement et de réduire les émissions. De même, bon nombre de ces brasseurs s'engagent à utiliser collectivement une bouteille normalisée, appelée bouteille standard de l'industrie (BSI). La BSI est une bouteille spécialement conçue pour être réutilisée 15 fois en moyenne, ce qui en fait l'une des formes d'emballage les plus écologiques en Ontario. L'utilisation commune d'un contenant assorti d'exigences de taille et d'emballage standard rend aussi l'entreposage et le transport plus efficaces, ce qui signifie que la

bouteille sera recueillie, lavée, désinfectée, remplie et réexpédiée à un magasin près de chez vous encore plus rapidement! Dans le même ordre d'idées, The Beer Store gère également un flotteur de fût normalisé qu'utilisent en commun plusieurs brasseurs de l'Ontario. Cela permet aux brasseurs d'avoir un accès constant à des fûts d'acier robustes qui peuvent être réparés à l'interne et réutilisés pendant de nombreuses années.

En plus de la BSI, certains brasseurs décident d'utiliser leurs propres bouteilles et/ou fûts rechargeables que The Beer Store trie pour les retourner à leurs brasseurs respectifs aux fins de remplissage. Les autres contenants vendus par l'intermédiaire de notre système comprennent les bouteilles à usage unique, les canettes d'aluminium et les fûts à usage unique. Les brasseurs faisant partie de notre système s'engagent à vendre dans nos magasins seulement des contenants qui peuvent être facilement réutilisés ou recyclés. The Beer Store travaille en collaboration avec les brasseurs pour repérer les matériaux qui posent problème dans les circuits de recyclage et continue de travailler avec eux pour étudier et mettre en œuvre des solutions de rechange. Par exemple, nous n'autorisons pas la vente de bouteilles de

céramique dans nos magasins, car celles-ci, en plus de ne pas être recyclables pour une utilisation optimale, causent également des problèmes de contamination lorsqu'elles sont mélangées avec du verre recyclable.

En agissant ainsi, nous sommes en mesure d'accepter le retour de tous les contenants utilisés pour la vente de bière à nos points de vente au détail et soit de coordonner leur restitution à un brasseur pour qu'il les réutilise, soit de veiller à ce qu'ils soient acheminés vers un circuit de recyclage haut de gamme. Lorsque les contenants de bière et les emballages connexes sont retournés à l'un de nos points de retour autorisés, les différents matériaux sont triés avec soin avant d'être expédiés à leur destination. Notre processus complet de tri et de traitement de ces matériaux avant l'expédition prévient la contamination croisée, ce qui permet de conserver leur recyclabilité et contribue à libérer leur pleine valeur dans l'économie circulaire. Par exemple, bon nombre des bouteilles de verre et des canettes d'aluminium que nous collectons sont en mesure de conserver leur pleine valeur en étant utilisées comme moyen de production d'un plus grand nombre de bouteilles et de canettes.

Gestion responsable de 2019

La mise en place d'un système de consigne a joué un rôle essentiel dans le succès de notre programme de retour qui associe les économies environnementales à des incitatifs financiers. Un dépôt de 10 cents est appliqué à l'achat de toute bouteille de bière de moins de 630 mL et de canettes de bière de moins de 1 L, et un dépôt de 20 cents aux contenants de capacité supérieure.

Non seulement le système de TBS permet de réaliser d'immenses économies environnementales, mais il a aussi créé de nombreux emplois et débouchés économiques en Ontario axés sur la manipulation et la transformation de grandes quantités de matériaux qui circulent dans notre système. Grâce au travail acharné de plus de 7 000 employés et des clients qui participent à notre programme de retour, nous avons été en mesure de restituer presque toutes les bouteilles et les barils réutilisables vendus en 2019 aux brasseurs pour réutilisation et nous avons recueilli la grande majorité des contenants non réutilisables pour les envoyer au recyclage. Les tableaux suivants indiquent en détail la quantité de contenants et d'emballages achetés et retournés en 2019 dans le système du TBS :

Tableau 1

The Beer Store – Nombre de contenants vendus et récupérés, selon le type de contenant

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Type de contenant	The Beer Store (unités)	LCBO (unités)	Retours (unités)	Taux de récupération (2019)	Taux de récupération (2018)
Toutes les bouteilles de verre (réutilisables ou non)	587 366 611	106 627 156	653 945 626	94 %	94 %
Bouteilles réutilisables (bouteilles standard de l'industrie [BSI] et non standard)	489 806 685	57 478 002	531 593 605	97 %	96 %
Bouteilles non réutilisables	97 559 926	49 149 154	122 352 021	83 %	83 %
Canettes de métal	588 798 083	382 678 257	759 989 097	78 %	81 %
Fûts	1 167 686	-	1 209 038	104 %	103 %
Total (unités)	1 177 332 380	489 305 413	1 415 143 761	84,9 %	86,7 %



Suremballages

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Tableau 2

Type d'emballage	The Beer Store (tonnes vendues)	LCBO (tonnes vendues)	Total (tonnes vendues)	Tonnes récupérées (2019)	Tonnes récupérées (2018)
Carton ondulé/carton pour	14 896	4 256	19 152	19 835	18 946
Métal	1 239	224	1 463	158	182
Plastique	519	264	782	894	814
Total	16 654	4 744	21 398	20 887	19 942

Remarque :

*Les tonnes vendues déclarées par les magasins The Beer Store et LCBO représentent uniquement les emballages liés à la vente de bière.

*Les tonnes récupérées, quant à elles, tiennent compte de l'ensemble des emballages retournés aux magasins The Beer Store, y compris les emballages non liés à la bière.

Gestion responsable de 2019

Prendre *des mesures*

Bien que nous soyons engagés à réutiliser ou à recycler les contenants et les emballages qui sont liés à notre commerce, nos efforts ne s'arrêtent pas là. Le leadership environnemental étant l'une de nos valeurs fondamentales, nous recherchons constamment des moyens de nous améliorer en tant que responsables en gérance de l'environnement dans tous les aspects de nos activités. Voici quelques-unes des mesures que nous avons prises cette année pour réduire notre empreinte écologique :



Élimination des sacs de plastique à usage unique

En 2019, nous avons fièrement annoncé qu'à compter de janvier 2020, nous n'offririons plus de sacs en plastique à usage unique dans aucun de nos magasins. Bien que nous acceptions actuellement le retour de tous nos sacs de plastique usagés existants pour nous assurer qu'ils sont recyclés, nous appuyons aussi fortement les deux autres composantes essentielles que sont la réduction et la réutilisation. Notre objectif est de réduire l'empreinte écologique de chaque vente dans nos magasins. Afin de prévenir l'utilisation de nouveaux sacs de plastique, nous encourageons nos clients à apporter leurs propres sacs réutilisables pour faire leurs achats, en plus de leur offrir la possibilité d'acheter un sac réutilisable dans nos magasins.

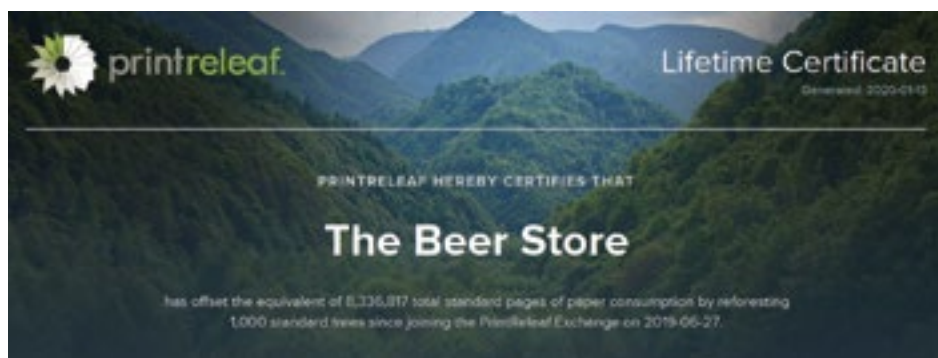


IMAGE : Certificat de PrintReleaf indiquant le nombre total de pages de papier consommées depuis que TBS s'est joint au programme le 27 juin 2019, et le nombre équivalent d'arbres replantés pour compenser le papier utilisé.

Programme de durabilité Lexmark

Bien que nous soyons des experts en matière de bière, nous comptons sur des partenariats avec d'autres entreprises pour nous assurer que nous respectons les normes environnementales les plus élevées dans d'autres secteurs de nos activités.

Voilà pourquoi nous avons établi un partenariat avec Lexmark, notre fournisseur d'imprimantes, de photocopieurs et de numériseurs, dans le cadre de son programme de durabilité. Grâce au programme de collecte des cartouches Lexmark, nous recueillons les cartouches de toner usagées dans nos points de vente au détail, nos points de distribution et nos succursales d'entreprise, et nous les retournons à Lexmark où elles peuvent être recyclées en de nouvelles cartouches et d'autres produits. De plus, nous nous sommes joints au programme PrintReleaf de Lexmark en 2019. Grâce à ce programme, nous sommes en mesure de suivre notre consommation de papier afin de mettre en évidence notre utilisation et de révéler les secteurs où nous pouvons réduire notre consommation. Pour nos quantités de papier réellement utilisées, nous avons fait appel à des experts en reforestation pour replanter la quantité d'arbres équivalant à notre consommation. Depuis que nous avons adhéré au programme en juin 2019, nous avons replanté 1 000 arbres dans les régions qui en ont le plus besoin.

Gestion responsable de 2019



IMAGE : Habillage graphique de camion du TBS indiquant que 1,8 milliard de bouteilles vides sont déviées des sites d'enfouissement chaque année.

Efficacité du transport

En 2018, nous avons lancé un projet pilote avec la LCBO pour livrer du vin, des spiritueux et des panachés en même temps que nos propres livraisons de bière sur nos itinéraires de service existants. Le projet pilote, qui a démarré dans les régions de London et de Whitby, a permis de diminuer le nombre total de camions nécessaire auparavant pour livrer des produits alcoolisés, de maximiser le contenu de chaque chargement pour diminuer l'incidence sur l'environnement global de la livraison de produits alcoolisés en Ontario, et de réaliser des économies aux points de réception, étant donné que les clients sont maintenant en mesure d'accéder à une plus grande quantité de leurs produits en une seule livraison.

Compte tenu de la réussite et des avantages évidents de cette stratégie, ce programme a été élargi en 2019 pour inclure davantage de points de livraison. Étant donné l'augmentation des points de vente de boissons alcoolisées dans les collectivités de l'Ontario en 2019, le besoin d'améliorer le regroupement des chargements a été plus grand que jamais, pour tenir compte à la fois du nombre accru de points de livraison et des produits supplémentaires. The Beer Store continuera de travailler avec la LCBO en 2020 pour trouver d'autres itinéraires de service potentiellement avantageux pour la livraison collective de boissons alcoolisées.

Modernisation de nos magasins

The Beer Store prend continuellement des mesures pour réduire la consommation d'énergie de ses magasins en effectuant une maintenance préventive de ses systèmes pour s'assurer qu'ils fonctionnent efficacement et en remplaçant les anciennes méthodes par des modèles plus efficaces. Par exemple, les systèmes de réfrigération ont été entièrement remplacés dans 18 magasins en 2019, et 37 autres magasins ont vu leurs systèmes de réfrigération améliorés pour les rendre plus efficaces. Les nouveaux systèmes sont 70 % plus efficaces que les modèles précédents, ce qui signifie qu'il faut moins d'électricité pour garder notre bière froide.



Activité de collecte de déchets électroniques

Au printemps 2019, nous avons organisé un événement à notre siège social pour recueillir des déchets électroniques destinés au recyclage. En plus du matériel de notre bureau, nous avons également encouragé les employés à apporter les appareils électroniques qu'ils n'utilisaient plus à la maison. Nous avons réussi à remplir un bac complet de matières recyclables électroniques, en nous assurant ainsi qu'ils évitent les sites d'enfouissement.

Gestion responsable de 2019

Programme de consignation de l'Ontario (PCO) *Résultats*

Depuis 2007, The Beer Store, sous contrat avec le gouvernement de l'Ontario, gère avec succès le Programme de consignation de l'Ontario (PCO). Conformément au PCO, tout contenant d'alcool vendu en Ontario (plus de 100 mL) est acheté avec un dépôt de 10 ou 20 cents qui est entièrement remboursable lorsque ce contenant vide est retourné à n'importe quel point de retour TBS.

Le PCO aide à détourner les matières recyclables des sites d'enfouissement et à les rediriger vers un circuit de recyclage haute valeur ajoutée. Grâce au PCO, le taux de rendement global des matières recyclables est passé de 63 % lors de la première année du programme à 79 % en 2019. Les magasins The Beer Store acceptent également tout carton, plastique ou autre emballage associé à la vente de contenants du PCO pour faire en sorte qu'ils soient recyclés.

Tableau 3

PCO : ventes, valeur de la consigne par type de contenant et part de marché

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Types de contenants* du PCO	Valeur de la consigne	Ventes (unités)	Répartition des ventes**	Ventes par types de matériau
Contenants en verre de 630 mL ou moins	0,10 \$	58 873 361	11,4 %	52,4 %
Contenants en verre de plus de 630 mL	0,20 \$	210 772 343	41,0 %	
Canettes en aluminium ou en acier de 1 L ou moins	0,10 \$	203 997 123	39,7 %	39,7 %
Canettes en aluminium ou en acier de plus de 1 L	0,20 \$			
Emballages de type Tetra Pak et caisses-outres de 630 mL ou moins	0,10 \$	1 257 962	0,2 %	2,6 %
Emballages de type Tetra Pak et caisses-outres de plus de 630 mL	0,20 \$	11 977 691	2,3 %	
Contenants en polyéthylène téréphtalate (PET ou plastique) de 630 mL ou moins	0,10 \$	17 996 319	3,5 %	5,4 %
Contenants en polyéthylène téréphtalate (PET ou plastique) de plus de 630 mL	0,20 \$	9 595 377	1,9 %	
Total		514 470 178	100,0 %	100,0 %

* En vertu du programme, la consigne des contenants de plus de 100 mL est remboursée.

** Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre à 100 %.

La réussite du PCO est également mise en évidence par le nombre croissant de contenants retournés d'une année à l'autre. En octobre 2019, nous avons atteint les quatre milliards de contenants retournés du PCO! Tous ces contenants ont évité les sites d'enfouissement et ont plutôt été réintroduits dans l'économie pour être recyclés en produits haut de gamme.

Tableau 4

Contenants du PCO : ventes et récupérations

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Type de contenant	Unités vendues*		Unités retournées		Taux de récupération					
	Petits contenants	Grands contenants	Petits contenants	Grands contenants	Petits contenants (2019)	Petits contenants (2018)	Grands contenants (2019)	Grands contenants (2018)	Combinés (2019)	Combinés (2018)
Verre	58 873 361	210 772 343	45 696 056	182 680 534	78 %	81 %	87 %	88 %	85 %	86 %
PET	17 996 319	9 595 377	7 858 740	6 874 367	44 %	44 %	72 %	72 %	53 %	54 %
Tetra/ Caisses- autres	1 257 962	11 977 691	208 038	3 408 166	17 %	8 %	28 %	27 %	27 %	25 %
Total partiel	78 127 643	232 345 411	53 762 834	192 963 067	69 %	72 %	83 %	84 %	79 %	81 %
Canettes	203 997 123		159 587 612						78 %	81 %
Total général	514 470 178		406 313 514						79 %	81 %

*Les rapports sur les ventes nationales de contenants de distillerie ne sont plus transmis à la LCBO.

Gestion responsable de 2019

Résultats combinés de rendement environnemental

Le tableau suivant illustre les émissions de GES et la consommation d'énergie évitées découlant de la collecte et du recyclage de contenants dans le cadre du programme de recyclage de The Beer Store et du Programme de consignment de l'Ontario.

Tableau 5

Estimations des émissions de GES et de la consommation énergétique évitée grâce au réacheminement des déchets, réalisées par The Beer Store et le PCO (2019)

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

	Réutili- sation du verre	Recyclage des bouteilles en verre transparent	Recyclage des bouteilles en verre coloré	Recyclage de l'alumi- nium	Recyclage de l'acier	Recyclage du PET	Recyclage des plas- tiques mélangés*	Réachemine- ment - Total
Tonnes réacheminées par TBS	129 670	12 036	27 084	11 921	158	0	1 117	181 987
Tonnes réacheminées grâce au PCO	-	39 944	66 205	2 503	-	972	-	109 624
N ^{bre} total de tonnes réacheminées	129 670	51 980	93 289	14 425	158	972	1 117	291 611
Émissions de GES évitées (Mt éq. CO ₂)	49 275	5 718	5 131	139 342	188	3 538	4 068	207 260
Consommation énergétique évitée en GJ	881 755	87 326	101 685	1 260 139	1 989	82 931	95 332	2 511 158

* Les chiffres du tableau ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total.

* Les coefficients des « émissions de GES évitées » et de la « consommation énergétique évitée » liés au recyclage du PET sont utilisés pour le calcul des chiffres relatifs aux plastiques mélangés.

Source des multiplicateurs en ce qui a trait aux émissions de GES évitées et à la consommation énergétique évitée : Analyse des effets des activités de gestion des matières résiduelles sur les émissions de gaz à effet de serre : mise à jour de 2005, rapport d'ICF Consulting remis à Environnement Canada et à Ressources naturelles Canada en octobre 2005, et la Calculatrice pour les GES issus de la gestion des déchets : mise à jour de 2009 remise par ICF Consulting à Environnement Canada. Les multiplicateurs utilisés en ce qui a trait aux émissions de GES évitées (CO₂e/tonne) sont 0,38 pour la réutilisation du verre et 9,66 pour le recyclage de l'aluminium. Le multiplicateur relatif aux émissions de GES évitées grâce à la réutilisation des bouteilles de verre (0,38) n'est pas indiqué dans l'Analyse des effets des activités de gestion des matières résiduelles sur les émissions de gaz à effet de serre : mise à jour de 2005. Il a été fourni dans la version précédente du rapport, datant de 2004. Les réductions des émissions de polluants liées à l'utilisation de matériaux recyclés par rapport à celles qui proviennent de la production d'aluminium vierge et de verre sont tirées de Weitz, Keith A. et coll., 2003, Life-Cycle Inventory Data Sets for Materials Production of Aluminum, Glass, Paper, Plastic and Steel in North America. Rapport établi par RTI International pour l'EPA des États-Unis, bureau de la recherche et du développement. EPA-600/Q-03-001. Research Triangle Park, NC.

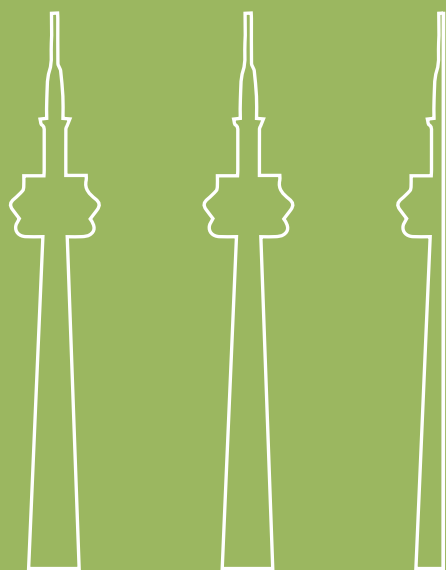
© Brewers Retail Inc. 2020



Si nous pouvions empiler le
1,8 MILLIARD
 de tous les contenants récupérés en
 2019 d'un bout à l'autre, ils atteindraient
 presque la lune! *

Le poids de l'ensemble des contenants et emballages connexes
 récupérés pour réutilisation ou recyclage en 2019 dépasse

290 000 TONNES!



C'est
 environ
2,5 X
 plus
LOURD
 que
 la
TOUR
CN!**

* « 306 351 km ». The Measure of Things de Bluebulb Projects. Sur le Web. Consulté le 20 février 2020.

** « 290 000 tonnes ». The Measure of Things de Bluebulb Projects. Sur le Web. Consulté le 20 février 2020.

Gestion responsable de 2019

Participation *des collectivités*

Collecte de bouteilles d'automne

Compte tenu du succès de notre toute première collecte de bouteilles menée en 2018, nous voulions faire de cet événement une tradition. Tenue cette année le samedi 19 octobre, notre collecte de bouteilles d'automne avait pour thème de rendre quelque chose aux collectivités locales de façon plus directe et de manière à répondre le mieux à leurs besoins. Avant l'événement, on a demandé à l'ensemble des députés provinciaux de nous dire à quel organisme de bienfaisance leur collectivité accordait le plus d'importance. Chaque dollar recueilli par la collecte de bouteilles de chacune des collectivités a été versé à l'organisme de bienfaisance de leur choix, et lorsqu'aucun organisme n'a été choisi, les fonds recueillis ont été versés à des refuges locaux pour femmes.

Collecte de bouteilles pour la Maison de Roger

La Maison Roger Neilson est l'un des rares établissements de soins palliatifs pédiatriques de la province. Il offre du soutien, des soins et un refuge aux enfants qui suivent un traitement au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario et à leur famille. Depuis plus de 10 ans, les magasins TBS des régions d'Ottawa et de Peterborough organisent une collecte de bouteilles pendant une fin de semaine de septembre afin de recueillir des dons pour la Maison Roger, ce qui a permis de recueillir des centaines de milliers de dollars au fil des ans en appui de l'organisation.

Journée de la sécurité incendie

Le 15 juin, 175 succursales The Beer Store de la province ont accueilli leurs services locaux de lutte contre les incendies en magasin pour promouvoir la sécurité incendie. Plus d'une centaine de services des incendies ont participé à l'événement et l'ont trouvé extrêmement efficace pour diffuser, au sein des collectivités, de l'information utile qui sauve des vies. En s'associant à The Beer Store, les services des incendies ont constaté qu'ils étaient en mesure de rejoindre un public plus vaste et ont estimé que l'événement s'était soldé par une grande réussite.



Collecte de bouteilles Returns for Leukemia

Depuis 14 ans, The Beer Store, de concert avec la section locale 12R24 des TUAC, fait équipe avec la Société de leucémie et de lymphome du Canada (SLLC) pour recueillir des fonds pour les plus de 138 000 Canadiens atteints de cancer du sang. Chaque année, nous organisons une collecte de bouteilles Returns for Leukemia, au cours de laquelle tous nos magasins ainsi que des bénévoles communautaires de toute la province recueillent des contenants et des dons en argent pendant une fin de semaine complète. Notre personnel et nos bénévoles dévoués nous émerveillent chaque année par leur créativité et leur dévouement, en organisant des ventes de pâtisseries, des barbecues, des remises de prix et plus encore pour obtenir plus de dons. Leurs efforts ne sont pas passés inaperçus, puisque nous avons amassé plus de 1,6 million de dollars à l'issue de l'événement de cette année! Ces dons sont extrêmement précieux pour la SLLC et servent à soutenir de nombreuses causes, comme le financement, la recherche fondamentale, la mise au point de nouveaux traitements ou la prestation directe de soutien aux patients et à leur famille.

Depuis 2006, nous avons amassé plus de 18 millions de dollars grâce aux dons généreux de nos clients et au travail acharné de notre personnel et de nos bénévoles. Compte tenu de ces efforts, TBS a reçu, en 2019, un prix spécial de reconnaissance remis par la Société de leucémie et de lymphome du Canada. Une subvention de recherche spéciale a été créée au nom de The Beer Store, laquelle servira à appuyer une équipe très estimée ici au Canada pour la recherche de nouvelles méthodes de traitement prometteuses.

Gestion responsable de 2019

Habitat pour l'humanité

En 2019, 218 magasins TBS de la région du Grand Toronto et des environs ont participé à la 5^e collecte annuelle de bouteilles pour recueillir des dons pour Habitat pour l'humanité. Non seulement Habitat pour l'humanité a-t-il construit des centaines de maisons, offrant aux familles dans le besoin un lieu sûr et abordable, mais son travail a aussi permis de renforcer des collectivités et d'investir dans l'avenir de nombreux enfants. Lors de l'événement organisé cette année, les magasins participants ont amassé plus de 54 000 \$ grâce aux dons généreux de nos clients.

Collecte de bouteilles Terry Fox

Les magasins The Beer Store du nord-est de l'Ontario ont continué d'organiser leur collecte de bouteilles annuelle pour la Fondation Terry Fox en 2019. L'argent recueilli grâce à la collecte de bouteilles a servi à de nombreuses initiatives de recherche visant à trouver un remède au cancer.

Juravinski Bottle Drive

Au cours des cinq dernières années, les succursales de TBS à Hamilton ont participé à une collecte annuelle de bouteilles pour recueillir des fonds pour le Juravinski Cancer Centre. Cette année, 32 964 \$ ont été amassés afin d'investir dans de nouveaux équipements dont l'hôpital a besoin.



© Brewers Retail Inc. 2020

21

The Bottle Shed

Exploité à Stouffville, la fondation The Bottle Shed accepte les retours de contenants vides à un point de retour spécialement désigné. L'entrepôt fait appel à un certain nombre d'employés ayant une déficience intellectuelle, ce qui offre des occasions d'emploi social aux personnes dans le besoin. L'argent collecté grâce aux consignes rapportées sert à payer leurs salaires et à financer divers organismes de bienfaisance de la région. The Beer Store soutient The Bottle Shed en aidant à payer les coûts d'exploitation et en offrant les fournitures nécessaires.

Collecte de bouteilles du parc de sport motorisé

Au cours des dernières années, des bénévoles du TBS ont organisé des collectes de bouteilles pendant des courses organisées au parc de sport motorisé de Canadian Tire à Bowmanville. Pendant trois fins de semaine de course en 2019, les bénévoles ont recueilli des contenants d'alcool vides pour veiller au recyclage des matériaux et pour acheminer l'argent des consignes recueillies aux organismes de bienfaisance.

Empties for Paws

Empties for Paws est un organisme consacré à la collecte de fonds destinés à des projets essentiels visant la nourriture, les fournitures et le soutien pour les refuges pour animaux de l'ensemble de la province. Ses représentants aident à organiser des collectes de bouteilles et des points de dépôt de contenants, et sont soutenus par The Beer Store qui leur offre ces fournitures essentielles. Visitez www.emptiesforpaws.com pour trouver un point de collecte près de chez vous!



Gestion responsable de 2019

Commandites

Conseil de recyclage de l'Ontario

Le Conseil de recyclage de l'Ontario (CRO) est un organisme qui se consacre à la promotion du recyclage et de la réduction des déchets en Ontario, grâce à des campagnes de sensibilisation du public et à un soutien aux entreprises pour leur permettre de mieux se conformer aux principes de l'économie circulaire. Partageant une valeur fondamentale commune de durabilité environnementale, The Beer Store est un fier commanditaire du CRO année après année.

Association des municipalités de l'Ontario

The Beer Store a parrainé la conférence annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario qui a eu lieu à Ottawa cet été. Le président de TBS, Ted Moroz, a animé un séminaire auquel ont participé des dizaines de municipalités, et a souligné le rôle positif que joue le système de retours de TBS dans toutes les municipalités de l'Ontario. En conservant avec succès des taux de retour élevés pour les contenants de boissons alcoolisées, d'importantes quantités de matériaux sont mises à l'écart des circuits municipaux et sont plutôt gérées en grande partie par le secteur privé représenté par The Beer Store. Grâce au succès de notre programme de collecte, nous sommes également en mesure de fournir des matériaux supplémentaires au marché de la fabrication du verre et des emballages de l'Ontario afin d'accroître la quantité de contenu recyclé dans les nouveaux contenants de verre.

Conférence sur le commerce et l'ingénierie en environnement (CCIE)

Organisée chaque année à l'Université Queen's à Kingston, la Conférence sur le commerce et l'ingénierie en environnement est ouverte aux étudiants passionnés par la durabilité de l'environnement. La conférence offre des possibilités d'apprendre les nouvelles tendances, de découvrir des entreprises et de faire du réseautage. The Beer Store aide les participants à faire du réseautage et à socialiser en commanditant un événement de bière et fromage.



Semaine de la réduction des déchets

La Semaine de réduction des déchets est un événement annuel dirigé par le Conseil de recyclage de l'Ontario et qui fait la promotion des efforts environnementaux et des solutions durables partout au Canada. Chaque jour de la semaine est consacré à un thème différent, et cette année, The Beer Store était le commanditaire du lancement de la Semaine de réduction des déchets, dont le thème du jour portait sur la promotion de l'économie circulaire. The Beer Store connaît bien le concept d'économie circulaire, étant dotée d'un système conçu pour gérer le cycle de vie complet de ses produits depuis 1927.

Afin de souligner la réussite de The Beer Store et de promouvoir la Semaine de réduction des déchets, TBS et le CRO ont fait équipe dans le cadre d'une diffusion en direct sur CTV News, dans laquelle le président de TBS Ted Moroz et Jo-Anne St. Godard, directrice générale du CRO, ont expliqué l'importance de l'économie circulaire et comment l'industrie de la bière de l'Ontario illustre ce concept par des facteurs clés tels que l'emploi de contenants réutilisables et les gains d'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, qui sont rendus possibles par le système sur lequel repose The Beer Store.

Pendant le reportage en direct sur CTV, nous avons organisé un déjeuner zéro déchet au siège social de TBS. Les membres du personnel ont eu droit à des contenants à déjeuner réutilisables et ont été encouragés à apporter un repas sans gaspillage pendant qu'ils regardaient le reportage diffusé à CTV News.



Gestion responsable de 2019

Conférence sur l'intendance au Canada

En novembre 2019, TBS a contribué à parrainer la Conférence sur l'intendance au Canada qui a eu lieu à Vancouver, et y a participé. Les participants ont eu l'occasion de collaborer avec d'autres groupes d'intendance du monde entier et d'en apprendre davantage sur les tendances actuelles en matière de durabilité et de leadership environnemental. En plus de parrainer l'événement, TBS a mis sur pied un kiosque d'information où l'équipe a pu faire la promotion de nos programmes de retour et inviter des représentants canadiens et internationaux de l'intendance à poser des questions et à discuter.



© Brewers Retail Inc. 2020

25



Gestion responsable de 2019

Activités promotionnelles et éducatives

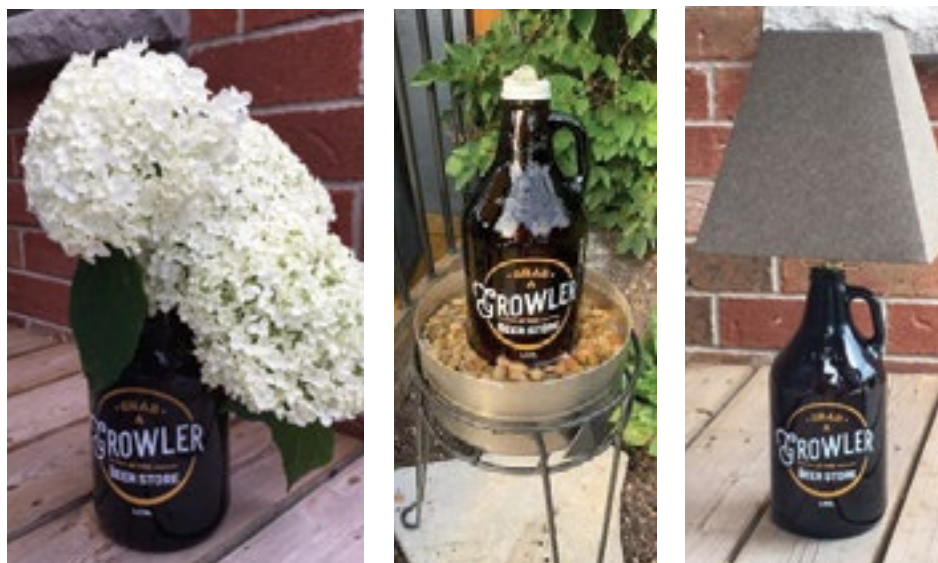


Conférence de l'Ontario Craft Brewers

La Conférence de l'Ontario Craft Brewers est un événement annuel consacré à l'éducation, aux tendances et au réseautage en lien avec le marché de la bière artisanale en Ontario. Le thème de la conférence de cette année étant « la collaboration à l'échelle de la collectivité », une discussion au sujet du système employé par The Beer Store était pertinente. Le président de TBS, Ted Moroz, a souligné comment la nature collaborative de notre système peut profiter aux brasseurs et à l'environnement en augmentant les gains d'efficacité, en réduisant les émissions et en maintenant les coûts d'exploitation à un bas niveau. L'exposé de Ted a rappelé aux participants l'intérêt d'appliquer une consigne sur les contenants pour encourager les retours à The Beer Store, afin qu'un plus grand nombre de matériaux puissent être acheminés vers une réutilisation ou un recyclage haut de gamme.

Salon professionnel des restaurants du Canada

En 2019, The Beer Store a participé au salon professionnel des restaurants du Canada, qui a eu lieu à Toronto au début de l'année. Le kiosque de TBS a fourni de l'information destinée aux restaurants et aux bars, avec des présentoirs pour les services de bière pression, de l'information sur la bière pour les affaires, et des séances sur les accords mets-bières. L'équipe de The Beer Store a également été en mesure de répondre à des questions sur les retours de contenants d'alcool vides et sur la façon dont les restaurants et les bars peuvent utiliser efficacement le système de retour de The Beer Store, qui s'intégrait bien au thème du salon de 2019 qui était axé sur la durabilité.



Jour de la Terre 2019

Le siège social du TBS a célébré le Jour de la Terre cette année en explorant activement le concept de recyclage valorisant. En 2019, le TBS a mis fin à l'usage de cruchons utilisés auparavant dans certains magasins pour permettre aux clients de remplir leur contenant de bière sur place. Plutôt que de recycler immédiatement les contenants restants à la fin du projet pilote, les employés ont été mis au défi de leur donner une nouvelle vie. Les participants ont trouvé de nombreuses utilisations pour ces contenants, par exemple comme lampadaires, contenants de stockage et même fontaine d'eau. L'équipe a également appris l'importance d'insuffler une nouvelle vie aux produits de la vie courante et comment nous pouvons utiliser des solutions créatives pour rompre avec la tradition de l'économie linéaire en considérant nos « déchets » comme une ressource précieuse qui peut être réutilisée ou recyclée afin d'aider à conserver nos ressources naturelles.

TBS s'est également associée à des entreprises locales pour donner un nouveau souffle aux cruchons inutilisés et soutenir leurs modèles de gestion à faible gaspillage. Les deux magasins de vente au détail utilisent maintenant les cruchons comme des distributeurs de produits en vrac pour permettre aux clients de se servir à l'aide de leurs propres contenants réutilisables, ce qui élimine le recours aux emballages à usage unique.

Gestion responsable de 2019

Résumé des activités promotionnelles et éducatives conjointes de TBS et du PCO

Activités



IMAGE :
Exemple d'un message publié sur Twitter par The Beer Store faisant la promotion du retour de tous les contenants de boisson alcoolisée vendus en Ontario pendant le grand ménage.

Médias sociaux

The Beer Store a régulièrement diffusé des messages sur le retour de contenants d'alcool vides tout au long de 2019.

Chaque contenant compte

Cette année, nous avons mis à jour et diffusé notre infographie intitulée « Every Container Counts » (chaque contenant compte), qui met en évidence un certain nombre d'avantages environnementaux du système de retour de The Beer Store et du Programme de consignment de l'Ontario.

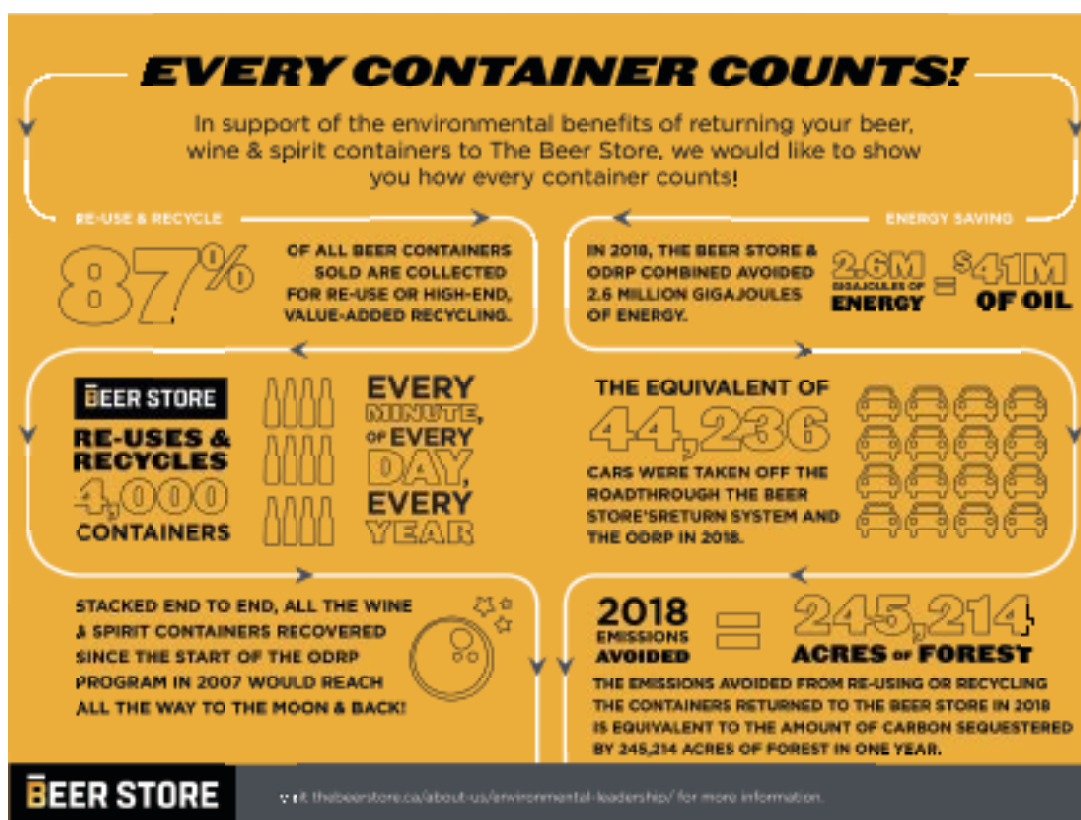


IMAGE : Infographie intitulée « Every Container Counts! » indiquant les taux de retour et le nombre de contenants retournés à The Beer Store en 2018, et l'équivalence de la réutilisation et du recyclage de ces contenants en ce qui a trait à la consommation énergétique et l'émission de GES qu'on peut éviter.

Gestion responsable de 2019



Le 27 mars 2020

Madame Rachel Morier
Directrice, Développement durable
Brewers Retail Inc.
5900 Explorer Drive
Mississauga (Ontario) L4W 5L2

Objet : Rapport relatif au paragraphe 69 (3) de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets, L.O. 2016, chap. 12 (la Loi)

Madame,

Comme Brewers Retail Inc. (Brewers) nous l'a demandé expressément, nous avons effectué les procédures suivantes relativement à certaines informations que contient le rapport de gestion responsable 2019 de The Beer Store (le Rapport). Ces procédures ont été effectuées dans le seul but d'aider Brewers à préparer le Rapport afin de respecter les exigences en matière de rapports auxquelles Brewers doit se conformer en vertu du paragraphe 69 (3) de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets, L.O. 2016, chap. 12* (la Loi) pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les procédures ci-après ont été effectuées relativement aux taux de récupération des types de contenant suivants : Toutes les bouteilles de verre (réutilisables ou non), Bouteilles réutilisables (bouteilles standard industrielles et non standard), Bouteilles non réutilisables, Canettes de métal et Fûts (les Types de contenant). Pour chaque type de contenant, les données du Tableau 1 ont été comparées à celles des tableaux fournis dans le rapport de 2019 intitulé *Calendar Year Audit of Beverage Container Recovery Methodology and Results – Part A* (le MRR) préparé par Brewers, qui ne figure pas dans le Rapport.

A. Information dans le rapport, au tableau 1 : « The Beer Store – Nombre de contenants vendus et récupérés, selon le type de contenant » (Tableau 1)

1. Nous avons comparé les unités vendues par The Beer Store, les ventes de la LCBO et les retours par Type de contenant (à l'exception de la catégorie Toutes les bouteilles de verre [réutilisables ou non]) du Tableau 1 aux tableaux détaillés A.2.1 sur les bouteilles réutilisables standard et non standard, A.3.1 sur les bouteilles non réutilisables, A.4.1 sur les canettes de métal (aluminium et acier) et A.5.1 sur les fûts du MRR, et avons jugé que les données concordent.
2. Nous avons recalculé les unités vendues par The Beer Store, les ventes de la LCBO et les retours pour la catégorie Toutes les bouteilles de verre (réutilisables ou non) du Tableau 1 en cumulant les unités des tableaux détaillés A.2.1 sur les bouteilles réutilisables standard et non standard et A.3.1 sur les bouteilles non réutilisables du MRR, et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



3. Nous avons recalculé le taux de récupération du système (2019) pour chaque Type de contenant du Tableau 1 en divisant les données de la colonne Retours (unités) par la somme des unités vendues par The Beer Store et par la LCBO pour chaque Type de contenant, et avons jugé les pourcentages exacts sur le plan arithmétique.

Les procédures ci-après ont été effectuées relativement aux tableaux sommaires à l'appui figurant dans l'annexe A sur le calendrier des ventes par emballage en 2019 (Annexe A), l'annexe B sur le calendrier des ventes des produits de TBS par la LCBO en 2019 (Annexe B), le calendrier des ventes de canettes 2019 (Ventes de canettes), l'annexe C19 sur les ventes d'emballages et le volume par type de ventes (Annexe C19 par type) et les tableaux connexes préparés par The Beer Store, qui ont servi de données de base pour le MRR et le Tableau figurant dans le Rapport. Ces tableaux sommaires à l'appui ne figurent pas dans le Rapport.

B. Information au sujet des tableaux sommaires à l'appui

1. Nous avons comparé les unités vendues par The Beer Store et la LCBO ainsi que les Retours figurant aux tableaux A.2.1 sur les bouteilles réutilisables standard et non standard, A.3.1 sur les bouteilles non réutilisables et A.5.1 sur les fûts du MRR aux données de l'Annexe A et avons jugé que les données pour les unités concordent.
2. Nous avons comparé les unités vendues par The Beer Store et la LCBO ainsi que les Retours figurant dans le tableau détaillé A.4.1 sur les canettes de métal du MRR aux Ventes de canettes et avons jugé que les données pour les unités concordent.

C. Unités vendues par The Beer Store

1. Nous avons recalculé le nombre total d'unités vendues pour chaque Type de contenant (à l'exception des canettes de métal) dans l'Annexe A en additionnant les unités vendues pour les noms de formats respectifs de chaque Type de contenant et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons recalculé le total des unités vendues (à l'exception des canettes de métal) dans l'Annexe A pour les noms de formats respectifs en multipliant le nombre d'emballages de chaque format vendu par le nombre d'unités dans l'emballage et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons comparé les ventes pour les noms de formats respectifs (à l'exception des canettes de métal) dans l'Annexe A à l'Annexe C19 par type et avons jugé que les données pour les unités concordent.
2. Nous avons comparé le total des unités vendues par The Beer Store en hectolitres issu de l'Annexe C19 par type à l'Annexe A préparée par Brewers et avons jugé que les données pour les unités concordent.

Gestion responsable de 2019



3. Nous avons recalculé le total des unités vendues pour les canettes de métal issu des Ventes de canettes en additionnant les unités vendues et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons recalculé le total des unités vendues de canettes de métal issu des Ventes de canettes en multipliant le nombre d'emballages de chaque format vendu par le nombre d'unités dans l'emballage et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique.
4. Nous avons comparé les ventes de canettes de métal issues des Ventes de canettes au Rapport et avons jugé que les données pour les unités concordent.

D. Unités vendues par la LCBO

1. Nous avons comparé les unités vendues par la LCBO issues de l'Annexe A (à l'exception des canettes de métal) à l'Annexe B, qui établit le calcul des ventes de The Beer Store (déduction faite des ventes directes de The Beer Store à la Régie des alcools de l'Ontario [LCBO]) et aux ventes de la LCBO, et avons jugé que les données concordent.
2. Nous avons recalculé le total des unités vendues pour chaque Type de contenant issu de l'Annexe B respective en additionnant les unités vendues pour les noms de formats respectifs en hectolitres et en divisant le total par les formats des contenants respectifs pour chaque Type de contenant et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique. Nous avons comparé les ventes pour les noms de formats respectifs issues de l'Annexe B aux annexes indiquant les volumes de ventes de la LCBO pour les importations et les ventes intérieures par format et par nom (les Annexes de ventes de la LCBO) et avons jugé que les données pour les unités concordent.

E. Unités rapportées

1. Nous avons recalculé le nombre total d'unités rapportées par type de contenant (à l'exception des canettes de métal) en additionnant le nombre d'unités pour chaque nom de format individuel et avons jugé les données pour les unités exactes sur le plan arithmétique.
2. Nous avons comparé le nombre total d'emballages rapportés par Type de contenant (à l'exception des canettes de métal) au nombre total d'emballages rapportés indiqué à l'annexe TBS Returns CY19 préparée par The Beer Store, et avons jugé que les données pour les unités concordent.

Ces procédures ne constituent pas un audit du Rapport, du Tableau 1, du MRR, de l'un des tableaux sommaires à l'appui ou de l'une des annexes au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date; c'est pourquoi nous n'émettons aucune opinion sur le Rapport, le Tableau 1, le MRR et les annexes et tableaux sommaires à l'appui. Si nous avions effectué d'autres procédures ou examiné le Rapport, le Tableau 1, le MRR ou les annexes et tableaux sommaires à l'appui, d'autres questions auraient pu être portées à notre attention, que nous vous aurions ensuite indiquées.



Il est entendu que ce rapport n'est destiné qu'à informer ce comité d'audit, la direction et les autres utilisateurs, y compris Réacheminement des déchets Ontario. Par conséquent, ce rapport ne doit pas être distribué à d'autres parties. Toute utilisation par une tierce partie de ce rapport et toute décision prise en s'appuyant sur celui-ci sont la responsabilité de cette tierce partie. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les pertes et les dommages subis par une tierce partie en raison de décisions prises ou de gestes posés en s'appuyant sur ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.n.c.s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 226-5113
Courriel : info@rpra.ca
www.rpra.ca